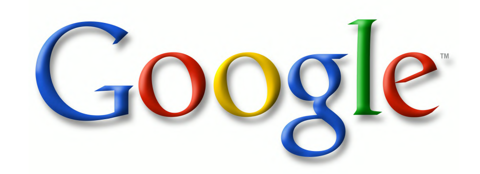
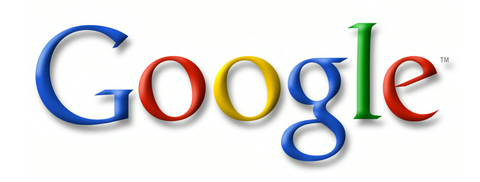





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07593140 6

Linstant
SEV

A Mons.r Fleutelot,

Souvenir d'estime et d'affection

de

Constancy

DE

L'ÉMIGRATION

EUROPÉENNE.

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE PREVOT ET DROUARD.

DE

L'ÉMIGRATION

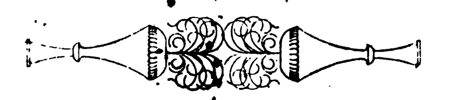
EUROPÉENNE

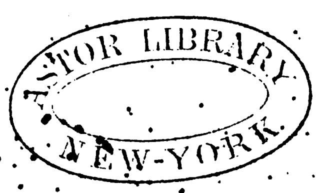
DANS SES RAPPORTS

AVEC LA PROSPÉRITÉ FUTURE DES COLONIES,

PAR S. LINSTANT,

auteur de l'*Essai sur les moyens d'extirper les préjugés des blancs contre la couleur des Africains et des sang-mêlés* : ouvrage couronné par la société française pour l'abolition de l'esclavage.





PARIS.

FRANCE, ÉDITEUR,

15, QUAI MALAQUAIS.

1850.

ERRATA.

Page 6.	Ligne 7.	*Au lieu de* :	que leur a imposé, *lisez :* que lui a imposé.
10.	7.	—	rendus compte, *lisez :* rendu compte.
23.	6.	—	les individus d'origine africaine, *lisez* : les individus libres d'origine africaine.
24.	8.	—	dans cette communauté , *lisez :* dans notre communauté.
25.	1.	—	remarquons le , *lisez :* ainsi , remarquons le.
26.	7.	—	le fait d'un, etc., *lisez :* le fait exceptionnel d'un, etc.
43.	12.	—	constituées comme sont, *lisez :* constituées comme le sont.
62.	1.	—	de contraindre , *lisez :* qu'il le serait de contraindre.
70.	2.	—	si l'affranchi rendu, *lisez :* que les affranchis rendus.
74.	14.	—	une permanence d'ouvriers, permanence sans laquelle , *lisez :* cette permanence d'ouvriers sans laquelle.
80.	2.	—	et qui est incertain, *lisez :* sans être certain.
98.	21.	—	mais toutes ces erreurs, *lisez :* sans doute toutes ces erreurs.
99.	25.	—	absurbes, *lisez :* absurdes.
109.	12.	—	furent péremptoires, *lisez :* étaient péremptoires.
111.	17.	—	ont crié merci, *lisez :* criant merci.
125.	7.	—	n'ont-ils pas dit, *lisez :* n'avaient-ils pas dit.
142.	7.	—	couronne à la fin leurs efforts, *lisez :* couronne leurs efforts.
143.	8.	—	que le mérite seul, *lisez :* le mérite seul.
144.	2. à la note.	—	intitulé, *lisez :* intitulés.

CHAPITRE I.

Nous sommes entre deux mondes; entre un monde qui finit, et un monde nouveau qui commence[1], a dit un des grands penseurs des temps modernes. Ces paroles semblent aujourd'hui plus particulièrement applicables aux colonies de l'Atlantique. Pendant des siècles la population de ces îles était alimentée par de nouvelles importations de nègres que la cupidité européenne allait ravir à la terre natale; et comme un coin soumis sans relâche au balancier de l'esclavage, l'Afrique envoyait chaque année sa monnaie

[1] *Encyclopédie nouvelle*, art. *Égalité* de P. Leroux.

humaine combler le déficit de l'Amérique. Mais dans ces temps de ténèbres où la traite était autorisée par ordonnances royales, où ce grand crime s'organisait, où la société cherchait pourtant à se reconstituer, ce n'était pas l'esclavage, mais la liberté qui était l'exception; le blanc d'Europe y était soumis comme le noir d'Afrique; c'était le monde de l'inégalité, des castes, des privilèges, des superstitions, des préjugés de tous genres: c'est ce monde qui finit. L'esprit humain a marché : le blanc libre d'Europe réclame pour son frère noir le partage égal des droits inhérents à toute créature humaine. L'homme commence à comprendre la solidarité qui unit tous les membres de la grande communauté: c'est le monde nouveau qui surgit. L'arbre de l'esclavage et des préjugés est frappé de mort; et si nous apercevons sur sa cime foudroyée quelques rameaux encore verts, c'est qu'ils se nourrissent du dernier suc qui s'y trouve; mais ils ne tarderont pas eux-mêmes à tomber avec un tronc où la vie a disparu.

L'œuvre de justice s'est accomplie. La France républicaine ne pouvait se laisser plus longtemps dépasser par l'aristocratique Angleterre, dans la voie de l'humanité; elle s'est montrée fidèle à ses généreuses traditions. La philanthropie a fait son devoir; mais ce n'est pas assez pour quelques

gouvernements de déclarer que l'esclavage ne souillera plus aucune terre de leur domination. Les nations qui ont favorisé la traite, qui l'ont subventionnée, qui ont fait de l'esclavage un moyen d'augmenter leurs revenus, ces nations ont aujourd'hui un acte de réparation à accomplir. Dans les tribunaux ordinaires, et pour des intérêts comparativement minimes, on n'agit pas autrement. Il faut que les colonies soient replacées dans une condition telle, qu'elles oublient les temps d'aveuglement où elles croyaient l'esclavage nécessaire à leur existence; il faut que tous les intérêts soient sauvegardés; car les colonies ne doivent point porter seules la faute de leurs métropoles. L'Europe semble l'avoir compris. Les esprits sérieux se préoccupent de l'avenir de ces possessions d'outre-mer, de leur développement, de celui de cette race nègre que la traite y a implantée; ils fixent avec anxiété leurs regards vers ces régions placées pendant si longtemps en dehors du droit et de la justice. Ah! ce n'est plus l'avide curiosité de quelques oisifs toujours empressés à recueillir les fantastiques récits de pays lointains; ce n'est plus la sordide activité de marchands cherchant de nouveaux débouchés pour leurs produits; c'est l'inquiétude de nations qui reviennent à un meilleur sens de leurs devoirs, et qui, sachant qu'elles ont imposé de

grands crimes à leurs colonies, veulent expier les maux qu'elles y ont provoqués : ce sont des chrétiens courant au tribunal de la pénitence. Ce sentiment de justice et de charité s'étendra un jour sur les autres nations assez malheureuses pour faire de l'esclavage colonial un système de gouvernement. L'exemple de la France et de l'Angleterre ne sera pas perdu pour l'humanité. Alors les cieux se réjouiront; l'Éthiopie libre élèvera glorieuse ses mains vers le Dieu qu'elle aura enfin appris à connaître, et, dans la ferveur et l'abondance de sa foi, chantera *Hosanna*, et témoignera de nouveau de la grandeur et de la toute-puissance du Créateur.

L'avénement de toute une population d'esclaves à la liberté soulève déjà plus d'une question d'économie politique ; il n'est qu'un premier pas vers les réformes qui doivent être introduites dans le régime colonial des nations européennes.

L'esclavage qui existait aux Antilles, cet esclavage dont une seule classe d'individus portait le poids, avait tellement faussé le jugement des Européens qui y abordaient, que ceux-ci avaient fini par croire que la servitude devait être de tous temps le sort de l'Africain. Ils s'étaient imaginé que par cela seul qu'un homme avait une peau noire et des cheveux crépus, il n'était pas sem-

blable à eux, et n'était point susceptible de développer le peu d'intelligence qu'ils daignaient lui reconnaître ; que l'esclavage était un bienfait pour ces êtres déshérités. Ceux qu'aveuglaient des intérêts mercantiles, propageaient ces fausses doctrines, croyant par là justifier leur participation à cette œuvre honteuse. Et s'il sortait des rangs de ces esclaves ignorants et abrutis un nègre illustre, on s'empressait, lorsqu'on ne pouvait étouffer son génie, de le présenter comme une rare exception à la règle générale posée par l'orgueil et les préjugés. Des théologiens, des hommes revêtus du sacerdoce, mais habitués à flatter les pouvoirs temporels dans un intérêt de corps, ne craignirent pas d'entrer dans cette lice de sang, et, invoquant les saintes Écritures, de proclamer que l'esclavage et la dégradation des noirs devaient être aussi éternels que la malédiction prononcée contre Cham et sa postérité ; que « quiconque est né esclave ou le devient, doit « moins considérer l'instrument dont Dieu se « sert pour le réduire en servitude, que Dieu lui- « même, qui se sert de cet instrument ; » enfin « qu'il serait bien que l'on achetât tous ces mi- « sérables nègres, et qu'on en dépeuplât l'Afri- « que, pour en peupler l'Amérique, ne dût-il « résulter le salut que d'un seul être pour lequel « Dieu ne fait pas difficulté de bouleverser quel-

« quefois des royaumes entiers[1]. » D'autres, consultant la science, prétendirent, par l'inspection comparative des crânes et des lignes faciales de diverses races, prouver l'infériorité intellectuelle du nègre; et tous, arrivant à la même conclusion, ils déclarèrent que la race africaine devait à tout jamais rester dans l'esclavage que leur a imposé la race blanche, plus perfectionnée et plus intelligente. Alors on vit dans les idées une grande confusion. On se demandait si la religion n'était pas une vaine simagrée inventée pour tenir dans la soumission les imaginations faibles et timorées; si la philosophie, sa fidèle compagne, n'était pas un vain jeu d'esprit propre à amuser les oisifs. Mais béni soit Dieu : la religion et la philosophie ont triomphé des rêveries des hommes; la science, appuyée de l'observation, a repris le cours de ses déductions logiques. Qui oserait donc aujourd'hui soutenir qu'un être humain, quelle que soit l'étroitesse de son intelligence, la paucité de ses idées, doive être la *propriété*, la *chose* d'un autre être humain dont les capacités seraient plus développées ? Ceux-là mêmes dont les préjugés étaient plus intéressés dans cette question, courbent la tête devant le grand principe de

[1] *Dissertation sur la traite et le commerce des nègres*, pp. 5, 20, 67, 120, 167.

l'égalité. Eh bien! « dans l'ordre de la nature « telle qu'elle se révèle aujourd'hui à notre intel- « ligence, les conséquences légitimes de ce prin- « cipe, quelles qu'elles soient, se réaliseront[1]. » Oui, elles se réaliseront; car la France, qui représente l'idée en Europe, n'a pas inutilement placé dans la balance le poids de son exemple.

Après l'abolition de l'esclavage, la première réforme à introduire dans les colonies, doit être dirigée vers l'agriculture. Une nouvelle organisation du travail doit y remplacer l'ancien système basé sur la force brutale; car le propre de la servitude, c'est d'arrêter tout perfectionnement, tout progrès. Il faut qu'avec la liberté, la population tout entière commence une vie nouvelle, se développe dans la loi, l'ordre et l'industrie.

Les gouvernements, en général, n'ont jamais, je crois, bien compris l'espèce de relations qui doivent exister entre une métropole et ses colonies. Fondés à une époque où les notions exactes d'économie politique étaient fort peu connues, encore moins répandues, ces établissements d'outre-mer n'étaient considérés que comme moyens d'aider au développement de l'industrie métropolitaine. Il a donc fallu les faire rapporter beaucoup avec le moins de dépenses possible. Les

[1] *Encyclopédie nouv.*, art. *Égalité*.

maîtres ont instinctivement adopté, à l'égard de leurs esclaves, la manière de voir de l'Europe à l'égard des Antilles ; et dans les îles où, en dépit des traités solennellement jurés, il se fait encore de nouvelles importations de nègres de l'Afrique, l'existence de l'esclave est restreinte à des limites extrêmement bornées. Cette ignorance des vrais rapports qui lient les métropoles à leurs colonies, a fait perdre à l'Angleterre ses belles possessions du continent américain.

Les colonies françaises ne doivent pas être envisagées autrement que les départements de la France[1]. Elles doivent donc êtres régies par les mêmes lois, soumises au même système d'administration. Sous le régime de l'esclavage cela ne pouvait être ; mais aujourd'hui, il n'y a que des Français dans ces îles, ils ne doivent trouver sur leur terre natale rien qui leur rappelle la distinction que l'erreur avait jadis établie entre eux et leurs frères d'Europe. Il ne doit désormais se trouver dans les colonies françaises, ni blanc, ni mulâtre, ni nègre, il ne doit y avoir que des Français. Il faut donc que toute haine, toute récrimination, vienne s'éteindre dans ce sentiment commun. Ne rappelons le passé que pour affer-

[1] Cette opinion avait déjà été émise en 1791, par M. Gérard, à l'assemblée nationale. Voyez Clavière, *Adresse de la société des amis des noirs*, p. 113.

mir le présent, et trouver dans l'avenir des motifs d'union et de fraternité. Malheur à ceux qui fermeraient leurs oreilles à toute voix amie, et qui détourneraient leurs yeux de toute lumière !

L'esclavage forme à lui seul un mode simple de gouvernement; là où les intérêts d'une portion de la communauté, ayant pouvoir, richesse, par conséquent, influence, sont les mêmes, bien peu de règles suffisent pour diriger l'autre portion privée non-seulement de ces avantages, mais n'éprouvant même pas le désir de changer d'état. Mais dans une société libre; que dis-je? dans une société qui passe subitement de l'esclavage à la liberté, les règles deviennent plus compliquées, plus nombreuses; car les lois seules y commandent, et y remplacent la volonté du maître. La moindre incertitude dans leur interprétation, la moindre hésitation dans leur application, peut être la cause de bien des malheurs qu'il est de l'intérêt de l'humanité de prévenir.

Il était impossible qu'un événement aussi important que l'émancipation des esclaves dans les colonies anglaises, eût lieu sans produire un changement immense dans la condition sociale de ces contrées, et une certaine perturbation dans leurs revenus. Les colonies françaises éprouveront la même crise : c'est une conséquence de l'état des choses qu'il faut savoir subir sans

se décourager, tout en cherchant les moyens légitimes de l'améliorer. On y arrivera par l'étude philosophique de l'histoire des Antilles, des institutions qui s'y sont implantées et de leurs modifications à certaines époques de la colonisation. C'est ce que les colons anglais n'ont pas fait. Agités de craintes dont ils ne se sont pas rendus compte, et effrayés de ce que leurs propriétés ne produisaient pas immédiatement après l'émancipation, les mêmes revenus qu'au temps de l'esclavage, ils se sont écriés qu'il fallait faire venir de l'Afrique des travailleurs libres; ils ont réussi à se faire voter, à cet effet, des fonds par le parlement. Que la France se garde bien d'entrer dans cette voie obscure et dangereuse; car l'introduction de travailleurs africains aux Antilles ne produira aucun des heureux résultats que le gouvernement qui la favorise se promet : je vais plus loin, et je dis que cette mesure aura sur l'avenir de ces îles l'influence la plus funeste et la plus désastreuse. Non, l'immigration ne doit pas se faire par l'Afrique, parce que la civilisation ne peut pas venir de l'Afrique, et les colonies doivent vivre et se développer dans la civilisation; elles l'attendent de l'Europe qui, en y envoyant des travailleurs, continuera l'œuvre d'amélioration qui se poursuit malgré les entraves mises au progrès par la traite et l'esclavage.

En parcourant l'histoire de l'humanité, on est frappé du mouvement migrationnel des peuples, du nord au sud, de l'est à l'ouest. Que les migrations aient été forcées par la guerre et la conquête ; qu'elles aient été volontaires et pacifiques par le commerce et la colonisation, toujours est-il que les peuples seraient restés stationnaires s'ils avaient persévéré dans leur système d'isolement, système qui formait la base de la politique de l'antiquité. Et comme nous éprouvons un besoin d'autant plus vif d'entrer en rapport avec les membres de la grande famille, à mesure que notre intelligence s'élève et se développe, nous pouvons juger du degré de civilisation d'une nation par la multiplicité et la continuité de ses relations avec d'autres nations ; car, dit Herder, avec autant de poésie que de vérité, « la civilisation de l'est, de l'ouest, et du « nord de l'Europe, est un arbre dont les raci- « nes se trouvent dans Rome, la Grèce et l'Ara- « bie[1] » Tant il est vrai que nous ne sommes qu'un anneau de la grande chaîne du monde. Retrouver et coordonner les parties détachées de ce grand tout, voilà ce qui constitue la tradition et le progrès ; c'est le but que poursuivent

[1] Herder, *Idées sur la philosophie de l'hist. de l'humanité*, liv. 16, ch. 6.

les nations modernes, bien différentes, sous ce rapport, des peuples anciens qui, renfermés dans leur égoïste individualité, considéraient comme barbares, et traitaient comme ennemis, tous ceux qui n'appartenaient pas à leur nationalité. La politique de l'antiquité, engendrée par le polythéisme païen, était le morcellement, la séparation, la division, tandis que l'esprit des temps modernes, créé par le christianisme, est l'union, la fraternité.

Il y a entre les migrations anciennes et celles qui s'opèrent de nos jours une différence qu'il est nécessaire de faire ressortir. Dans l'antiquité, ceux qui allaient volontairement s'établir en pays étrangers, ou qui étaient contraints de s'expatrier, n'avaient qu'un court trajet à parcourir pour arriver à leur destination. L'état imparfait de la marine des anciens, leur ignorance de l'aiguille aimantée, tout leur faisait une loi de ne jamais perdre de vue les côtes : ils ne pouvaient donc aller bien loin planter leurs colonies. Il en est autrement des migrations modernes. Les émigrants ont aujourd'hui à s'aventurer sur des mers orageuses et pleines de dangers, sur des navires encombrés et par conséquent malsains; leur transport est souvent l'objet d'une spéculation mercantile dans laquelle les émigrants sont cruellement exploités; le voyage dure quelque-

fois plusieurs mois, et comme les agents de l'émigration ne paient pour le passage de ces malheureux qu'une somme modique, ceux-ci ne reçoivent qu'une nourriture chiche et parcimonieuse, et ils sont privés de ces agréments, de ces commodités, qui font parfois oublier, et rendent toujours supportables, les ennuis et les fatigues d'une navigation longue et périlleuse.

Les inconvénients que nous venons de signaler sont communs à toutes les migrations modernes, et quelle que soit la destination des colons. Mais quand l'émigrant européen arrive, par exemple, aux États-Unis d'Amérique, il trouve un climat peu différent de celui de sa patrie; il en retrouve presque les usages, les coutumes. Il se réconcilie donc facilement avec ce nouveau pays, et se sent plus disposé à surmonter les dégoûts, les difficultés généralement inséparables de toute colonisation. Mais combien plus graves et plus dangereux sont les caractères des migrations, lorsque l'Européen aborde les plages brûlantes de l'Afrique ou des Antilles! Là, le climat, les usages, les mœurs, les coutumes, les produits du sol, l'apparence même des habitants, en un mot, tout ce qui s'offre à ses regards est nouveau pour lui, et diffère complétement de ce qu'il était jusqu'alors accoutumé à voir. Son esprit et son corps, placés sous des influences si subites et si

diverses, requièrent des soins et des ménagements que lui refuse malheureusement trop souvent l'avidité de ses patrons, toujours empressés à exploiter son industrie et son activité. La langueur, le découragement, et enfin la mort, sont les suites inévitables de cette conduite imprudente et barbare.

Il y a encore d'autres points communs aux migrations anciennes et modernes. Dans l'antiquité, un des effets de l'établissement d'un peuple chez un autre, était la transfusion réciproque de leur civilisation, suivant le besoin respectif des parties ; elle avait toujours lieu quelle que fût la manière dont s'opérassent ces immigrations. Les Romains admettaient volontiers au Capitole les dieux des nations qu'ils avaient subjuguées. Les vaincus se trouvaient ainsi, dans Rome, et jusqu'à un certain point, dans leurs propres foyers, au milieu de leurs amis et de leurs protecteurs. C'était un progrès immense sur la politique d'exclusion adoptée par les peuples de cette époque, et une des causes de la fortune de la ville des Césars. Mais en même temps que la nation la moins policée reçoit de l'autre les bienfaisants effets de sa civilisation, elle transmet à son tour à celle-ci quelques rayons de son génie particulier. Le contact des peuples ne se fait pas impunément : la Grèce vaincue transmit à ses rudes conquérants

la douceur de ses mœurs, ses arts, sa science, sa littérature, et Rome ne commença à s'enorgueillir de l'éloquence de ses orateurs et des œuvres de ses artistes, que lorsque les Grecs captifs eurent communiqué la politesse et l'élégance de leur goût aux grossiers habitants de la ville éternelle.

> Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
> Intulit agresti Latio.

a dit Horace [1].

L'introduction des Africains aux Antilles, c'est-à-dire, au sein d'une société d'Européens, plus civilisés qu'eux, a exercé une influence sensible sur les uns et les autres, et sur la société coloniale tout entière. Mais si, d'un côté, l'Africain s'est modifié d'une manière remarquable, si les traits de son visage se sont ennoblis à mesure que son intelligence s'est développée, d'un autre côté, l'Européen n'a pu se soustraire complétement à la loi de l'Afrique. Plus d'une pratique, considérée jusqu'aujourd'hui comme exclusivement propre à la race nègre, a été adoptée par la race blanche. Il n'était pas rare de voir, dans les colonies, des créoles porter des amulettes préparées par des mains nègres, pour assurer leurs succès auprès des femmes, ou pour se rendre invulnérables. « Il n'est

[1] Lib. II, epist. 1.

« presque aucun habitant, dit un auteur, qui « n'affirme avoir en propriété un nègre assez sa« vant dans la connaissance des simples, pour « pouvoir, ou guérir une maladie, ou former « un charme [1]. » Ces superstitions tendent à disparaître, avec l'abolition de la traite, dans certaines colonies ; mais on les retrouve encore dans celles où, malgré la foi des traités, et au mépris des conventions solennellement formées, il se fait chaque jour de nouvelles importations d'Africains.

Outre les caractères que nous venons de signaler, et qui sont communs aux migrations anciennes et modernes, il en est de particuliers aux pays à esclaves. L'admission des étrangers dans ces contrées, loin d'adoucir, comme à Rome, dans l'antiquité, le sort de la classe servile, par l'influence qu'exerce si naturellement l'éducation, ne fait que l'aggraver. Chaque blanc admis aujourd'hui dans la communauté, est un ennemi de plus non-seulement de l'esclave, mais de tous ceux qui tiennent, par l'origine, à l'esclave : peu importe d'ailleurs que le blanc vienne de l'Europe, des colonies, ou du continent américain. Ainsi, la cruauté des maîtres envers leurs esclaves dans les îles espagnoles, date de l'arrivée dans ces pays,

[1] Pugnet, *Topographie de Sainte-Lucie*, p. 34.

des colons de Saint-Domingue chassés par la révolution, que leurs préjugés et leur morgue aristocratique avaient allumée. La même cause a produit certainement les mêmes effets dans le sud des Etats-Unis, et la présence des colons de Saint-Domingue à la Nouvelle-Orléans et à Charlestown, leur refuge, n'a fait qu'accroître la dureté des blancs envers les nègres, et rendre par conséquent plus pesant le joug de la servitude de ces derniers.

Nous ne parlerons pas, quant à présent, des migrations aux Antilles, si on peut donner ce nom aux importations des engagés ou *trente-six mois*, et des nègres de traite. Nous savons l'influence de la présence des engagés, des *petits blancs*, sur le sort des classes de couleur; celle exercée également par le commerce des nègres, et sur ceux qui en profitent et sur ceux qui en sont les victimes. Nous constaterons simplement ce qui se passe aux États-Unis d'Amérique, parce que c'est dans cette partie du Nouveau-Monde que le flot des migrations s'est dirigé avec une intensité que rien n'a égalé, et que nous trouverons les preuves les plus complètes de la funeste influence exercée par les étrangers sur le sort des populations esclaves.

CHAPITRE II.

Il y a des maux inhérents à l'esclavage, considéré en lui-même, et en dehors de toute application spéciale. Concevoir un être humain dans l'état de servitude et comme une *chose* pouvant appartenir à un autre être humain, c'est réveiller en même temps l'idée de dégradation et d'abrutissement, c'est en un mot nier l'individualité humaine. Aussi est-elle très-vraie cette sentence d'Homère : « Jupiter prive de la moitié de « son âme celui qu'il jette dans la servitude. » Mais l'esclavage des nègres dans le Nouveau-Monde, a ceci de particulier, qu'étant attaché à la seule race africaine, il a donné naissance à

un genre de calamité inconnue aux anciens : je veux parler du *préjugé de couleur*. Dans les pays où ce préjugé existe, l'émancipation n'efface pas les incapacités qui pèsent sur les individus d'origine nègre, parce que ces incapacités ne sont pas les conséquences immédiates de leur état dans la société; mais de la couleur de leur peau. Ainsi, tandis que dans l'antiquité, la qualification d'homme libre donnait à celui qui la possédait le droit de jouir de tous les avantages qu'elle impliquait, aux États-Unis d'Amérique et dans les colonies, à certaines époques, le seul privilége de l'homme noir libre consistait à ne pouvoir être vendu, et à ne pas être forcé de travailler pour autrui sans un juste salaire; mais il était, quant à l'exercice des droits attachés à la liberté, sous les mêmes restrictions, ou peut-être sous des restrictions plus humiliantes que les esclaves mêmes. C'est surtout aux États-Unis d'Amérique que le préjugé de couleur a atteint son apogée. Nous ne trouvons dans les annales de l'esclavage des nègres rien qui puisse lui être comparé. Il n'est donc pas indifférent de chercher quelle influence l'immigration des Européens exerce sur le sort des esclaves et des hommes de couleur [1].

[1] Homme de couleur dans tous les pays à esclaves, est synonyme de noir ou de mulâtre libre.

La condition avilie de la race africaine dans les États de l'Union étant bien connue, il n'est pas difficile de concevoir pourquoi chaque Européen qui aborde dans ce pays, contribue plus ou moins directement à entretenir, ou plutôt à étendre le préjugé des blancs contre les hommes de la race noire. Ceux qui émigrent sont en général des « jeunes gens sans principes, paresseux et libertins, échappés à la main paternelle qui voulait « les corriger[1] ; » d'autres, des gens sans aveu qui ont trouvé moyen de se soustraire à la sévérité de la justice de leur pays. Acquérir des richesses, voilà leur but, et ils tâchent d'y arriver *per fas aut nefas*. Sitôt que les émigrants européens touchent le sol américain, le premier spectacle dont ils sont frappés, c'est l'existence de deux castes : l'une composée de blancs, c'est-à-dire, des privilégiés de l'éducation, de la richesse, des emplois, des honneurs; et l'autre de noirs et de mulâtres, c'est-à-dire, d'opprimés, de parias de la société. Mus par leur intérêt privé, les émigrants se rangent du côté des riches et des puissants; car ils ont compris que si, quand ils sont dans le nord, ils se hasardent à flétrir le préjugé de couleur, et à apprécier leurs semblables, non pas d'après la

[1] *Considérations sur l'état présent de la colonie de S.-D.*, par M. H. D., t. 2, p. 3[illegible].

teinte plus ou moins basanée de leur peau, mais d'après leur valeur morale et intellectuelle; ou bien si, quand dans le sud, ils condamnent la pratique ignoble et dégradante de l'esclavage, — peu importe d'ailleurs la forme sous laquelle se manifeste leur sentiment, que ce soit en actions ou en paroles, — ils seront immédiatement considérés comme des ennemis de la communauté, et ils verront la porte de la fortune qu'ils sont venus chercher, se fermer à jamais pour eux. Lorsque la morale et l'égoïsme ont à lutter ensemble, bien rarement voyons-nous la première triompher; si ces deux antagonistes ne peuvent s'accorder et marcher de front, l'homme trouve toujours des motifs spécieux pour écouter la voix insinuante de son intérêt privé. Telle est l'alternative où se trouve l'immigrant européen, qu'il a à se décider entre ses devoirs d'homme, de membre de la grande famille humaine, et son égoïsme, son bien-être particulier; c'est-à-dire, entre la pauvreté, ou du moins la médiocrité, et la richesse, les plaisirs de la vie; son choix est bientôt fait : il prend le dernier parti, et il s'unit aux oppresseurs du pauvre. Il répète ces paroles du premier égoïste et du premier assassin : « Suis-je le gardien de « mon frère? » Paroles qui seront un jour aussi sa propre condamnation!

Comme il arrive toujours, ces néophytes vont

plus loin que leurs initiateurs. Afin de donner aux possesseurs d'hommes et aux aristocrates de la peau des preuves de leur sincérité et de leur zèle pour leur abominable doctrine, ils redoublent de cruauté et d'oppression envers les classes de couleur. Ces préjugés et ces haines des nouveaux venus vont ensuite, par une réaction toute naturelle, raviver ceux des Américains eux-mêmes. Voilà pourquoi, dans les États de l'Union, l'esclavage et le préjugé contre la couleur des noirs prennent chaque jour un caractère de violence qui semble redoubler aux attaques des abolitionistes du nord et des philanthropes européens.

Que les immigrants, dans des vues d'intérêt privé, empruntent, pour arriver à leurs fins, les sentiments de leurs hôtes, il n'y a là rien qui doive étonner. Devons-nous espérer de ces hommes ignorants et grossiers, qui ont abandonné le toit de leurs aïeux pour des motifs plus ou moins avouables, ce que nous ne pouvons obtenir des fiers planteurs des colonies espagnoles, ou de cette parodie républicaine, si mal nommée États-Unis, car jamais contrée ne fut moins unie sous les rapports de la morale et de l'équité? Combien de gens sacrifient volontiers les aisances de la vie, et la perspective des richesses, à la stricte et régulière observance des principes sacrés qui lient l'homme à son semblable? Certes, un très-petit

nombre; tandis que la masse de ceux qui rapportent tout à leur égoïste personnalité va toujours croissant.

Dès que le préjugé de couleur se fut introduit dans le cœur et les mœurs des blancs des États-Unis, ceux-ci n'ont plus vu dans les individus d'origine africaine que des intrus dont l'expulsion de la société américaine devait être effectuée par tous les moyens possibles. « C'est mon opinion, a dit M. Brodnax, de l'État de Virginie, lors de la discussion du bill sur la société de la colonisation africaine, « c'est mon opinion que peu (de « nègres) consentiront à émigrer volontairement, « si les moyens de les y forcer ne sont adoptés. « Autrement, vous trouverez encore, sans doute, « des gens qui non-seulement subiront avec ré« signation, mais solliciteront même leur trans« portation; mais qu'est-ce qu'un consentement « extorqué au moyen de persécutions qui ren« dent leur position au milieu de nous insup« portable? » A quoi un autre membre, M. Fisher, a ajouté : « Si nous attendons jusqu'à ce « que les nègres consentent à quitter l'État (de « Virginie), nous attendrons jusqu'à ce qu'il n'en « soit plus temps : ils ne donneront jamais leur « consentement[1]. » Leur présence dans cette ré-

[1] Sampson *on Slavery in the U. S.* p. 72.

publique est donc considérée comme un empiétement sur les droits et les prétentions des blancs. Tel a été l'argument dont s'est servi M. Mayes, professeur de droit à l'une des universités des États-Unis, dans un meeting tenu à Kentucky en 1831, pour encourager l'exportation des nègres libres de l'Amérique à Libéria, sur la côte d'Afrique. « Le travail, dit ce juge, dans cette commu-« nauté, ne peut être procuré qu'à un nombre « limité d'individus, et non au delà. Lors donc « que le nègre libre ou esclave aura disparu, le « blanc trouvera plus de moyens d'employer uti-« lement son industrie moins recherchée, sinon « totalement négligée, à cause de la présence du « nègre ! [1] »

Avant lui MM. Bompar et Hurson, le premier, Gouverneur général, le second, Intendant des îles du Vent, écrivant, le 30 janvier 1754, au ministre, contre l'usage d'emmener en France des nègres pour leur faire apprendre un métier, disaient : « C'est même un grand mal dans la colonie que « cette multitude de nègres ouvriers, parce que « les blancs ne trouvent plus à gagner leur vie, « et que ces nègres sont autant de sujets ôtés à « la culture des terres. »

[1] Address of the Hon. Dan. Mayes, at the annual meeting at Franckfort. Déc. 1st 1831, printed by order of the committee.

Remarquons-le en passant : au préjugé du blanc contre le nègre, à cause de sa couleur, est venu s'ajouter un motif pécuniaire. Il semblerait alors que c'était à la force brutale à décider de la lutte engagée entre les deux classes de travailleurs. Peut-être même le coup fatal eût-il été porté, et l'extermination, dans cette partie du monde, d'une race par une autre, aurait-elle eu lieu une seconde fois, si l'opinion publique en Europe n'eût secondé les efforts des amis de l'humanité dans le nord de l'Union, pour détruire l'esclavage et les préjugés qu'il entraîne à sa suite, et si le succès n'avait déjà semblé sourire à leur généreuse entreprise.

L'influence funeste de l'immigration européenne sur le sort des esclaves, n'est cependant pas particulière aux États-Unis. Nous avons choisi ce pays comme l'illustration d'un fait général. Nous retrouvons dans toutes les Antilles cette pernicieuse influence dans la conduite des colons étrangers envers leurs esclaves. « Les aventuriers « d'Europe, dit M. Ramsay[1], sont généralement « plus durs et plus cruels envers leurs esclaves « que les créoles des Indes occidentales. » David Turnbull, parlant de la différence qu'il avait ob-

[1] *Essay on the treatment and conversion of the slaves*, etc. Voyez aussi Masse, *l'Ile de Cuba et la Havane*, pp. 276, 277 et 323.

servée à Cuba entre le nombre des esclaves des deux sexes, a dit : « A ce sujet, je dois convenir « que le propriétaire créole montre plus de res- « pect pour les lois de l'humanité que le planteur « émigrant d'Espagne et des États-Unis. Ce n'est, « du reste, que rendre justice à d'autres que de « signaler le fait d'un certain M. Baker, des « États-Unis, lequel s'est établi dans le voisinage « de Cienfugos, sur une plantation où il a ras- « semblé non moins de sept cents nègres mâles, « sans une seule femme[1]. »

Des voyageurs, témoins du fait, mais ne se donnant pas la peine d'en rechercher la cause, ou se méprenant sur sa véritable origine, se sont hâtés de déclarer que les noirs et les blancs ne sauraient vivre en parfaite amitié dans une même communauté. Partant d'un fait particulier pour établir un principe général, quelques Américains ont essayé de fonder sur la côte d'Afrique une colonie composée uniquement de nègres libres ou affranchis, emmenés chaque année des États-Unis. Un pareil établissement ne pouvait être qu'un aliment de plus offert au préjugé. Aussi les classes de couleur montrent-elles la plus profonde aversion pour cette patrie qui n'est pas la leur, mais qu'on veut leur imposer, et qui n'est

[1] *Travels in the west*. Lond. 1840, p. 146.

en fait qu'une terre d'exil pour eux. En ce moment même, la colonie de Libéria, privée de la sympathie des philanthropes éclairés, considérée avec dégoût et effroi par les noirs libres d'Amérique, trompant, sous tous les rapports, les espérances des malheureux que les pipeuses promesses des promoteurs de la colonisation y ont conduits, tombe en discrédit, et elle ne tardera pas à être complétement désertée[1]. M. de Tocqueville, lui-même, semble considérer l'alliance des deux races comme impossible, et dit que le seul compte ouvert jusqu'ici entre elles a été l'esclavage et la dégradation des noirs par les blancs, ou le meurtre et la destruction des blancs par les noirs[2]. Cela est vrai pour l'Amérique; mais est-ce la seule partie du monde où ces deux classes d'hommes se soient trouvées en contact? La cause de cet antagonisme est connue, il faut la détruire. Ce n'est pas, comme semble l'induire M. de Tocqueville, la différence de races qui a créé cette inimitié qu'il a signalée, mais plutôt un vice particulier aux colonies modernes, vice qualifié du

[1] Ceci a été écrit alors que Libéria était une colonie de la société américaine. Mais aujourd'hui, par le fait même de son indépendance et de sa reconnaissance par les grandes puissances européennes, Libéria a pris un caractère nouveau, et est destinée à jouer un rôle important dans l'œuvre de la civilisation de l'Afrique.

[2] *Démocratie en Amérique*, t. 2, p, 293.

terme si pittoresque de *colorphobie*, par les abolitionistes américains. Dans l'Orient, où l'esclavage est beaucoup plus ancien qu'en Amérique, dans l'Orient, où il a, pour ainsi dire, pris droit de bourgeoisie, on n'aperçoit aucune trace de haine entre les noirs et les blancs. C'est que dans ces régions l'aristocratie de la peau est inconnue, la *colorphobie* n'a pas encore fait invasion, et l'esclavage est aussi bien le partage du blanc que du noir, du juif que du chrétien. Dans une société divisée en castes, dont les unes assument une espèce de supériorité sur les autres, il ne peut manquer de naître tôt ou tard des différends, des troubles, des massacres. L'existence des classes privilégiées provoqua en France la révolution de 1789. Les efforts de la restauration pour ressusciter des institutions en désaccord avec l'esprit de la France et les tendances du siècle, donnèrent naissance à la révolution de 1830. L'aristocratie d'argent crut pouvoir remplacer l'aristocratie de naissance; un monarque sorti des barricades de 1830 se mit à la tête de ceux qui voulaient faire converger la France vers les intérêts purement matériels, et poursuivit avec une persévérance acharnée ce système d'égoïsme dont il s'était fait le patron au profit de sa dynastie. Mais la nation, en qui on n'avait pas réussi à éteindre tout sentiment de dignité et d'honneur,

se leva, en 1848, et la royauté disparut. Oui, proclamons-le bien haut, il ne doit y avoir ni paix ni trève entre l'esclavage et la liberté, pas plus qu'entre Christ et Baal.

On conçoit maintenant pourquoi le courant de l'émigration européenne se dirigeant constamment vers les établissements américains, y rend chaque jour plus difficile et plus ardue l'œuvre de l'abolition de l'esclavage et de l'extinction des préjugés. C'est que les émigrants, après un très-court séjour aux États-Unis, y jouissent des droits de cité, et y exercent ainsi plus directement leur influence sur ceux qui les environnent. C'est, à n'en pas douter, cette influence étrangère qui a fait aux Américains cette réputation qu'ils tâchent, il faut en convenir, de justifier; cette réputation que des esprits étroits et prévenus croyaient appartenir exclusivement aux juifs. Ils ne connaissent que l'argent; toutes leurs transactions politiques se terminent par une demande en compensation pécuniaire. Leur mauvaise foi est devenue proverbiale : comment s'en étonner? Une nation observera-t-elle les règles de la probité politique et commerciale, lorsqu'elle viole chaque jour chez elle les principes les plus élémentaires de la morale; lorsqu'elle refuse à ses propres fils, à cause de la couleur de leur peau, la participation à des droits qu'elle a pompeuse-

ment proclamés dans son pacte fondamental; lorsque cette vérité : « Dieu a fait naître d'un « seul sang tout le genre humain, pour habiter « sur toute l'étendue de la terre[1] », est à chaque instant foulée aux pieds par des gens qui ne rougissent pas de se dire chrétiens? Est-il probable qu'une communauté qui admet l'esclavage comme partie essentielle de son existence, se montrera scrupuleuse dans ses rapports avec les autres communautés? Et qu'on ne nous cite pas l'Angleterre, qui possédait des esclaves, et dont la probité commerciale, n'a pourtant jamais été contestée; car l'esclavage dans ses colonies, comme dans celles de la France, n'a été toléré que comme une exception; leur législation différait en cela de celle de leur métropole, et ces puissances ont constamment reconnu et appliqué le principe que l'esclave qui touche le sol de la France ou de l'Angleterre, redevient libre, principe maintenu même à une époque où des lois réactionnaires, émanées d'un génie qui tenait la France sous le joug de la gloire, venaient jusqu'en France frapper les hommes de couleur. Mais si nous envisageons en elles-mêmes les colonies à esclaves, nous trouverons que les maîtres sont partout semblables, qu'en moralité les

[1] *Actes des Apôtres*, XVII, 26.

maîtres de la Martinique, de la Guadeloupe, de Bourbon, n'avaient rien à envier à ceux de la Jamaïque, de la Barbade, de Porto-Rico ou de Cuba. Le même germe de mort, les mêmes éléments de dissolution, s'y retrouvaient. Le sud des États-Unis ne menace-t-il pas de se séparer du nord, si celui-ci continue sa propagande abolitioniste, sans se préoccuper du tort que cette rupture peut occasionner aux intérêts de l'Union? Ne savons-nous pas qu'à l'aurore de la révolution française, les colons de Saint-Domingue ont tout tenté pour se rendre indépendants de leur mère-patrie, et que ne pouvant y parvenir, ils se sont jetés dans les bras des ennemis de la France. Ce n'était pas seulement pour conserver leurs priviléges aristocratiques et leur pouvoir sur les classes de couleur, que ces colons se sont voués au mépris de la postérité; mais ils espéraient, par cet acte, se libérer de leurs dettes envers leurs créanciers d'Europe : c'était faire une banqueroute générale et frauduleuse [1].

Le docteur Channing nous a laissé de ses concitoyens une peinture morale effrayante. « Notre « progrès dans la prospérité, dit-il, fait l'admi« ration du monde; mais cette prospérité a beau-

[1] Garran Coulon, *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue*, t. 4, p. 105.

« coup contribué à paralyser la noble influence « des institutions libres. Les circonstances parti- « culières dans lesquelles ce pays et notre époque « se sont trouvés, ont répandu sur nous un tor- « rent de richesses; mais la nature humaine n'a « pas été assez forte pour résister à une si grande « tentation. La prospérité nous est devenue plus « chère que la liberté. Le gouvernement est con- « sidéré plutôt comme un moyen d'enrichir le « pays que de protéger les droits des individus. « Nous nous sommes attachés au gain comme à « notre bien suprême. Quiconque aura étudié « la nature humaine, ne sera donc pas surpris « que, sous l'influence de cette passion dégra- « dante, les vertus les plus élevées, l'indépen- « dance morale, la simplicité de mœurs, la pro- « bité sévère, le respect de soi-même, et de « *l'homme comme homme*, qui sont les ornements « et la sauve-garde d'une république, soient af- « faiblis, et aient fait place aux calculs intéressés, « à l'extravagance et à la parure, aux luttes péni- « bles, envieuses et chagrines, aux expéditions « aventureuses et à l'esprit hasardeux de la spé- « culation [1]. »

Ainsi se trouvent vérifiées ces paroles de Montesquieu : « L'esclavage n'est pas bon par sa na-

[1] Letter on the annexation of Texas to the U. S.

« ture; il n'est utile ni au maître, ni à l'esclave :
« à celui-ci, parce qu'il ne peut rien faire par
« vertu ; à celui-là, parce qu'il contracte avec ses
« esclaves toutes sortes de mauvaises habitudes,
« qu'il s'accoutume insensiblement à manquer à
« toutes les vertus morales, qu'il devient fier,
« prompt, dur, colère, voluptueux, cruel [1]. »

Ne sommes-nous pas en droit de dire que ces vices sont une punition anticipée des crimes commis chaque jour par les possesseurs d'hommes, par ceux qui oppriment injustement le pauvre et le nécessiteux?

L'action de l'immigration étrangère sur l'esclavage, et la tache imprimée ensuite au caractère américain, ne restent pas confinées seulement dans le sud ; elles s'étendent aussi, quoique lentement, dans le nord. Il existe entre ces deux parties de l'Union des relations politiques et commerciales telles que le nord se trouve, peut-être sans en avoir la conscience, engagé dans tous les actes blâmables du sud. Si le premier n'a plus d'esclaves dans ses États, il n'entretient pas moins au plus haut degré le préjugé de couleur, lequel serait pire que l'esclavage même, si quelque chose au monde pouvait être plus terrible que la perte de la liberté.

[1] *Esprit des Lois*, liv. 15, ch. 1.

Que le nord y réfléchisse donc, qu'il se décide enfin à cesser toute participation à l'œuvre de ténèbres qui se continue dans le sud : il en est temps encore; car il arrivera un moment où il n'y aura plus moyen de s'opposer à l'émancipation des esclaves. Alors les maîtres du sud appelleront à leur secours la banqueroute générale pour se dégager des dettes qu'ils ont contractées envers les marchands du nord. Alors une grande perturbation se manifestera dans le sein de l'Union; des embarras politiques y surgiront; l'Union sera en danger; les existences individuelles seront compromises; des vengeances éclateront au bruit des fers rompus : juste punition que Dieu, dans sa colère, inflige aux violateurs des droits de l'humanité, à ceux qui commettent toutes sortes d'iniquités, qui ravissent le bien d'autrui par violence, qui affligent le faible et le pauvre, qui oppriment l'étranger sans aucune forme de justice.

CHAPITRE III.

Les migrations européennes, provoquées par la découverte du Nouveau-Monde, méritent peu ce nom, si nous considérons les circonstances au milieu desquelles elles ont pris naissance, la manière dont elles se sont opérées, le nombre et le but des émigrants. Et quoique nous trouvions dans le voisinage de Santo-Domingo, et moins de quarante ans après la découverte de l'Amérique, près de quarante moulins à sucre, ils n'étaient, à cette époque, servis que par très-peu d'Européens ; car les indigènes n'avaient pas encore complétement disparu de la terre de leurs aïeux, et le nombre des nègres, en 1520, c'est-à-dire vingt-sept ans après le premier débarque-

ment de Colomb, était déjà si considérable, qu'Oviédo dit que cette partie de l'île ressemblait beaucoup à une petite Guinée [1].

L'antiquité n'offre rien de semblable à la colonisation des îles de l'Amérique. Après que les Européens eurent consommé la destruction des aborigènes, ils se dirigèrent vers l'Afrique où ils mirent en usage les moyens les plus odieux pour procurer des nègres à leurs plantations dépeuplées. Ces nègres et leurs descendants forment aujourd'hui la plus grande partie de la population coloniale. Ils sont esclaves dans quelques-unes des îles de l'Archipel américain; libres dans d'autres, et possèdent dans l'une d'entre elles un gouvernement indépendant. Qui sait si les descendants de ces infortunés, jadis enlevés à leur patrie, ne sont pas appelés, après qu'ils auront eux-mêmes atteint un degré convenable de civilisation, à changer le code diplomatique des vieilles nations européennes? Qui sait si la Providence n'a pas déjà, dans sa sagesse immuable, décidé que ces nègres, jadis de vils instruments de travail, deviendront un jour les instituteurs de leurs frères encore plongés en Afrique dans la nuit de l'ignorance? Les voies de Dieu sont impénétrables,

[1] *Hist. nat. et gén. des Indes*, liv. 5, chap. 4, Paris, fol. 1556, p. 76.

et il choisit souvent pour opérer le bien, les armes mêmes dont les hommes se sont servis pour faire le mal.

Les migrations aux Antilles ont été tentées dans des conditions peu propres à en assurer le succès, soit que nous considérions celles des blancs connus sous la dénomination de *trente-six mois*, ou des noirs enlevés à l'Afrique ; car un des premiers éléments d'un bon système d'émigration — la liberté — a toujours manqué à ces opérations. Les *trente-six mois*, leurrés par les promesses des capitaines de navires marchands à qui l'obligation était imposée de prendre à leur bord un certain nombre de blancs, s'engageaient souvent dans un état complet d'ivresse, pour les colonies occidentales. Il n'y avait là rien qui ressemblât à la liberté. D'un autre côté, la manière dont les nègres sont tirés d'Afrique, repousse toute idée de consentement, par conséquent de liberté, de la part de ces derniers.

Une réflexion que suggère à ceux qui étudient l'histoire de l'Amérique, la première colonisation de ses îles, c'est que si les planteurs avaient pu se procurer aussi facilement et à aussi peu de frais des travailleurs européens, la traite des blancs se serait continuée sur une aussi large échelle que celle des noirs. Les capitaines des navires marchands ne se faisaient aucun scrupule, quand ils

ne pouvaient se procurer des engagés volontaires, d'enlever d'Europe des jeunes gens de famille, qu'ils allaient ensuite vendre comme engagés aux colons des Antilles. Un seul capitaine en emmena ainsi deux cents à la Barbade, en 1640. C'étaient, en partie, des écoliers, des fils de famille, qui valaient mieux que ceux qu'ils servaient. Il y a eu même de ces maîtres cruels à qui on a été obligé d'interdire l'achat des *trente-six mois*. Le père Dutertre en a connu un qui en avait tué cinquante à la Guadeloupe. Les maîtres les vendaient, les échangeaient tout comme les autres esclaves. Il est vrai que leur esclavage était temporaire ; mais qui peut assurer que les maîtres n'auraient pas imaginé un moyen de le rendre perpétuel? Ils l'avaient tenté, car la seule ressource qui restât au *trente-six mois* trop maltraité par son maître, était de trouver un ami — car l'engagé lui-même n'avait pas les moyens de le faire — qui voulût acheter un autre engagé pour le donner en échange. Les gouverneurs forçaient les maîtres d'y consentir; mais si le *trente-six mois* était un nouveau débarqué, le maître le faisait, par fourberie, servir quelquefois les trois ans, quoique l'autre n'en eût plus qu'un à achever [1]. Les autorités anglaises saisissaient le moindre prétexte

[1] Dutertre. *Hist. gén. des Antilles habitées par les Français*, t. 2, p. 454 et 464.

pour arrêter les citoyens et les envoyer à la Barbade, en esclavage. Ainsi, en 1640, soixante-dix citoyens y ont été transportés sous prétexte de l'émeute de Salisbury ; et en 1747, le roi d'Angleterre lui-même envoya en esclavage, dans les colonies, les Écossais faits prisonniers dans leur révolte en faveur du prince Édouard, fils du prétendant Jacques III [1].

Mais l'immigration des blancs a disparu devant celle des noirs, qui se continue, malgré l'active surveillance des bâtiments de guerre qui croisent sans cesse sur les côtes d'Afrique : aussi le mot de migration a-t-il, depuis longtemps, fait place à celui de traite : à chaque fait nouveau, une qualification nouvelle.

Des causes malheureuses, mais qu'il est inutile d'énumérer ici, ont empêché les nations européennes d'améliorer le mode d'administration qui prévalait alors dans leurs colonies. Ce n'est donc

[1] Voy. *England's Slavery, or Barbados merchandize; London, printed in the* 11th, *year of England's liberty.* 1659 *April* 14th. — M. de Caylus, gouv.-gén. des Iles du Vent, écrivait de la Martinique, le 12 juillet 1747, au ministre : « Un corsaire de cette isle vient d'y amener un bâtiment destiné pour Antigue, dont la cargaison consistait en 160 Écossais dont 16 femmes, pris dans les dernières révolutions, et à qui le roi d'Angleterre avoit fait grâce. L'odieux pardon qui ne leur a été accordé qu'à condition qu'ils seroient vendus comme esclaves des colonies, pour y servir en ladite qualité. Vous le verrez par les papiers que j'ai l'honneur de vous envoyer, etc. »

que de nos jours, et sous le régime de la liberté, qu'un bon système d'immigration a commencé d'occuper sérieusement l'attention des économistes et des hommes d'État de l'Anglèterre. La France ne peut rester indifférente à une question qui s'agitera bientôt dans son sein ; car elle aussi a émancipé les esclaves de ses îles ; ce fait aura les mêmes conséquences que dans les Antilles anglaises.

Les systèmes d'immigration aux colonies, proposés ou déjà mis en pratique en Angleterre, semblent avoir été conçus sous l'empire d'une préoccupation bien déplorable. Tous ceux qui ont traité de cette matière, ont plutôt cherché comment se débarrasser de la portion surabondante de la population qui les gêne, que de savoir ce qui en adviendra après qu'elle aura quitté la mère-patrie. Peu leur importe le sort ultérieur des émigrants, pourvu que le spectacle de leur misère, et leurs cris de détresse ne viennent pas blesser les sens délicats de leurs concitoyens. L'Angleterre peut, sans doute, se soulager temporairement, en envoyant le surplus de sa population former au loin de nouveaux établissements ; mais c'est à la condition d'aviser au plus tôt aux réformes que nécessite à l'intérieur le développement de la civilisation moderne et des besoins de la nation; autrement l'émigration de ses enfants ne prévien

dra pas le retour des scènes de désordre qui viennent périodiquement mettre en péril ses districts manufacturiers. C'est donc à sa racine qu'il faut frapper le mal ; car il ne gît pas seulement à la surface du corps social.

La vicieuse organisation du travail, et les modes défectueux d'acquérir la propriété, ne sont pas les moindres causes du malaise des sociétés modernes. Aussi les économistes, les philosophes, les hommes d'État, cherchent-ils avec anxiété le remède à ces deux grands maux. C'est même aujourd'hui la question qui préoccupe le plus sérieusement les esprits en France. L'émigration ou la transplantation d'une portion de citoyens, sur un sol étranger, telle qu'elle s'effectue en Angleterre, ne sera qu'un sursis au dénouement terrible du drame qui se joue en ce moment sur ce vaste théâtre. Le nombre des émigrants de la Grande-Bretagne s'est accru annuellement sans porter aucun soulagement à la misère des classes ouvrières ; et dans l'année 1841, ce nombre a atteint le chiffre effrayant de 108,000, tandis que des désordres à Manchester et dans les autres districts manufacturiers, portent témoignage de la détresse profonde du pays, et prouvent l'insuffisance des moyens employés jusqu'ici pour la faire cesser [1].

[1] En 1846, non moins de 129,851 individus ont émigré de

Les causes qui portent l'homme à quitter, pour une terre étrangère, son pays, le berceau de son enfance, quoique nombreuses, peuvent être rangées sous deux chefs principaux : les causes naturelles et les causes artificielles.

Par causes naturelles, il faut entendre le désir qui, dans une communauté sagement organisée et bien administrée, porte l'homme à s'expatrier, non pas seulement dans le but et l'espoir d'accroître ou d'améliorer sa fortune, etc. ; mais encore d'étendre la sphère de ses connaissances ou de communiquer à ses semblables celles qu'il a déjà acquises.

Par causes artificielles, il faut entendre ces malaises périodiques qui troublent l'harmonie des sociétés, et qui sont la preuve que les lois d'après lesquelles elles se meuvent ne répondent plus à leurs besoins.

Dans le premier cas, l'émigration s'effectue aussi naturellement que les causes qui l'ont produite ; car elle semble alors n'être que l'accomplissement de ces paroles de l'Ecriture : « Croissez, multipliez, remplissez la terre et l'assujettissez ; » car en même temps qu'elle sert de voie à

la Grande-Bretagne ; et dans les neuf premiers mois de 1847, l'émigration a atteint le chiffre étonnant de 240,732 personnes, dont 136,395 des ports d'Angleterre, 8,155 de l'Écosse, et 95,911 d'Irlande.

la civilisation et à la fraternité universelle, elle augmente le bien-être industriel du pays d'où les émigrants sont tirés; elle en écarte la concurrence illimitée, elle ouvre de nouveaux canaux à son industrie, et maintient l'équilibre entre sa production et sa consommation.

Dans le second cas, on a recours à l'émigration comme à un de ces remèdes violents administrés à un malade désespéré; mais le mal qui s'est calmé un instant, doit reparaître ensuite avec plus d'intensité et de dangers.

Constituées comme sont la plupart des sociétés modernes, il n'est pas étonnant qu'elles soient périodiquement travaillées d'une surabondance de population. Le nombre des habitants d'un pays ne s'accroît jamais sans y créer de nouveaux besoins, et sans y introduire de nouvelles relations avec les pays qui l'environnent. Eh bien ! si les institutions qui ont, pendant longtemps, fait mouvoir cette nation, ne sont pas modifiées en raison des progrès du siècle, il arrivera un instant où il y aura antagonisme entre ceux qui veulent marcher et ceux qui s'obstinent à nier le mouvement, il y aura malaise social. C'est l'état où se trouvent aujourd'hui quelques nations de l'Europe. Vainement, dira-t-on, qu'il n'est pas probable que les institutions restent stationnaires tandis que les hommes qu'elles régissent sont en

progrès ; l'humanité lutte perpétuellement entre le désir d'appliquer les théories conçues pour son bonheur par les hommes d'élite qui apparaissent à de rares intervalles sur la scène du monde, et les habitudes qui la lient à ses anciens usages, à ses vieilles institutions. L'individu lui-même ne brise pas toujours avec facilité les fers qui l'attachent au passé ; et soit paresse d'esprit ou appréhension vague d'un avenir qu'il ne connaît pas, il ne se résout à se dégager des langes auxquels il s'est pour ainsi dire identifié, que dans un de ces moments suprêmes où l'homme quitte son manteau terrestre pour prendre quelque chose de la Divinité. Où est le peuple en état d'affirmer qu'il est gouverné conformément à ses goûts et à ses désirs, que les lois sous lesquelles il courbe la tête soient en tous points conformes aux progrès de sa civilisation, et répondent exactement à ses besoins ? Les lois et les institutions sont les œuvres des hommes, et, comme elles, sont susceptibles de modifications. Dieu a donné la terre aux enfants des hommes ; il est donc conforme à l'idée que nous avons de sa sagesse, que chacun y trouve sa sa place au soleil. Donc, ce qui est une surabondance de population dans un pays organisé d'une manière vicieuse, sera dans un autre bien gouverné, et dirigé dans les voies progressives de l'humanité, une source de richesses et de prospérités.

D'après ce que nous venons de dire, il est facile de s'apercevoir que l'émigration est la conséquence d'un ou de plusieurs faits, et non un principe; qu'elle n'est pas un fait simple, mais complexe. Le succès de cette mesure dépend de plusieurs conditions, dont les principales sont que le pays qui fournit les émigrants contienne une surabondance de population créée par des causes naturelles; que le pays auquel on envoie les émigrants offre à ceux-ci des avantanges tels qu'ils soient induits à quitter sans regrets leur terre natale; car il faut à l'homme bien des misères et des tribulations pour qu'il s'exile volontairement du pays de ses aïeux, et consente à aller se créer ailleurs une nouvelle patrie et une nouvelle famille. Mais un fait digne d'être remarqué, c'est que ce n'est plus seulement en vue de ces avantages matériels que les hommes émigrent. Ils comprennent mieux aujourd'hui l'esprit de fraternité qui unit tous les fils d'Adam; il sentent qu'ils sont appelés à remplir une mission élevée, sublime: une mission de civilisation. Là où ils l'aperçoivent, ils se dirigent avec ardeur; car il existe toujours dans le cœur de l'homme un fonds de philanthropie et de charité inépuisable, et il suffit qu'il y ait quelque part du bien à faire à des hommes comme lui, pour qu'il se dévoue avec empressement.

Ces principes généraux étant établis, appliquons-les au cas particulier de l'immigration aux Antilles, et demandons-nous :

1° Si les colonies ont besoin de travailleurs ;

2° Où il les faut aller chercher.

CHAPITRE IV.

Il est de l'essence de l'esclavage, que l'homme non-seulement travaille sans être rétribué, mais encore qu'il soit affecté à des travaux qu'il n'aurait pas adoptés s'il avait été libre dans son choix. Quand on se rappelle de quelle manière les Africains ont été emmenés en Amérique pour être jetés dans les habitations, on se demande comment il se fait qu'il y ait encore dans les colonies émancipées un seul nègre qui continue à s'adonner aux travaux que lui avaient jadis imposés des maîtres. Dans les pays où l'agriculture est l'occupation spéciale d'une certaine portion de la population, où les agriculteurs sont esclaves,

où les esclaves sont recrutés dans une seule race d'hommes, il est aisé de concevoir que tous ceux de cette race qui sont assez heureux pour obtenir leur liberté, éviteront avec soin de s'adonner aux travaux réservés aux esclaves. Aussi M. de la Charrière a-t-il remarqué que, « pour l'esclave, « être libre, c'est être dispensé de travailler. « Lorsqu'il est affranchi, il cesse de cultiver la « terre. S'il a un métier, il l'exerce pour gagner « sa vie ; s'il n'en a pas, il s'établit dans les « bourgs, il se rapproche des bords de la mer, et « se livre à la pêche, qui se concilie si bien avec « la paresse [1]. » Le fait est encore vrai dans les colonies à esclaves, parce que dans ces pays la culture de la terre est une industrie honteuse, n'étant confiée qu'à des mains serviles. Dans l'antiquité, l'homme libre et l'esclave n'exerçaient pas indifféremment la même profession, et le premier avait le plus grand soin de ne faire quoi que ce fût qui ressemblât à l'industrie, réputée ignoble, du second. Pourquoi en serait-il autrement dans les colonies? Pourquoi les mêmes causes ne produiraient-elles pas les mêmes effets? Mais honorez le travail des champs, relevez-le de cet anathème dont vous l'avez si inconsidérément frappé; proclamez enfin l'homme libre, et vous verrez si le nègre ne se

[1] *Observations sur les Antilles françaises*, p. 58.

livrera pas avec ardeur à l'agriculture, comme le plus prompt moyen de se créer une aisance que ne peut lui procurer la pêche ou un petit trafic. Pourquoi d'ailleurs le nègre affranchi devrait-il continuer un état qui lui avait été imposé dans l'esclavage ? Peut-on avec raison reprocher à un citoyen de gagner honnêtement son existence autrement qu'à couper de la canne ? L'émancipation générale aura pour résultat la réhabilitation de l'agriculture. Le temps et une conduite sage et toujours prudente de la part des classes éclairées des colonies, aplaniront bien dès difficultés ; car on ne doit jamais perdre de vue que les Antilles sont essentiellement agricoles et commerçantes. Puisqu'il n'y a plus de classes serviles, il ne peut plus y avoir de travaux serviles : c'est ce que chacun doit comprendre dans des pays où l'émancipation n'a pas encore effacé le souvenir des temps passés.

Voilà donc une première cause de diminution dans le nombre des travailleurs des Antilles ; il en existe une autre.

Avant l'émancipation, les hommes et les femmes étaient indistinctement employés aux travaux des champs ; car l'intérêt des maîtres, ainsi qu'ils le comprenaient alors, voulait qu'ils s'occupassent plus d'étendre leurs plantations et d'en augmenter les produits, que de veiller au bien-être

de leurs esclaves. Pour cet effet, ils envoyaient tous leurs bras à la culture de leurs terres. En dispenser les femmes aurait fait honneur à leur humanité, mais aurait nui à leur intérêt. Les femmes donc, et les enfants depuis l'âge de quatorze ans étaient, comme les hommes, employés aux travaux des champs. Les enfants en bas âge étaient, durant les heures où leurs parents étaient ainsi occupés, renfermés dans les cases, ou confiés à de vieilles négresses que l'âge et les infirmités retenaient chez elles. Les soins intérieurs de la maison principale étaient laissés aux domestiques trop jeunes pour être employés ailleurs, ou à des servantes dont la jeunesse et la beauté avaient agacé la sensualité du maître : on n'avait donc pas besoin, pour ces travaux de peu d'importance, de tirer des champs des bras qui y étaient employés avec avantage. Mais l'émancipation portera de notables modifications à ces habitudes : les femmes, au lieu de cultiver la terre, comme sous l'ancien régime, demeureront chez elles pour s'occuper de leurs affaires domestiques; les nouveaux besoins que la liberté aura éveillés devront être satisfaits; leurs affections de mère s'étendront plus librement sur leurs enfants; ceux-ci seront envoyés à l'école. Il faudra par conséquent remplacer ces serviteurs par d'autres individus.

D'un autre côté, les petites propriétés vont

s'accroître. Les terres, par suite de l'émancipation générale, perdront de cette valeur excessive qui les mettait hors de la portée des classes de couleur; celles-ci pourront en acquérir de petites portions que les grands propriétaires aimeront mieux leur vendre, que de laisser en friche.

Qu'on ne s'y trompe pas : l'abolition de l'esclavage fera nécessairement disparaître la grande propriété dans les colonies. Peut-être l'agriculture n'y gagnera pas en développement et en perfectionnement, mais l'aristocratie terrienne n'est pas chose possible dans tous les temps et sous tous les climats. Cette institution avait sa raison d'être dans les colonies à une époque où l'homme était réputé la propriété d'un autre homme, parce que l'esclavage constitue une aristocratie complète; mais tout est changé aujourd'hui : plus d'un million et demi d'hommes nouveaux sont jetés libres de fers au milieu de la société; ils peuvent, en refusant leurs bras au service des grands planteurs, annihiler la grande propriété; ayant des besoins restreints, ils sentiront moins les aiguillons du luxe et des commodités que recherche l'homme depuis longtemps accoutumé à la vie policée. Est-il sage, est-il prudent, est-il politique même d'arrêter les élans de ces nouveaux citoyens vers l'acquisition des petites propriétés? L'Etat, du reste, gagnera à cette

division des terres, puisqu'il aura un plus grand nombre d'intéressés au maintien de l'ordre et de la sécurité publique. D'un autre côté, les grands propriétaires n'y perdront rien ; car n'ayant pas assez de bras, et peut-être pas assez de fonds, pour continuer l'exploitation de leurs terres déjà en rapport, ils n'auront guère le désir d'en défricher de nouvelles. Or, ces terres vierges ne produisent rien ; ce sont des capitaux en sommeil ; ils ont donc intérêt à les vendre. Ainsi, autant de petits propriétaires, autant de bras retirés aux anciennes habitations.

L'esclavage est la principale institution sur laquelle les premiers colonisateurs crurent devoir fonder tout leur gouvernement colonial. En cela ils ont agi conformément aux idées qui avaient alors cours dans l'ancien monde au xve siècle. Mais les institutions changent à mesure que les nations se développent. En établissant dans les colonies l'esclavage et une aristocratie terrienne, les conquérants de l'Amérique n'avaient fait que suivre l'esprit de leur temps ; mais comment expliquer la persistance qu'ont mise leurs successeurs à arrêter dans ces contrées la marche de la civilisation ? N'est-il pas étonnant qu'au xixe siècle, dans quelques-unes des îles de l'archipel des Antilles, et sur le continent américain, cette forme gothique de gouvernement continue de subsister,

tandis que, d'un autre côté, de si grandes transformations se sont opérées dans les idées et les mœurs des peuples de l'ancien continent? Les nations européennes qui possèdent encore des colonies, et particulièrement l'Espagne, semblent oublier que l'esclavage et l'aristocratie terrienne, qui en est la conséquence, leur feront tôt ou tard perdre leurs îles du Nouveau-Monde. En ce moment même, les colons de Cuba rêvent à l'indépendance. L'Espagne, pauvre et faible, croit neutraliser cette tendance, en violant la foi des traités qu'elle a conclus avec les autres puissances de l'Europe pour la suppression de la traite; elle tolère ce trafic honteux, dont elle se sert comme d'un épouvantail, d'une menace tacite d'émanciper les esclaves à un moment donné, pour leur confier ensuite le soin de faire rentrer ces colonies dans le giron métropolitain. Mais l'Espagne fait usage d'une arme dangereuse, d'une épée à deux tranchants, qui tôt ou tard lui ensanglantera les mains; et si les colons de Cuba n'ont pas encore fait scission avec la mère-patrie, c'est que les circonstances ne leur ont pas paru assez favorables pour arborer la bannière de l'indépendance. Que l'Espagne et ses sœurs en iniquité le sachent bien; on ne viole pas impunément les lois de la justice et de la morale : qui se sert de l'esclavage périra par l'esclavage. Honte à la nation qui se vante d'être

catholique par excellence et qui se laisse devancer, dans la voie des principes proclamés par le Christ, par des princes musulmans que sa bigoterie voue aux flammes éternelles !

Disons-le donc hardiment ; les colonies seront à jamais perdues pour leurs anciennes métropoles, si celles-ci continuent à y maintenir l'esclavage, ou si, l'émancipation proclamée, elles persistent à y entretenir la grande propriété. Le morcellement des propriétés est une conséquence inévitable de la liberté et de l'égalité. Vouloir l'empêcher dans l'intérêt de quelques amours-propres égoïstes, c'est se créer bénévolement des embarras, des difficultés dont on n'est pas certain de sortir avec succès.

Maintenant que nous avons énuméré les différentes causes qui doivent faire diminuer dans les campagnes le nombre de bras employés à leur culture, ajoutons que sous le régime du fouet, et pour d'autres causes, telles que l'enfance, l'âge, les infirmités, les maladies réelles ou simulées, etc, seulement un tiers de la population numérique des ateliers était occupé aux champs, et disons que, rendu à la liberté, moins de ce tiers s'y portera.

Mais, dira-t-on, ce n'est pas tant le nombre de travailleurs que la quantité d'ouvrage exécuté dans un moindre espace de temps, qui doit être

prise en considération ; or, il est une vérité admise par la vieille expérience européenne, confirmée par celle plus récente des colonies anglaises depuis l'émancipation, c'est que le travail libre est meilleur et plus économique que le travail forcé; et si sous le régime de l'esclavage seulement un tiers des bras était à l'œuvre, le planteur n'était pas moins tenu de pourvoir à l'entretien, quel qu'il fût, des deux autres tiers, tandis qu'aujourd'hui il se trouve débarrassé de ces travailleurs invalides et inutiles : il y a donc pour lui avantage réel à se servir de bras libres.

Le principe n'est point contesté; mais de ce qu'un homme libre travaille plus et mieux qu'un esclave, il ne s'ensuit pas que dans les colonies le problème de la continuité du travail, du bon marché du travail libre sur le travail forcé, soit résolu. Il faut à l'homme une certaine habitude de la société policée pour qu'il sente le besoin de travailler à tous les instants de sa vie. Or, ce besoin ne peut être éprouvé par des individus pour qui, hier encore, le travail, surtout celui de la terre, était une flétrissure. D'un autre côté le planteur est sans doute degagé du soin de tous ces gens qui jadis étaient entretenus à ses frais; mais il faut qu'il paie chacun des ouvriers qu'il emploie, et le salaire qu'il leur donnera sera d'autant plus élevé que le nombre des travail-

leurs sera plus restreint. Enfin le planteur a ses propriétés engagées, il n'a pas d'argent, il vit de crédit, crédit qui lui sera maintenant refusé, parce qu'il ne peut plus offrir à ses créanciers les mêmes garanties de production. Or, si la quantité de travaux exécutés par des bras libres est plus grande, et le prix du salaire plus élevé, tandis que celui des produits demeure le même que sous l'esclavage, ou tend à baisser à cause de la concurrence que leur font sur certains marchés européens les colonies à esclaves, il va sans dire que la plus grande perturbation se mettra dans l'exploitation des terres. La concurrence est donc le seul moyen d'obvier aux inconvénients que nous venons de signaler, et cette concurrence ne peut être produite que par l'introduction aux colonies de nouveaux travailleurs qui y établiront un juste équilibre entre le travail et les bras destinés à l'exécuter.

Il y a un autre motif pour augmenter la population agricole des colonies ; c'est qu'il y a un degré d'activité que l'homme ne peut dépasser sans compromettre sa santé et quelquefois même son existence. Eh bien, pour que les travaux exécutés autrefois par un certain nombre d'esclaves, soient aujourd'hui achevés par un moindre nombre de bras libres, il faut de la part de ces derniers des efforts incessants. Or, ces efforts con-

tinus épuiseront l'ouvrier; celui-ci arrivera bientôt à une vieillesse décrépite. Une génération nouvelle viendra, il est vrai, remplacer l'ancienne; mais étant soumise aux mêmes conditions, elle subira le sort de ses prédécesseurs, et la colonie se trouvera de cette façon, et dans un très-court espace de temps, encombrée par un nombre effrayant d'ouvriers rendus inutiles par le rachitisme et l'épuisement, au secours desquels on sera forcé d'appeler la charité publique. Qui ne sait que dans certaines villes de la France et de l'Angleterre, la plus grande partie de la population ouvrière s'étiole et s'abrutit dans les manufactures? Il faut donc établir, dans l'intérêt des colonies, une balance entre le travail et le nombre des travailleurs, non-seulement pour que le propriétaire, certain de trouver toujours des ouvriers, soit excité à agrandir et améliorer ses cultures; mais encore pour que la santé et la vie du cultivateur soient plus ménagées, et qu'ayant plus de loisirs, il les consacre aux douceurs du foyer domestique, cultive son intelligence et acquière ainsi des habitudes d'ordre et de moralité.

Voilà les réflexions qu'auraient dû faire les planteurs anglais, et comment ils auraient dû expliquer les secousses qu'ont éprouvées les colonies après l'acte d'émancipation. Loin de là : des

cris sont partis des coins les plus reculés de ces îles, demandant des travailleurs africains, accusant les nègres créoles de ne plus vouloir cultiver la terre depuis la proclamation de la liberté générale, et prédisant la ruine et la perte des colonies si la métropole ne leur tendait une main secourable. Ces plaintes, ces accusations, étaient, d'après ce que nous avons dit plus haut, exagérées. Cependant les possessions d'outre-mer de l'Angleterre se sont trouvées réellement enveloppées dans des embarras qui en ont un instant troublé l'ordre et l'harmonie. Tâchons d'en démêler l'origine et d'en suivre les progrès, afin que la France profite des erreurs de sa voisine, et que les habitants de toutes couleurs des colonies françaises, abjurant sincèrement les vieilles haines et les anciennes récriminations qu'avait fait naître un régime absurde et brutal, les étouffent toutes dans un vœu commun : la conservation de ces possessions lointaines à leurs métropoles.

CHAPITRE V.

Le Parlement, en proclamant l'émancipation, n'a fait que ce qui était en son pouvoir; car l'esclavage avait introduit dans la société coloniale des habitudes qui échappaient aux dispositions législatives. Le législateur peut, dans un instant, abroger les lois et les ordonnances promulguées par lui ou ses prédécesseurs; mais il ne lui est pas donné de faire disparaître du même coup les empreintes que ces lois ou ces ordonnances ont laissées dans l'esprit de ceux qu'elles ont régis. Ainsi un simple acte du Parlement a suffi pour abolir l'esclavage dans les colonies anglaises; mais les préjugés créés par cette insti-

tution, et développés lentement à l'ombre de la protection de la mère-patrie, étaient hors de ses atteintes immédiates. Les anciens maîtres restèrent donc à l'égard des émancipés ce qu'ils avaient été, et les nègres et leurs descendants continuèrent à être à leurs yeux des êtres dégradés et avilis.

D'un autre côté, l'esclavage avait créé dans l'esprit des nouveaux libres des méfiances et de la répulsion pour les anciens maîtres; sentiments que n'avaient fait que développer les efforts des planteurs pour neutraliser les bienfaits de l'acte dont venait de s'honorer la Grande-Bretagne, et auxquels ils allaient enfin être forcés d'obéir.

Ainsi disposés, les deux partis furent mis en présence : les colons, blessés dans leur vanité, d'être obligés de traiter comme hommes des êtres qu'ils avaient considérés et traités comme des bêtes de somme; les affranchis, se méfiant des dispositions des planteurs qu'une longue et douloureuse expérience leur avait appris à connaître, et décidés à opposer une opiniâtre résistance à tout ce qui pouvait avoir même l'ombre de la contrainte ou de la violence.

Heureusement les missionnaires de paix étaient là, qui avaient, de longue main, préparé les esclaves à recevoir la bonne nouvelle. Ils continuèrent avec persévérance leurs prédications et leurs

exhortations, et trouvèrent dans l'amour et la docilité de leurs disciples, la plus douce et la plus consolante rémunération de leur dévouement.

Cependant les nègres nouvellement affranchis ne tardèrent pas à s'apercevoir que les planteurs avaient indispensablement besoin de leurs services : ils en élevèrent donc bien haut le prix. Les propriétaires, qui n'étaient pas encore initiés à ce régime de liberté, se récrièrent contre de telles prétentions, et se désespérèrent.

Que le cultivateur nègre, connaissant la position du planteur, ait mis ses services à un prix exorbitant, il n'y a rien là d'étonnant. Le manufacturier ou l'ouvrier européen n'agit pas autrement, lorsque, profitant de la rareté ou de l'abondance de l'ouvrage, l'un offre des prix modiques, ou l'autre demande des salaires élevés. Le planteur, lui, peut accepter ou rejeter les conditions du cultivateur, c'est-à-dire peut consentir à sauver ou à perdre sa récolte, tout comme le manufacturier européen peut cesser,—au moins pour quelque temps, — ou continuer de fabriquer des produits. Dans l'un ou l'autre cas, le mal est grand et exige un remède prompt; mais vouloir forcer le nègre des colonies à donner son temps et son travail pour des gages qu'il plaît aux propriétaires de lui imposer, était aussi injuste que

de contraindre le manufacturier à payer plus, ou l'ouvrier à recevoir moins que l'état du marché ne le permet. Une telle tentative exciterait en France ou en Angleterre l'indignation et la résistance de la nation tout entière : c'est ce que les colons anglais ne voulurent pas comprendre.

Dans toute autre contrée, ces difficultés auraient été promptement et facilement aplanies. On aurait senti de part et d'autre qu'il était de l'intérêt commun d'arriver vite à un accommodement. En Europe, la question des salaires a souvent donné naissance à des troubles et à des désordres ; mais les parties n'ont jamais tardé à s'apercevoir que leurs prétentions devaient être modifiées ; elles ont toujours fini par s'entendre. Dans les colonies anglaises, les planteurs voulurent, de leur autorité privée, forcer les émancipés au travail. Il est évident que, sous ce rapport, ils ont commis un anachronisme. Les habitudes impérieuses que l'esclavage leur avait données, leur faisaient prendre vis-à-vis des affranchis un ton dur et hautain, et ils inséraient dans les conditions écrites qu'ils passaient avec les travailleurs, des clauses pénales dont ceux-ci, peu familiers avec les contrats de cette nature, ne comprenaient pas d'abord toute la portée.

Ensuite, le gouvernement métropolitain avait nommé à la magistrature coloniale d'anciens éco-

nomes d'habitations, des chargés d'affaires des propriétaires absents. De tels choix, n'auraient-ils pas été radicalement mauvais, eussent été au moins impolitiques; ils ne pouvaient que nourrir les méfiances des nouveaux libres, qui voyaient parmi leurs juges ceux-là mêmes qu'ils considéraient depuis longtemps, et avec raison, comme leurs ennemis. De la haine pour le magistrat au mépris pour la loi, il n'y a qu'un pas : mieux vaut ne pas avoir de lois que d'en faire qui ne puissent être équitablement exécutées. Le propre des bonnes lois, c'est de faire que ceux-là mêmes qu'elles frappent le plus sévèrement conviennent de leur impartialité.

L'ignorance de la part des affranchis, des termes techniques des contrats, et les conséquences que les planteurs en tirèrent, rendirent les noirs encore plus méfiants; et comme ils ne virent aucun moyen d'échapper à l'interprétation qu'en donnaient les hommes de loi des colonies, ils prirent le parti de ne jamais s'engager sans l'assistance de leurs pasteurs, qui discutaient pour eux les conditions de leurs engagements; et lorsque cette ressource leur manquait, ils aimaient mieux s'abstenir complétement de tout contrat écrit. Les planteurs goûtaient peu cette intervention officieuse des pasteurs; ils redoublèrent de rigueurs dans l'exécution des con-

trats déjà passés entre eux et les cultivateurs. Tantôt ils augmentaient subitement le prix des loyers des cases, tantôt ils exigeaient de chaque membre d'une même famille vivant sous le même toit, un loyer comme s'il occupait séparément une case; et lorsque l'affranchi refusait de se soumettre à ces exigences, le planteur en appelait au magistrat : celui-ci trouvait toujours dans le contrat même un motif de condamner le nègre.

Si les planteurs anglais avaient accepté franchement et sans arrière-pensée l'acte d'émancipation proclamé par le Parlement britannique, ils auraient tenu envers les cultivateurs une conduite plus sage et plus rationnelle; ils auraient vu qu'ils avaient à traiter avec des hommes dont l'esprit inculte était naturellement prévenu contre tout ce qui venait des anciens maîtres, que cette prévention était le fruit de la longue oppression qui avait pesé sur eux; ils auraient senti que la haute position qu'ils occupaient dans la société coloniale, soit par leur fortune, soit par leur éducation, soit même par le vieux prestige attaché à leur couleur, leur imposait l'obligation d'être débonnaires; que, dans l'appréciation d'une faute, la part de blâme doit être faite en raison du degré d'intelligence et d'instruction de la personne qui l'a commise. Mais les planteurs semblaient ne pas comprendre leur nouvelle posi-

tion; ils ne négligeaient rien, non-seulement pour raviver le préjugé de couleur qu'une longue servitude avait créé en leur faveur, mais pour vexer et exaspérer les émancipés. On aurait dit que les faux prophètes qui avaient annoncé tant de désastres et de calamités comme les suites inévitables de l'affranchissement général des noirs, étaient fâchés d'être désappointés. Dans l'île de la Trinidad, par exemple, tout fut employé pour écarter les classes de couleur des fonctions publiques, pour les empêcher même d'exercer leurs droits civiques. Il y a pourtant peu de colonies dont la population de couleur, tant par sa richesse que par sa moralité et son intelligence, mérite plus de considération que celle de cette île.

« Douze mois se sont écoulés, dit M. Fish-
« bourne, depuis la proclamation de la liberté,
« dans l'intervalle desquels les cours de *Quarter*
« *sessions* et de *Common pleas*, ont siégé chaque
« trimestre, et pas un des noirs nouvellement
« émancipés n'y a été appelé à servir comme
« juré. Une exclusion si complète et atteignant
« près de dix mille noirs affranchis dans cette
« paroisse, n'est pas moins frappante qu'objec-
« tionnable. C'est un des moyens employés par
« certaines gens pour maintenir d'odieuses dis-
« tinctions entre cette classe et les autres habi-

« tants de la paroisse, et pour perpétuer des ex-
« clusions et des incapacités incompatibles avec
« l'esprit de la constitution anglaise [1]. »

Que les avocats intéressés des planteurs proclament qu'il existe à la Trinidad, dans les rangs de la société, une égalité sans exemple dans aucune autre colonie [2], la citation ci-dessus extraite des documents officiels et le fait que nous allons rapporter répondront péremptoirement à cette assertion.

La plus grande partie des maisons du port d'Espagne, île de la Trinidad, appartient à la classe de couleur, et cependant, d'après l'ordonnance du conseil municipal, dix-neuf personnes seulement de cette classe ont été réélues notables, tandis que les blancs en comptent quatre-vingt-onze, et de ces quatre-vingt-onze notables blancs, vingt-sept ne sont pas propriétaires, et l'un d'eux déclara, en pleine audience, qu'il ne possédait rien, et pria la cour de lui permettre de payer en à-comptes mensuels une modique somme qu'il devait [3].

La conduite injuste des anciens maîtres envers les individus de race noire propriétaires ne fit

[1] *Parliamentary papers*, vol. 32, I. 1840.

[2] *Observations on the present condition of the island of Trinidad*, etc. By William Hardin Burnley. Lond. 1842, p. 5.

[3] *Antislavery reporter*. Déc. 31. 1840.

qu'augmenter les méfiances et les soupçons des nouveaux émancipés : ceux-ci se tinrent sur leurs gardes et résolurent de défendre pied à pied leurs droits.

Il n'est point dans l'ordre de la nature qu'un homme hier encore esclave renferme dans son sein, sans la manifester, la joie qu'il éprouve de voir tout à coup tomber ses chaînes, et retourne immédiatement aux travaux qui étaient affectés à son ancien état, comme si la liberté était un bien dont il avait été depuis longtemps en possession. Non, il faut qu'il dilate ses poumons à l'air pur de la liberté; il faut qu'il jouisse du bonheur d'être son propre maître, de disposer à son gré de son temps et de sa personne. « Que « durant le jubilé, qui fut immédiatement célé- « bré par les classes inférieures, les champs res- « tèrent en friche, les troupeaux furent négligés, « et plusieurs personnes respectables furent obli- « gées d'être, la première fois de leur vie, leurs « propres cuisiniers, femmes de chambre, « grooms, etc. ; » nous sommes prêts à l'admettre, mais ce jubilé était inévitable, et toute loi ou ordonnance dont le but aurait été de l'empêcher ou de le restreindre, aurait eu des conséquences bien plus graves pour les anciens maîtres que celles d'être leurs propres cuisiniers ou bouteilliers. Les planteurs semblaient ne pas compren-

dre ce bonheur si naturel et si nouveau pour une classe d'hommes depuis longtemps plongés dans la servitude. Ils voulurent contraindre les noirs à retourner à leurs travaux agricoles. Une telle entreprise exigeait beaucoup de prudence et d'habileté, et elle n'était pas sans dangers dans son exécution.

Un des moyens auxquels les planteurs eurent recours pour arriver à leurs fins, fut de faire avec les nègres des conventions par lesquelles ceux-ci s'engageaient à exécuter une certaine quantité d'ouvrage pour loyers des cases qu'ils occupaient.

Pour bien comprendre les difficultés créées par cette question des loyers et des salaires, il faut savoir qu'à la fin de l'apprentissage, les planteurs se trouvaient en possession de toutes les cases habitées autrefois par les esclaves. Les émancipés désiraient continuer de les occuper en en payant le loyer. La chose ne présentait en elle-même aucune difficulté, car il n'y avait pas, à cet égard, à sortir de l'usage établi dans tous les pays policés; c'est-à-dire, les loyers devaient être payés en numéraire, ainsi que le salaire des travailleurs, suivant les prix convenus entre les parties. Tout autre mode de paiement eût entraîné des embarras qu'il était prudent d'éviter : c'est ce que les colons ne firent pas.

Ainsi, d'après les conventions conclues entre les propriétaires et les cultivateurs, ceux-ci n'avaient pas seulement à payer le loyer de leurs cases, mais ils devaient, en outre, travailler sur l'habitation à un certain prix et pendant un certain nombre de jours dans la semaine. S'ils n'avaient pas rempli à la lettre toutes ces conditions, les planteurs les expulsaient de leurs cases. Quelques malentendus s'élevaient-ils au sujet des travaux, entre le propriétaire ou son chargé d'affaires et le cultivateur, le premier augmentait le prix des loyers, ou exigeait que chaque membre de la même famille payât un loyer, comme s'il occupait une case séparée : ce système de compulsion était injuste et vexatoire. Comment s'étonner que les nouveaux libres aient refusé de travailler pour des hommes qui les traitaient comme s'ils étaient encore sous le joug de l'esclavage ou sous le régime de l'apprentissage ?

Ce n'est pas à dire que les cultivateurs eux-mêmes aient toujours été fidèles aux termes de leurs contrats. L'observation stricte des conventions exige non-seulement une certaine habitude de vivre au milieu d'une société régulière, et l'intelligence des égards que se doivent tous les membres d'une même communauté ; mais aussi un certain respect pour les lois qui régissent les individus dans leurs relations privées, et dans

leurs relations avec la société entière. Nous ne devons pas être étonnés si l'affranchi, rendu depuis peu de temps à la vie civile, ne sachant par conséquent rien de la rédaction et de la sainteté des contrats, ayant à traiter avec des hommes dont les dispositions hostiles à leur race s'étaient manifestées en plus d'une occasion, avant et depuis l'affranchissement général, se soient montrés peu disposés à se soumettre à tout acte écrit qui pût offrir à leur esprit prévenu la moindre apparence de contrainte ou de violence, et aient cru, en ne l'exécutant pas, faire un usage légal de leur liberté. Dans de telles conjonctures la conduite des planteurs était toute tracée; ils n'avaient qu'à en appeler à la loi commune, et non tenter de se faire justice à eux-mêmes : c'est pourtant ce qu'ils osèrent. Sous le moindre prétexte, le gérant menaçait le cultivateur de le chasser de sa case, et n'exécutait que trop souvent ses menaces avec la plus grande rigueur. « Des cases, dit J.-J. Gurney, ont eu leurs toits « enlevés, des cocotiers, des arbres à pain, ont « été abattus; des places à vivres détruites par « la main de la violence et foulés aux pieds « des bœufs, de telle sorte que le laboureur « était forcé de chercher ailleurs une habitation. « Nous avons entendu, conclut le même auteur, « parler de ces violences, et nous en avons vu

« des preuves [1]. » Il était impossible que cet esclavage d'un nouveau genre fût patiemment souffert par des hommes si jaloux de leurs droits et de leurs intérêts.

L'esclavage est un mal pour celui qui l'inflige autant que pour celui qui en souffre. Il donne naissance à certaines habitudes qui ne se perdent pas immédiatement après l'émancipation : la violence est un de ses traits caractéristiques. Pour se soumettre aux lois seules, il faut une éducation nouvelle de la part de l'ancien maître et du nouvel affranchi. Le travail forcé, de quelque nom qu'on le pare, et sous quelque forme qu'il se présente, sera toujours un signe de servitude. Les planteurs fermèrent leurs yeux aux difficultés et aux embarras où allait les entraîner l'oubli de leur position nouvelle.

« Que la conduite des planteurs, dit un de « leurs avocats, n'ait pas toujours été ce que l'on « eût désiré; que des traces d'irritation de leur « part aient pu se faire remarquer de temps en « temps; que l'on ait dû une partie du dernier « déficit aux inondations, aussi bien qu'à un dé- « faut de bras, et que par une administration « convenable, une conduite conciliante, et par « une volonté de se conformer davantage à leur

[1] *Winter in the West-Indies*, p. 101.

« nouvelle position, de grands travaux eussent « pu être exécutés, nous sommes prêts à le re« connaître [1]. »

Il est aisé de saisir, à travers les circonlocutions de l'auteur, l'aveu de l'existence des préjugés et des mauvaises dispositions des propriétaires blancs à l'égard des nouveaux libres.

Aujourd'hui une entente plus cordiale existe dans les possessions anglaises de l'Atlantique, entre les planteurs et les cultivateurs. Tous sentent la nécessité de rabattre beaucoup de leurs prétentions respectives, et ce, au plus grand avantage de la société entière, un instant compromise par leur mésintelligence; mais durant la crise coloniale dont nous n'avons reproduit qu'une incomplète esquisse, les propriétaires ont pu se convaincre que leurs espérances et l'avenir de leurs plantations reposaient sur des bases bien fragiles et bien chancelantes. En attribuant uniquement à un manque de bras les embarras des colonies, ou les planteurs se sont mépris sur la cause réelle de ces embarras, ou ils avaient voulu donner le change à la métropole. Le mal auquel il fallait appliquer un remède prompt et efficace, était l'incertitude, la fluctuation du

[1] *The present condition of the british West-Indies; their wants and the remedy for these.* By Henry Morson. Lond. 1841, p. 19.

nombre des travailleurs dont on pouvait disposer ; car il ne suffit pas qu'un homme libre exécute plus de travaux qu'un esclave, il faut que le propriétaire puisse compter sur des travailleurs toutes les fois que le besoin de ses cultures le réclame, et qu'ils soit de plus certain de leurs services pendant tout le temps qu'ils sont nécessaires. Lorsqu'un propriétaire fait nettoyer ou planter un terrain, le plus ou le moins d'activité, de diligence, de la part de ceux qu'il emploie à cette opération, est certes de quelque considération; mais lorsque la récolte est prête, lorsqu'il est temps de cueillir le café ou de couper la canne, ce n'est plus beaucoup d'ouvrage fait en peu de temps, mais une continuité d'action qui devient nécessaire, surtout dans les grandes usines, dans les sucreries, par exemple, où le moindre retard, la plus légère négligence peut être si préjudiciable aux intérêts du propriétaire. Comment enfin celui-ci peut-il améliorer, étendre, perfectionner ses cultures, s'il voit ses récoltes sans cesse à la merci du caprice de gens sur lesquels il comptait? Du temps de l'esclavage, le maître pouvait presque toujours avoir dans ses champs un même nombre de bras, et il dirigeait ses opérations en vue de ce nombre; il y avait en quelque sorte permanence de travailleurs. La liberté est venue déranger le vieux système colo-

nial, ainsi que les plans de ceux qui avaient cru que la propriété de l'homme sur l'homme était un droit et un droit sacré. Quelle que soit cependant la cause du déficit qui s'est manifesté dans les produits des colonies anglaises dans les premiers temps de l'émancipation, qu'il puisse être attribué à une insuffisance réelle ou à une fluctuation dans le nombre des travailleurs à employer, le fait est que de nouveaux cultivateurs doivent être introduits dans ces îles, afin d'y créer une louable concurrence, une active émulation, d'y établir une balance équitable entre les salaires et les travaux, et afin d'assurer aux propriétaires une permanence d'ouvriers, permanence sans laquelle il n'y a pas de cultures possibles.

CHAPITRE VI.

La nécessité d'accroître la population agricole des possessions anglaises dans les Antilles n'a pas paru évidente à tous ceux qui se sont occupés de la question d'émancipation. Peut-être aussi l'ardeur avec laquelle les planteurs et leurs agents en Angleterre ont réclamé l'importation de travailleurs tirés des côtes d'Afrique, a-t-elle éveillé l'attention des abolitionistes et les a-t-elle excités à voir s'ils ne trouveraient pas ailleurs que dans le défaut de bras, la cause du déficit dont les colonies ont eu à souffrir dans leurs produits. En effet, tandis que d'un côté les planteurs encore aveuglés par les préjugés, fruits de l'escla-

vage, et peu accoutumés au régime nouveau créé par l'émancipation, attribuaient à la paresse naturelle des nègres, et aux lois promulguées à cette époque, lois qui, disaient-ils, étaient toutes à l'avantage des noirs, le malaise qui pesait sur eux; d'un autre côté, les abolitionistes affirmaient que ces mêmes lois avaient été faites en faveur des propriétaires contre les intérêts des nouveaux affranchis.

Il n'est pas étonnant que les lois qu'à immédiatement nécessitées l'acte d'émancipation, aient produit des effets tout autres que ceux qu'on était en droit d'attendre. Les législateurs étaient, ainsi que nous l'avons dit plus haut, d'anciens économes d'habitations, des chargés d'affaires de planteurs absents : tous gens dont l'hostilité envers les noirs était devenue proverbiale. Quant à la paresse naturelle des nègres, c'est un de ces vieux thèmes sur lesquels des esprits arriérés s'amusent encore à broder des phrases que personne ne prend plus la peine de réfuter.

C'est donc à leurs mauvais procédés envers les nouveaux libres que les colons anglais devaient attribuer leurs mésaventures, leurs embarras; et à l'appui de cette assertion nous avons le témoignage de lord Glenelg qui, dans un discours prononcé à la chambre des lords le 27 février 1835, exprima sa conviction que dans certaines colo-

nies, sous le régime de l'apprentissage, « des « peines furent infligées à l'apprenti, sous pré« texte de discipline, mais en réalité par ven« geance, parce que le nègre n'était plus un es« clave : que des gens condamnés à perpétuité, « à qui il ne restait plus aucun principe d'hon« neur, et qui ne pouvaient échapper aux remords « de leur conscience, avaient été choisis pour « exécuter la vengeance injuste des ci-devant pos« sesseurs d'hommes; que les haines créées par « une longue série de crimes, vivaient encore « dans le cœur des oppresseurs, lesquels em« ployaient maintenant des instruments pires « que ceux dont ils avaient fait usage dans l'a« pogée de leur licencieuse barbarie. »

Des voyageurs abolitionistes, frappés de l'exiguïté du nombre de bras employés aux cultures de certaines colonies, de la Jamaïque, par exemple, ont reconnu l'urgence d'aviser aux moyens d'augmenter la population de ces contrées. Sir Ch. Metcalfe, alors gouverneur de la Jamaïque, était de cette opinion. « Que le territoire de cette « île (Jamaïque), dit un des observateurs les plus « exacts et les plus consciencieux qui aient par« couru les Antilles, puisse admettre un nombre « d'habitants beaucoup plus considérable, c'est ce « que l'on ne saurait contester, et nous serions « loin de nous opposer à tout plan raisonnable

« qui aurait pour but d'y amener un plus grand « nombre de colons. » Mais, ajoute l'auteur, par forme de correctif, et comme s'il eût prévu l'usage que les promoteurs de l'immigration auraient fait de cette opinion, « mais nos pro-« pres recherches ont eu pour résultat l'intime « conviction que la population actuelle de la Ja-« maïque, sous une équitable et sage adminis-« tion, qui saurait et voudrait faire un bon em-« ploi de ses forces, se trouverait plus que suffi-« sante pour l'étendue actuelle de ses opérations « agricoles, et que, comme la population s'ac-« croît infailliblement sous le régime de la li-« berté, ses cultures ne pourraient manquer de « s'étendre indéfiniment [1] »

Personne ne nie que tel sera en effet le cas dans un certain laps de temps; mais espérer, pour entretenir et développer ses plantations, l'accroissement naturel de la population sous le régime de la liberté, revient à dire à un homme affamé d'attendre, pour manger, que le grain qui vient d'être confié à la terre ait germé, et soit ensuite converti en farine et en pain. Que deviendront pendant ce temps les propriétés et les colonies elles-mêmes?

[1] *Un hiver aux Antilles en* 1839-40, par J.-J. Gurney, trad. par Pacaud. Paris, 1842, pp. 261-262.

D'autres sont allés plus loin : « Favorisez, ont-« ils dit, les mariages parmi les ouvriers, et les « mariages vous donneront des enfants, lesquels « deviendront ensuite des ouvriers. » Il ne m'a pas été possible de m'assurer si ce mode de procurer des agriculteurs aux plantations désertées a été proposé sérieusement ou par forme d'ironie.

Des hommes plus graves et parfaitement instruits des affaires coloniales, ont envisagé cette question sous un autre point de vue; ils ont attribué à d'autres causes les embarras des colonies.

« Le fait est, a dit M. Barrett, dans un des mee-« tings abolitionistes tenus à Londres, qu'il n'y « a pas défaut de travailleurs dans les colonies; « mais il y a défaut de quelque autre chose : il y « manque des capitaux. »

« Le fait est, a dit William Knibb, que l'état « présent des colonies existe, non à cause de la « répugnance des noirs pour le travail, mais « parce que les propriétaires n'ont pas d'argent « pour payer leurs services. »

Tâchons de réduire toutes ces propositions à leur juste valeur. Il est évident que là où il y a plus de travaux que d'ouvriers pour les exécuter, la main-d'œuvre est très-élevée. Or, le planteur est nécessairement embarrassé qui a à payer un

salaire exorbitant pour entretenir ses cultures, et qui est incertain d'en vendre les produits même au prix qu'on en donnait du temps de l'esclavage. La concurrence et l'émulation sont les meilleurs moyens de faire disparaître ces inconvénients. Mais d'où vient le manque de capitaux dont on argue? Certes, l'argent n'est jamais rare où il trouve un emploi lucratif, et ce n'est pas aux capitalistes anglais que le reproche puisse être adressé de ne pas savoir faire produire le leur. Donc si l'argent manque, c'est que le capitaliste ne trouve pas de sécurité dans son emploi, et que le propriétaire n'a aucun moyen de s'assurer une permanence, une continuité dans les travaux d'exploitation de ses champs : et ici l'assertion des abolitionistes porte à gauche; car « après « tout, dit M. Mérivale, la terre et les capitaux « sont infructueux si le travail ne peut être com- « mandé [1]. En effet, une communauté où l'argent ne circule pas, où le capitaliste aime mieux garder ses valeurs dans ses coffres que de les faire travailler, est une communauté où il n'existe pas d'industrie. Mais supposons, *a contrario*, que l'argent soit en abondance dans les colonies; la conduite du cultivateur sera-t-elle diffé-

[1] *Lectures on colonisation and colonies, delivered before the University of Oxford in* 1839-40-51. Lond. vol. I, p. 246.

rente de ce qu'elle a été? Lorsque le propriétaire voudra planter ou faire ouvrir de nouvelles cultures, il trouvera des ouvriers, parce qu'il les paiera ponctuellement; mais quand le temps de recueillir sa récolte arrivera, ce même propriétaire sera bien forcé, s'il ne veut pas la perdre, de payer à ce même cultivateur un salaire bien plus élevé, et que celui-ci fixera, car il sait qu'il n'a pas de compétiteur à redouter ; le propriétaire est donc à la merci du travailleur. En outre, l'abondance de numéraire dans les colonies y établira la concurrence entre les propriétaires. C'est à qui voudra, pour sauver sa récolte, avoir le plus de travailleurs; et comme le nombre de ces derniers est restreint, leurs salaires seront d'autant plus élevés qu'il y aura sur le marché une plus grande demande de leurs services : ici encore le planteur est à la merci du cultivateur. De telles expériences ne peuvent être tentées qu'une fois; ensuite le capitaliste ou le propriétaire garde ses capitaux et restreint ses exploitations; de là la rareté du numéraire : c'est ce qui a eu lieu dans les colonies anglaises. Personne n'a osé aventurer ses capitaux dans les cultures coloniales, parce que personne n'était certain, non-seulement d'en toucher régulièrement les intérêts, mais même de sauver le capital engagé, à cause de la difficulté de se procurer à temps des travailleurs en

nombre suffisant et permanent. Obtenons donc la continuité des travaux et nous verrons les capitaux se précipiter dans les colonies : cette continuité ne peut être obtenue qu'au moyen d'une augmentation de population, laquelle créera une légitime émulation et une salutaire concurrence parmi les travailleurs.

L'exploitation des terres est une spéculation qui peut manquer souvent par des causes naturelles indépendantes de la volonté humaine. De grandes pluies, une longue sécheresse, peuvent neutraliser la prudence et les soins du planteur. Si à ces causes nous ajoutons le manque de travailleurs au moment où leurs bras sont le plus nécessaires, nous trouverons que le propriétaire doit faire entrer cet élément dans ses prévisions, et calculer ses dépenses en raison des risques qu'il court. Or, dans certaines colonies, bien que le taux des salaires n'ait pas atteint un chiffre exorbitant, il est très-difficile de commander le travail; donc le planteur, incertain d'obtenir cette continuité, cette permanence dans le nombre des bras que réclament ses cultures, et pour cette raison pouvant éprouver de grandes pertes, agit prudemment en cherchant à diminuer le prix des salaires par l'augmentation de la population agricole; mais il n'agissait pas avec beaucoup de circonspection quand il traitait

les noirs libres comme s'ils étaient encore sous le joug de l'esclavage ou de l'apprentissage, afin d'obtenir leurs services à un prix arbitraire.

Disons-le : les colons anglais ont failli payer cher leurs mauvais procédés envers les nouveaux affranchis. Il en est parmi eux qui ont tâché, par des moyens conciliatoires, de ramener les esprits vers une voie meilleure, et de prévenir les fâcheuses conséquences de la conduite de leurs amis ; mais leurs voix ont retenti dans le désert, et ces hommes prudents ont porté la peine qui n'était réservée qu'aux réactionnaires. « Pour
« compléter, pour achever la régénération si dé-
« sirée, dit un des avocats des colons anglais,
« les planteurs doivent commencer par eux-mê-
« mes ; doivent réformer leurs propres habitudes,
« leurs lois. Ce n'est pas assez de soumettre

« toutes les colonies aux mêmes lois, quoique
« ce soit un changement nécessaire ; mais il
« est urgent qu'ils fassent subir une nouvelle
« forme, une révision honnête, impartiale, mi-
« nutieuse, aux lois qui existent, en les adap-
« tant aux habitudes nouvelles de la société.
« Comme corollaire, ils doivent veiller à une
« meilleure administration de la justice dans
« toutes ses branches. Espérant de nouveaux
« travailleurs, ils doivent s'efforcer d'utiliser
« ceux qu'ils possèdent ; cela se fera avec un

« meilleur système de culture, avec de l'écono-
« mie, et en laissant au travail sa liberté. Ils
« doivent y arriver par la douceur, la bienveil-
« lance et des concessions. Telles sont les in-
« fluences qui attachent l'homme à l'homme, et,
« dans un pays libre, ce sont les seuls moyens
« qui doivent être employés [1]. »

Ces conseils, donnés aux colons anglais par un de leurs défenseurs dévoués, les colons français peuvent en faire leur profit. Déjà, si nous en croyons certaines rumeurs qui ont traversé l'Atlantique, ils manifestent une tendance vers la réaction. Qu'ils se gardent des dangereux errements qui ont mis leurs voisins à deux doigts de leur ruine ; car les colonies françaises n'ont pas la ressource de la haute et effective influence religieuse qui a calmé, tempéré, dans les colonies anglaises, l'irritation provoquée chez les affranchis par la conduite acerbe et imprudente des anciens maîtres; et une fois le flot des passions soulevé chez ces hommes en qui le souvenir des outrages passés n'est peut-être pas entièrement effacé, où est celui qui prononcera le *Quos ego* qui devra le faire rentrer dans son lit ordinaire? Nous avons voulu et nous avons obtenu la liberté pour tous;

[1] *The present condition of the british West-Indies*, etc., pp. 59-60.

nous voulons et nous obtiendrons aussi l'égalité pour tous. Est-ce trop présumer de l'humanité que de compter, pour accomplir cette œuvre, sur le concours des colons eux-mêmes? Le temps des priviléges est passé, et avec lui doit disparaître le temps des récriminations. Que chacun donc mette la main à la roue, s'il ne veut être écrasé sous le char de la civilisation.

Nous avons démontré qu'il était nécessaire d'introduire dans les colonies de nouveaux bras pour répondre aux besoins de l'agriculture; voyons maintenant d'où il faudra tirer ces travailleurs. Les colonies avaient à choisir entre les nègres libres d'Afrique, les populations de couleur du continent américain, et les blancs d'Europe. Examinons successivement le mérite de ces trois modes d'immigration aux Antilles.

CHAPITRE VII.

La première idée suggérée aux colons anglais par le bill d'émancipation a été de faire venir, sous le nom de travailleurs libres, des nègres des côtes de l'Afrique. C'était de leur part un anachronisme : ils n'avaient pas compris les motifs qui avaient autrefois poussé les gouvernements métropolitains à favoriser, à encourager la traite ; mais les planteurs actuels avaient plus d'une raison pour provoquer cette mesure. L'attitude des nouveaux affranchis les avait effrayés et leur avait fait exagérer la durée des embarras et du malaise des colonies. D'un autre côté, les préjugés qu'ils avaient sucés avec le lait de leur enfance, préjugés que le temps et les institutions

avaient fortifiés, ne s'étaient pas encore façonnés au régime de la liberté et de l'égalité; ils ne pouvaient se résoudre à voir en ces hommes, hier leurs esclaves, des citoyens égaux à eux, des ouvriers libres. Enfin, la gêne pécuniaire des planteurs les empêchait souvent de satisfaire aux dépenses journalières de leurs habitations, ils ne payaient pas régulièrement les travailleurs qu'ils employaient. « Fort souvent, lorsqu'un homme a « fini l'ouvrage qu'il avait pris à l'entreprise, et « qu'il va demander son argent, il ne peut l'ob- « tenir. Quelquefois il loue des ouvriers pour « l'aider, mais ne pouvant se faire payer ce qui « lui est dû, il se trouve à son tour hors d'état « de s'acquitter avec eux [1]. » Dans ces occasions, le planteur insolvable ne trouvait d'autres moyens de se tirer d'embarras que de faire surgir la question des loyers dont nous avons déjà parlé, afin de pouvoir opposer la compensation aux travailleurs.

Les colons, en demandant qu'on les autorisât à tirer encore de l'Afrique des nègres pour cultiver leurs terres, et remplacer les bras que l'affranchissement général des esclaves venait de leur enlever, ne craignaient point de voir leur

[1] *Un Hiver aux Antilles en* 1839-40, par J.-J. Gurney, trad. par Pacaud. Paris, 1842, p. 217.

amour-propre et leurs préjugés froissés par les relations nouvelles qui allaient s'établir entre eux et les nouveaux venus. Ceux-ci n'avaient jamais été leurs esclaves; ils n'entendaient pas la langue du pays où on les amenait; élevés, d'ailleurs, sous le gouvernement absolu de leurs rois ou de leurs chefs, dans des habitudes de soumission et d'obéissance passive, à une grande distance de leur terre natale qu'ils n'avaient plus l'espoir de revoir, ils se trouvaient dans les meilleures conditions pour subir tous les genres de despotisme, et pour supporter docilement les charges que voudraient leur imposer les propriétaires. « Les Asiatiques, dit un auteur que nous « avons déjà eu occasion de citer, convien- « draient bien, mais pour beaucoup de raisons « on doit leur préférer les Africains; ils sont na- « turellement dociles et ouverts aux nouvelles « impressions, leur ignorance même milite en « leur faveur, car ils n'ont pas de fausses no- « tions de discipline, de morale ou de religion « à abandonner[1] » Quelle dérision! Mais la véritable cause de la préférence donnée sur toutes les autres à l'immigration africaine, c'est que l'ignorance de ces Africains pouvait être plus fa-

[1] *Observations on the present state and condition of the colony of Trinidad*, p. 26.

cilement exploitée par les planteurs. Qu'on se rappelle avec combien peu de scrupule les premiers colonisateurs trafiquaient des *engagés*, — qui étaient pourtant des blancs comme eux, — et qu'on se demande ensuite s'il était à espérer de la part des planteurs actuels plus d'égards et de bienveillance pour les nègres. Ce qu'il leur fallait, c'étaient des cultivateurs soumis, comme l'étaient jadis les esclaves. Mais si, contre leur attente, les nouveaux venus, trompés dans leurs espérances, faisaient rompre leurs engagements, rescindaient leurs contrats, et attendaient de ceux qui avaient besoin de leur industrie des propositions plus avantageuses, ils étaient, en vertu de l'*acte contre le vagabondage* (vagrant act), appréhendés au corps et jetés dans la geôle; on traitait de la même manière, et en vertu de l'*acte sur les petites dettes* (petty debts act), le débiteur nègre qui, ne voulant pas accepter les conditions onéreuses du planteur blanc, son créancier, allait chercher ailleurs un travail plus lucratif. Voilà comment les propriétaires anglais entendaient remplacer aux colonies le travail forcé par le travail libre, et comment ils voulaient provoquer une concurrence entre les Africains et les nouveaux affranchis. Ces tentatives, qui décélaient de la part de leurs auteurs une arrière-pensée malveillante pour les classes de

couleur, ont heureusement échoué devant l'opposition vigoureuse qu'elles ont rencontrée dans presque toutes les classes de la société, et surtout dans les rangs des abolitionistes anglais qui suivaient d'un œil attentif la marche de la liberté.

Nous l'avons dit en commençant : l'Europe a contracté envers la race africaine qu'elle a transportée dans ses possessions d'outre-mer, une dette d'honneur qu'elle est aujourd'hui appelée à acquitter. Il ne suffit pas que les colonies envoient à leurs métropoles plus ou moins de sucre, de café ou de coton, que leurs produits continuent d'encombrer les marchés de la mère-patrie ; il faut que dans ces contrées lointaines, abandonnées depuis des siècles à l'arbitraire des maîtres, la civilisation se développe largement à l'ombre de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. Une ère nouvelle s'ouvre pour elles. L'éducation de leurs enfants, commencée sous le régime ignoble de l'esclavage, a laissé dans leur esprit des traces qu'une active vigilance et les soins d'une mère peuvent seuls faire disparaître. L'Europe doit abandonner les errements de son ancien système colonial, qui n'a jusqu'ici produit que la dégradation d'une portion considérable de la famille humaine, perverti l'esprit et le jugement de l'autre portion, et créé dans ses finances des embarras inextricables. Ce n'est certes

pas par l'importation aux Antilles de nouveaux Africains, quel que soit le titre dont on voudra qualifier cet acte, qu'elle accomplira la régénération de ses colonies ; car, ainsi que nous l'avons établi précédemment, le contact des peuples, comme celui des individus, ne s'opère jamais sans qu'il n'en résulte une transmission réciproque des qualités ou des défauts, des vices ou des vertus qui forment le fond du caractère des individus ainsi mis en rapport. D'après cela, pour juger de l'efficacité de l'immigration africaine comme moyen de régénération pour les Antilles, il faut rechercher quelle influence elle exercera sur les populations de ces îles : d'abord sur les créoles noirs et jaunes.

L'éducation du nègre faite dans l'esclavage, et au milieu d'une société corrompue par l'esclavage, s'est ressentie du vice de son origine. En effet, son instruction était nulle; pour lui pas d'écoles, pas d'instituteurs ; le fouet avec l'esclavage, ou le mépris avec la liberté : tel était le cercle cruel dans lequel il était condamné à se mouvoir. La servitude et le préjugé avaient flétri son intelligence. Accablé de travaux domestiques ou agricoles, il voyait tout par les yeux du corps, ceux de l'esprit étaient fermés à la lumière. On n'avait pas jugé prudent de lui laisser le temps de réfléchir, car il aurait découvert toute la dégradation de son état, et la

sûreté publique aurait été en danger. Rentré le soir dans sa case, il y trouvait une compagne dont le sort était semblable au sien, des enfants qui avaient devant eux tout un avenir d'esclavage. S'il ouvrait la bouche pour parler à ces êtres chéris, ce n'était pas pour leur répéter les paroles de consolation du prêtre chargé d'éclairer les fidèles, ou les leçons d'un instituteur bienveillant : ces paroles, ces leçons n'étaient jamais arrivées jusqu'à lui; mais c'était plutôt pour exalter le bonheur des maîtres, pour raconter les scènes de débauche dont il avait été témoin. Devenu libre, tout ce qu'il avait vu se retrace en couleur de feu à son imagination; il n'aspire qu'à réaliser ses rêves d'autrefois; il veut essayer à son tour de cette vie de licence, qui est pour lui la vie de la liberté. Il avait vu le blanc entretenir une ou plusieurs concubines sous le toit conjugal, il se figura que l'exercice de sa liberté consistait à avoir aussi plusieurs femmes, au mépris des liens qui l'attachaient à une épouse; il avait vu le blanc commander, le fouet à la main, à ses esclaves; il l'avait vu employer, même envers ses enfants, ce dégradant intermédiaire; libre, il ne vit en cet instrument qu'un moyen prompt et efficace de transmettre ses volontés aux êtres faibles confiés à son amour; il avait entendu le blanc blasphémer le

saint nom de Dieu ; il avait vu les ministres de l'Évangile fléchir honteusement le genou devant l'idole dont ils partageaient et encourageaient les vices, il crut qu'il y avait deux religions chrétiennes, celle des maîtres, et celle des esclaves, et il se méfia de celle que lui prêchaient des prêtres qui avaient aidé à river ses fers ; il n'avait rencontré dans les champs que des esclaves, il y avait vu même des domestiques qu'on y envoyait par punition ; libre, il considéra la culture de la terre comme une occupation déshonorante. Telle était l'éducation générale des nègres des colonies que le décret du 27 avril est venu émanciper. Si beaucoup d'entre eux se sont fait remarquer, même avant ce grand acte de justice nationale, par leur industrie, leur probité, leur intelligence ; s'ils ont pu acquérir une faible lueur d'instruction ; s'ils ont pu enfin sortir de l'ornière où ils paraissaient devoir croupir toute leur vie, ils le doivent plus à leur nature vigoureuse et foncièrement bonne qu'aux institutions coloniales et à l'assistance de leurs frères ; car les écoles que le gouvernement métropolitain y avait fondées pour les libres de toutes couleurs, avaient été constamment fermées aux nègres.

Cette éducation du nègre était en partie celle du mulâtre ; mais celui-ci, par le hasard de sa naissance, avait sur le nègre quelques avantages

qui lui ont permis plus tard de se développer et de former, après les blancs, la portion la plus riche de la population coloniale. « La nature, « toujours graduée dans ses divisions mêmes les « plus marquées, semblait l'avoir fait naître « de l'union des blancs avec les négresses, en y « fondant les deux couleurs, et les rapprochant « ensuite dans leurs divers mélanges par des « rapports insensibles, comme pour donner aux « uns et aux autres cette leçon de fraternité à la-« quelle nos besoins, nos affections et nos facul-« tés communes devaient sans cesse nous rap-« peler, malgré la diversité de l'origine et la « variété accidentelle des traits et de la couleur, « du caractère et des mœurs elles-mêmes [1]. » Les premiers habitants des colonies semblent avoir éprouvé ces sentiments généreux. L'affection qu'éprouve toujours un père pour ses enfants, de quelque teinte qu'il ait plu à la Divinité de colorer son visage, portait le père blanc à affranchir son enfant mulâtre, à lui accorder, avec cette liberté, une certaine portion de terre, à lui enseigner à lire et à écrire, et à lui donner un métier. Plus tard, d'après le témoignage du P. Dutertre, les gouverneurs s'étant aperçus que

[1] Garran Coulon, *Rapport sur les troubles de S.-D.*, tome I, p. 17.

certains pères, guidés par leur cupidité, retenaient en esclavage les fruits de leur commerce avec leurs négresses esclaves, ont rendu une ordonnance qui déclarait libre tout enfant mulâtre, condamnait le père à une amende, et l'obligeait à l'entretenir jusqu'à l'âge de douze ans [1]. Le code noir tenta de revenir à cette maxime de droit : *partus sequitur ventrem*, dont les gouverneurs s'étaient écartés : c'était une nouveauté que les mœurs n'acceptèrent pas, et les enfants mulâtres continuèrent d'être affranchis. M. Ducasse proposa ensuite de fixer définitivement par une loi le droit des mulâtres à la liberté dès qu'ils auraient atteint l'âge de 20 ans ; la demande fut ajournée, et l'usage de les affranchir fut continué. La tendresse paternelle ne s'arrêta pas là ; les pères blancs « avaient trouvé moyen à Saint-Domin-
« gue, par des ventes simulées, par des fidéi-
« commis et par la désuétude où étaient tombées
« la plupart de nos lois, de transmettre à leurs
« enfants bâtards et non légitimés, la liberté, une
« portion et plus souvent la totalité de leurs
« biens [2]. » En possession de tels avantages, le mulâtre s'aperçut du vide de son instruction ; il

[1] *Histoire générale des Antilles*, t. II, p. 512.

[2] *Considérations générales sur les trois classes qui peuplent les colonies françaises*, p. 270.

comprit qu'il avait encore beaucoup à apprendre, et que son éducation devait être à la hauteur de sa fortune : il n'épargna ni peines ni sacrifices pour agrandir le domaine de ses connaissances. Quelques-uns mêmes envoyèrent leurs enfants en France ; ceux-ci en revenaient avec des lumières plus ou moins étendues, des manières plus polies et plus élevées, et ils étaient l'ornement de leur classe [1]. Dès lors le mulâtre comprit le raffinement que le blanc mettait dans ses débauches ; il voulut encore, sous ce rapport, lui ressembler. Comme lui, il se fit libertin, joueur, il devint violent, emporté. Et lorsque les colons, revenant sur eux-mêmes, essayèrent d'écraser ces hommes ardents et passionnés sous le poids de nouveaux préjugés, lorsqu'ils tentèrent de refouler dans leurs âmes leurs aspirations vers l'indépendance et l'égalité, la classe de couleur tout entière sentit plus vivement les humiliations dont on voulut l'abreuver, et se jeta avec désespoir dans les révolutions qui ont causé les premières calamités, et entraîné la chute finale de l'aristocratie coloniale.

Remarquons en passant que c'est au sein des nations qui se disent chrétiennes, sous le règne

[1] *Considérations générales sur les trois classes qui peuplent les colonies françaises*, pp. 218-250.

de rois appelés très-chrétiens, défenseurs de la foi, qu'ont pris naissance les préjugés contre la couleur des nègres, et la division en races de la famille humaine.

Comme le nègre libre, et pour les mêmes motifs, le mulâtre abandonna le travail des champs aux bras serviles. Déjà par le privilége de sa naissance, il en était dispensé même dans l'esclavage. « Il est bien reconnu, dit un auteur, « que les mulâtres et métis ne sont jamais, ou « presque jamais, des esclaves attachés à la cul- « ture [1]. » Aussi le mulâtre et le nègre libre formèrent-ils une société à part, une aristocratie de troisième rang, laquelle se montra en tout temps plus dure et plus impérieuse que la première envers les esclaves.

Mais l'opinion avait continué à marcher; la voix des apôtres de la liberté et de l'égalité avait dénoncé les abus auxquels les colonies étaient en proie; la métropole se décida enfin à intervenir directement dans l'administration de ces contrées; mais ses lois étaient tantôt éludées, tantôt exécutées sans intelligence, et toujours avec répugnance, de sorte que l'hostilité qui existait entre toutes les classes de la société, ne continua

[1] *Réflexions sur le sort des noirs dans nos colonies*, p. 38, 1789.

pas moins de se manifester. Les germes de dissolution qu'un long despotisme d'un côté, et d'amères souffrances de l'autre, avaient déposés dans cette communauté formée d'éléments si divers et si contraires, avaient continué de se développer, et avaient été successivement recueillis par les générations coloniales. En effet, si d'une part les créoles blancs qui étaient venus faire leurs études en Europe, n'étaient pas toujours assez indépendants pour, de retour dans leurs foyers, se débarrasser des langes vicieux de leur éducation commencée sous le toit domestique et sous les influences de la famille; s'ils avaient repris, en respirant de nouveau la brise des tropiques, leurs préjugés, leur morgue, leurs duretés envers les descendants de l'Afrique; de l'autre les nègres et les mulâtres, qui étaient aussi venus puiser à la même source des idées d'indépendance et d'égalité, avaient senti raviver leurs rancunes, leurs vieilles haines pour la classe blanche. Mais toutes ces erreurs vont nécessairement disparaître devant l'abolition de l'esclavage; et les hommes intelligents, instruits, sentiront la nécessité de s'unir et de se servir des moyens mis en leur pouvoir pour hâter la régénération des colonies. Mais quelque ferme que soit leur volonté, quelque parfait que soit leur accord, le nombre des individus de toutes nuan-

ces, dont l'instruction est assez avancée pour leur donner le droit de prendre une part militante dans les affaires coloniales, sera toujours, s'il n'est accru par l'adjonction de nouveaux auxiliaires, trop faible pour faire espérer un résultat heureux de leurs efforts. Ils viendront se heurter sans succès contre la force d'inertie si puissante dans ces contrées. Ils rencontreront des obstacles qui décourageront les plus dévoués et les plus intrépides. Leur instruction, leur éducation même, les rendront suspects à la masse ignorante des habitants, qui n'a vu jusqu'ici l'éducation et l'instruction se montrer à elle que sous la forme d'un maître et d'un tyran.

Voilà donc la société au milieu de laquelle l'immigrant africain va se trouver. Il y arrive avec son ignorance abrupte, avec ses superstitions vigoureuses, avec ses pratiques barbares, fruit de l'état sauvage, avec des mœurs que le contact des nations civilisées n'a pas encore polies. La tradition de malheurs communs, la couleur même, tout tendra à rapprocher le nègre créole de l'Africain. L'immigrant trouvera le cœur et l'âme de ses nouveaux amis d'autant plus ouverts à ses absurbes pratiques, qu'ils n'avaient jamais cédé franchement aux bienfaisantes influences de la religion du Christ, prêchée par des ministres d'esclavage. L'amélioration du nègre

en deviendra plus difficile; la civilisation aura une lutte incessante à soutenir contre la barbarie, alimentée par l'immigration africaine. L'Europe entière s'est prise d'une sainte et généreuse colère au récit des maux causés en Chine par l'opium dont les Anglais retirent tant de bénéfices; la France permettra-t-elle qu'on introduise dans ses possessions d'outre-mer des éléments de dissolution tout aussi actifs que l'opium? Non, certes; les nègres des îles françaises sont Français, et à ce titre ils ont droit à la bienveillante sollicitude de la métropole, aux bienfaits de l'instruction distribuée à leurs frères d'Europe. Ce n'est pas en les mettant en contact immédiat et continuel avec l'ignorance africaine qu'elle s'acquittera de la dette dont le poids lui a été légué par les gouvernements passés.

Mais si l'immigration africaine n'est pas avantageuse aux classes de couleur des Antilles, elle ne le sera pas non plus aux immigrants eux-mêmes, parce que l'Africain n'est transporté aux colonies que pour y travailler à la terre, et non pour s'instruire; c'est un instrument de plus que le propriétaire se procure pour l'exploitation de ses plantations. On ne réussira même pas à en faire un bon agriculteur; car, habitué dans son pays, à un travail volontaire, sans suite et sans direction, il considère comme une peine toute occupation

continue. Jeté sur une habitation, il y trouve le travail livré aux mains de l'ancienne routine. Les nègres créoles ou les mulâtres qu'il rencontre aux champs, suivant eux-mêmes depuis longtemps un mode de culture que l'apathie coloniale n'a pas su perfectionner, ne sont pas des instituteurs propres à initier leurs nouveaux compagnons à la connaissance de l'agriculture. Au dégoût qu'il aura apporté de son pays pour ce genre d'occupation, se joindra le mépris qu'il en aura vu manifester aux colonies. De sorte qu'il aura quitté sa tribu, sa famille, ses habitudes, pour venir aux Antilles, où il n'aura perdu aucun des vices inhérents à l'état sauvage, et où il n'aura acquis aucune des qualités que développe la civilisation. L'éducation religieuse qu'il pourrait recevoir dans les colonies, ne serait pas meilleure que celle qui lui est procurée dans son propre pays par les missionnaires. Cependant s'il a pu échapper aux mortelles conséquences de l'intempérance, « car il est bien connu que la « facilité de se procurer des liqueurs fortes a « causé la destruction d'un grand nombre d'A- « fricains nouvellement arrivés [1] »; si, après bien des années de peines et d'économies, il

[1] *Papers relative to the affairs of the island of Jamaica.* 1849, p. 9.

réussit à amasser un pécule, et à retourner dans sa patrie, loin de chercher à y introduire les faibles et incomplètes notions de travail et d'industrie qui lui seront restées de son séjour dans les îles, il se livrera à la paresse; « car le grand ob- « jet du *Kroomen*, ou *Fishmen* (les plus disposés « à émigrer), est de se procurer les moyens d'a- « cheter autant de femmes qu'il leur en faut « pour pouvoir vivre dans l'oisiveté dans leur « propre pays [1] »; il tâchera enfin d'exploiter l'ignorance de ses frères, comme il a vu faire dans les contrées qu'il a habitées.

Ce n'est pas tout : en supposant que l'immigration africaine fonctionne au gré des désirs de ses promoteurs, elle entraînera directement pour les colonies des conséquences bien plus fâcheuses que celles que nous venons d'énumérer. En effet, le but auquel tendent les propriétaires, c'est la diminution du prix de la main d'œuvre, diminution qui ne peut avoir lieu que par l'augmentation du nombre des travailleurs. Or, dans ces pays où l'agriculture suit encore les anciens errements des premiers colonisateurs, où l'art des machines est si peu employé, la présence d'une nombreuse population étrangère et le bas prix de la main d'œuvre entretiendront la répugnance

[1] *Sampson's slavery in the United-States*, p. 73.

des colons pour toute innovation agricole, retarderont l'emploi des meilleurs procédés de fabrication, seul moyen de lutter avec avantage contre les pays à esclaves, et de favoriser le développement industriel, moral et intellectuel de la population.

D'une autre côté, une colonie ne devient réellement florissante qu'autant que les habitants y forment des demeures durables, s'y établissent en quelque sorte sans esprit de retour. Eh bien, nous savons que les seuls noirs de la côte disposés à émigrer sont ceux de Kroo, et « leur atta-
« chement à leur propre patrie, leurs habitudes
« actuelles d'émigrer seulement pour un certain
« temps et sans leurs familles, ne permettent pas
« d'espérer qu'ils forment dans une contrée
« étrangère des habitations permanentes, ou
« même qu'ils y restent pour une période de
« plus de deux ou trois ans[1]. » Les colonies peuvent-elles se développer et prospérer dans de semblables conditions?

Nous avons démontré que l'immigration africaine n'est favorable ni aux nègres créoles ni aux africains : c'est dire assez qu'elle ne produira aucun avantage aux colonies elle-mêmes. Au con-

[1] *Rapport du comité de la Chambre des communes*, du 5 août 1842.

traire, elle y créera des embarras qu'il ne sera pas facile de faire disparaître. « Déjà dans presque toutes les paroisses de cette île (Jamaïca), « les immigrants africains, loués pour le temps « ordinaire de douze mois, sont sous des in- « fluences pernicieuses sans nombre; ils sont « exploités par des gens qui n'agissent qu'en « vue de leurs intérêts privés; leur mécon- « tentement est excité par la sympathie que « leur témoignent avec affectation ceux de « leur classe; le moindre incident développe en « eux le désir de s'affranchir de tout engage- « ment qui implique un travail continu, et qui « les empêche de jouir de certaines libertés et de « se livrer à cette indolence particulière aux ha- « bitudes et à la position des agriculteurs séden- « taires.

« Ce qui s'est passé l'année dernière est une « nouvelle preuve que les immigrants africains, « à l'expiration de leurs contrats, abandonnent « les travaux des champs. En 1846, arriva à « Morant-Bey un navire chargé d'Africains cap- « turés qui furent loués dans la paroisse de « Saint-Thomas dans l'est, les adultes par con- « trats de douze mois, et les enfants pour trois « mois. Au débarquement de ces immigrants, « les cultivateurs résidants, se présentèrent pour « les prendre à leur service, offrant de compter

« sur-le-champ la somme qui devait, ils le
« croyaient du moins, être payée par les premiers
« patrons. Mais lorsqu'ils surent que la préfé-
« rence en serait donnée à ceux-là seuls qui se
« livrent à l'agriculture, ils furent très-désap-
« pointés, et dirent qu'ils seraient disposés à
« donner trois ou quatre livres pour obtenir seu-
« lement le service de quelques-uns des enfants.
« La conséquence immédiate de ce désappoin-
« tement se manifesta par plusieurs tentatives
« d'embauchage d'enfants; ils les excitaient à
« s'évader des plantations où ils avaient été ré-
« partis. Mais quand on fut averti que tout
« enfant africain au-dessous de dix ans et
« n'ayant pas de parents dans la colonie, était
« placé directement sous la protection des lois
« pendant trois ans, et que celui-là serait puni
« rigoureusement, qui tenterait de les embau-
« cher, ces manœuvres cessèrent, ou plutôt elles
« ne furent employées qu'auprès des adultes,
« qui, je crois, ont, à peu d'exceptions près,
« abandonné leurs premiers patrons [1]. »

Voyons maintenant quelle sera l'influence de l'immigration africaine sur le sort de l'Afrique.

[1] *Papers relative to the affairs of the island of Jamaïca.*

CHAPITRE VIII.

La conséquence immédiate de la transportation aux colonies de travailleurs libres tirés de la côte d'Afrique, sera de faire revivre sous une autre forme, la traite et toutes ses horreurs. En effet, les rois, les princes, les petits chefs de tribus, auxquels on s'adresse pour obtenir des esclaves, ne s'enquièrent pas du sort ultérieur des misérables qu'ils vendent, de l'usage que veulent en faire les acheteurs; ce qui les intéresse, ce sont les sommes d'argent, les marchandises, les produits étrangers qu'ils reçoivent en retour. C'est à tort qu'on citerait l'exemple de l'Angleterre pour prouver que l'émigration afri-

caine peut s'effectuer sans donner lieu aux crimes de la traite, car le gouvernement britannique s'est chargé lui-même du transport des Africains dans ses colonies. La surveillance qu'il exerce sur les agents de l'immigration avant le départ des Africains de la côte, et après leur débarquement dans les îles, est tellement rigoureuse que les colons en ont demandé la cessation et ont invoqué le principe du libre échange ou de la liberté du commerce, pour être autorisés à tirer des travailleurs de tous les points du littoral africain : ce qu'ils ont enfin obtenu. Les gouvernements des autres États tels que l'Espagne et le Brésil, trop pauvres pour faire les frais de ces expéditions, les laisseront aux spéculations privées; alors on emploiera tous les moyens pour procurer aux colonies des travailleurs noirs, et, sous le voile de l'émigration libre, une véritable traite s'effectuera; chacun fera passer comme émigrants volontaires les esclaves qu'il aura achetés. D'ailleurs l'Afrique ne se trouve pas dans les conditions normales pour envoyer ses enfants chercher au loin une existence qu'elle est elle-même en état de leur fournir. Sa population n'est pas surabondante et n'excède pas les travaux à exécuter, les terres à défricher; elle serait, au contraire, insuffisante, si l'industrie locale était développée; car la traite des esclaves

lui a déjà porté de rudes coups. « Aujourd'hui, « dit un missionnaire qui y a passé huit années, « aujourd'hui, de quelque côté qu'on se dirige, « on ne trouve plus que des déserts ou des po- « pulations clair-semées [1]. » « La Côte d'Or, dit « M. Gedge, qui y a fait le commerce pendant « douze ans, n'est pas assez peuplée pour qu'on « puisse espérer d'y recruter beaucoup d'émi- « grants. Les bras y manquent, et il n'est pas du « tout à désirer qu'on en diminue le nombre [2]. » Les nègres connaissent tellement les ressources de leur pays, qu'aussitôt qu'ils eurent appris l'arrivée prochaine du capitaine Trotter à Sierra-Leone, dans le but d'y fonder une ferme-modèle, ceux-là qui s'étaient engagés pour les colonies, se sont empressés de rompre leurs contrats, aimant mieux attendre le travail sur les lieux mêmes. Ce fait parle assez haut; il devrait servir de gouverne à ceux qui s'occupent de la restauration des colonies et de la civilisation de cette race d'hommes qu'on persiste encore à considérer comme une matière à exploiter au profit d'une autre race.

Il est digne de remarque que la première op-

[1] Témoignage du Rév. A. Ruës, inséré à la suite du Rapport du comité de la Chambre des communes du 5 août 1842.

[2] Témoignage de M. W.-E. Gedge, inséré à la suite du même Rapport.

position qui fut faite au projet de l'immigration africaine, vint de lord Normanby. Dans une dépêche au gouverneur Light, de Démérary, le noble lord s'exprime ainsi : « Toutes les précau-« tions qui ont été prises, ou qu'on pourrait « imaginer, n'empêcheraient pas cette mesure « d'être un encouragement au trafic intérieur « des esclaves sur ce continent, et de jeter des « doutes sur la sincérité des efforts faits par la « nation pour supprimer ce trafic horrible et « criminel [1]. »

Ces objections furent péremptoires; mais plutôt que d'en avouer la force, les promoteurs de l'immigration essayèrent de tourner la difficulté, feignant de ne pas comprendre le vrai sens de la dépêche de lord Normanby. « Il paraît au co-« mité, dit M. Burnley, que le seul stimulant à « la traite est le profit qu'en tirent les négriers; « la continuité n'en doit donc pas être attribuée, « comme elle l'a été par erreur, à la faute des « particuliers, mais aux lois fixes qui règlent le « mouvement du capital et le poussent vers « l'emploi le plus avantageux. Ce fait étant ad-« mis (et nous pensons qu'on ne peut le révo-« quer en doute), il est évident que si nous pou-

[1] *The british and foreign antislavery reporter*, March. 11th, 1840, p. 43.

« vons diminuer le profit des négriers, la traite « elle-même sera réduite, et quand nous pour- « rons annuler ces bénéfices, elle sera elle- « même entièrement détruite [1] »

Qui a jamais nié qu'en diminuant ou en annulant les profits de la traite, ce commerce infâme disparaîtra? Cette théorie est chaque jour confirmée par des faits. « Il y avait à Cuba, dit « D. Turnbull, deux sociétés fondées pour ga- « rantir les chances de la traite : elles dispo- « saient de grands capitaux ; mais par suite des « pertes successives qu'elles ont éprouvées par « les captures de leurs négriers, elles ont été « forcées d'abandonner ce genre de spéculation, « et de se borner à un commerce plus légitime [2]. » La seule conséquence à tirer de ce fait et de la théorie qu'il est venu corroborer, serait tout au plus une extension des moyens de dégoûter de pareilles entreprises en capturant autant que possible les navires négriers et en redonnant aux esclaves leur liberté : l'argument de M. Burnley porte donc à faux. Mais la lettre de lord Normanby n'avait rien à faire aux bénéfices de la traite; elle touchait au doigt la plaie, elle était claire et

[1] *Observations on the present condition of the island of Trinidad*, p. 32.

[2] *Travels in the west*. Lond. 1840, p. 141.

précise, et les raisons du noble lord pour s'opposer à l'immigration africaine réclamée par ses compatriotes, peuvent être invoquées contre toutes les nations qui voudront entrer dans cette voie ténébreuse. Ce n'est pas après tant de luttes soutenues, de difficultés surmontées, tant de dépenses effectuées, que l'Angleterre et la France voudraient autoriser leurs enfants à renouveler les misères, et rouvrir les plaies encore saignantes de la malheureuse Afrique. Non, jamais la suppression de la traite n'a eu pour objet d'empêcher le capital de chercher l'emploi le plus avantageux; et quand des hommes tels que Bénezet, en Amérique, G. Sharp, Wilberforce, Clarkson, en Angleterre, Grégoire, Brissot, Péthion, en France, se sont levés, et d'une commune voix ont crié merci pour l'Afrique, ils étaient mus par des sentiments bien au-dessus des mesquins intérêts du commerce; ils puisaient leur courageuse persévérance dans la justice éternelle qu'ils voulaient voir régner parmi les hommes; dans le sein de Dieu qui les avait choisis pour être les exécuteurs de ses desseins. L'Angleterre qui a jeté, comme un os à ronger, l'immigration africaine à l'importunité des planteurs, ne peut fermer bien longtemps encore les yeux sur les conséquences funestes de sa coupable complaisance, elle reviendra de son erreur, et cher-

chera d'autres moyens de régénérer ses colonies.

On n'a pas plus raison de dire que la faculté illimitée de tirer des nègres de l'Afrique pour le service des habitations d'outre-mer, mettra le travail forcé du Brésil et de Cuba dans l'impossibilité de lutter avec le travail libre. Le seul résultat d'une semblable autorisation, si elle était accordée, serait une baisse considérable dans le prix des nègres sur la côte. Nous ne voulons pas que la traite et l'esclavage soient seulement abolis de nom, nous voulons détruire les maux qu'ils engendrent sous quelque déguisement qu'ils se présentent; et si les relations des Européens avec l'Afrique devaient y produire les mêmes conséquences que la traite ou l'esclavage, notre devoir serait de les interdire comme si c'était l'esclavage ou la traite dans toute sa crudité.

Les immigrationistes auront beau dire qu'ils ne veulent avoir que des immigrants libres, que ce ne sera qu'un leurre. Les rois, les princes, les chefs de tribus, sont les maîtres de leurs sujets dont ils disposent à leur gré. On n'ira donc pas demander le consentement de l'émigrant quand on aura obtenu celui du chef. Une fois aux colonies, sur vos plantations, le traiterez-vous comme un homme libre? Il est permis d'en douter, en présence des difficultés innombrables que les autorités des colonies anglaises ont à

chaque instant à surmonter pour faire respecter les droits des immigrants; en présence de la tentative toute récente de la législature de la Trinidad, de faire accepter par la métropole une ordonnance tendant à assurer le travail dans la colonie, ordonnance conçue en des termes tels que lord Grey lui-même crut devoir refuser sa sanction, objectant « que le travail qu'on se « propose d'obtenir par cet acte ne serait pas « libre, et que la condition des immigrants ne « serait ni plus ni moins qu'un esclavage mi- « tigé, et pour un temps limité[1]. » Ainsi vous avez acheté un homme, c'est un esclave. Telle a été, du reste, l'opinion énergiquement exprimée par M. W. Hamilton, devant le sous-comité de la société d'agriculture et d'immigration de la Trinidad, et par le capitaine Denman, de la marine royale, devant le comité d'enquête de la chambre des communes, le 5 août 1842. « Je « suis d'opinion, dit le premier, qu'excepté les « Kroomen, peu de naturels du pays sont entiè- « rement libres et indépendants, leur déplacement « ne peut donc s'opérer sans qu'on n'achete le « consentement de leurs chefs; je considérerais « alors cette mesure comme un acheminement

[1] *The british and foreign antislavery Reporter*. vol. 4. N° 46. Oct. 1. 1849.

« vers la traite, car l'émigration ne serait plus un « acte volontaire de la part des Africains, et « aucun résultat, quelque désirable qu'il soit, « ne peut être justifié, si, pour l'obtenir, on « doit faire le sacrifice des sentiments les plus « chers à la nature humaine [1]. » « Partout ail- « leurs, dit le second, pour se procurer des émi- « grants, il faudrait les acheter, et l'on com- « prend dès lors que, quand même on les af- « franchirait avant leur embarquement, cette « opération n'offrirait pas moins d'encourage- « ments au commerce des esclaves qui se fait « dans l'intérieur, que la traite de Cuba et du « Brésil. »

La difficulté d'obtenir en assez grand nombre des émigrants libres, n'avait pas échappé à ceux qui poussaient le plus à l'immigration africaine pour repeupler leurs plantations, car en 1842, la société d'agriculture de la Trinidad proposa d'acheter les nègres esclaves de la côte et de leur donner la liberté en les emmenant aux colonies [2].

Alors la traite serait avouée, et ses horreurs reviendraient épouvanter le sol africain ; car dès

[1] *Observations on the present condition of the island of Trinidad*, etc., by W. Burnley, p. 73 et suiv.

[2] Ibid., p. 29.

que les chefs s'apercevraient que l'on achète leurs esclaves, ils n'auraient plus d'autre pensée que de s'en procurer un plus grand nombre, et d'alimenter ainsi cette nouvelle source de revenus que la prétendue philanthropie des planteurs aurait ouverte à leur cupidité. D'un autre côté, l'immigration effectuée de cette manière donnerait lieu à des abus qu'il ne serait pas toujours facile de prévenir ou de réprimer. La liberté n'est jamais sauve là où les hommes peuvent être achetés. Les esclaves ainsi vendus par les chefs africains, appartiennent en général à des tribus étrangères; devenus libres, ils aspireraient plutôt à retourner au milieu de leurs parents, de leurs amis, qu'à s'embarquer pour des pays qu'ils connaissent traditionnellement comme le siége d'un esclavage bien autrement dur que celui auquel ils ont été arrachés.

Il ne faut pas non plus perdre de vue le mal qui résulterait de cet exemple offert par l'Angleterre et la France aux nations qui ont des colonies à esclaves. Elles ne manqueraient pas de s'en prévaloir pour exercer, sous prétexte d'émigration libre, la traite des noirs sur toute la côte. Lorsque, dernièrement, le gouvernement français envoya en Afrique acheter des nègres, pour les incorporer comme libres dans ses milices coloniales, les abolitionistes

s'écrièrent que la France commettait un acte de traite. Le ministère anglais ne put s'empêcher d'adresser au gouvernement des réprésentations au sujet de cette violation des traités, et l'achat des esclaves cessa immédiatement. Il fut ensuite prouvé que sous le nom de pionniers libres un grand nombre de nègres avaient été vendus comme engagés même aux colonies françaises.

Mais supposons toutes les difficultés levées, et les Africains prêts à s'embarquer, faudra-t-il attendre, pour passer avec eux le contrat d'engagement, qu'ils soient arrivés aux colonies, qu'ils se soient renseignés sur la nature des travaux auxquels ils vont s'appliquer; sur la manière d'y vivre afin d'adapter leurs prix aux dépenses qu'ils devront y faire; ou bien seront-ils liés par des contrats immédiatement après qu'ils auront consenti à partir, et avant leur embarquement?

Dans le premier cas, les émigrants seront traités comme ils doivent l'être, c'est-à-dire comme des hommes libres: mais sitôt débarqués, ils ne manqueront pas de s'apercevoir qu'ils n'ont été emmenés de l'Afrique que dans le but de provoquer une diminution dans le prix des salaires des nègres créoles; ils comprendront sans peine que les planteurs ont besoin de leurs services; ils demanderont donc le salaire qui a cours dans la

colonie, si même ils n'en exigent pas un plus élevé; de sorte que la position des planteurs sera plus difficile qu'elle ne l'était auparavant : il y aura crise. Le but des émigrationistes ne sera donc pas atteint. En vain essaierait-on d'éviter ces difficultés en liant l'immigrant par un contrat à temps; la question des salaires ne changerait pas. D'ailleurs le conseil de la Jamaïque l'avait tenté en avril 1840; mais on découvrit que ce n'était qu'un apprentissage déguisé. Aussi lord John Russell écrivait-il à ce sujet, le 14 juillet : « Les hommes ne travailleront jamais avec plai- « sir et énergie à un prix réduit, en exécution « des contrats de ce genre, quand ils savent « qu'ils peuvent en obtenir un plus élevé en les « faisant annuler. Ils serviront avec dégoût et de « mauvaise grâce, et le résultat sera une suite de « misérables querelles qui finiront par le désap- « pointement des planteurs. Et si, pour échap- « per à ces conséquences, on a recours aux lois « pour faire exécuter les contrats, cette compul- « sion devra être tellement prompte, puissante, « décisive, que la servitude sous l'apprentissage « ne différera que de nom de ce nouvel escla- « vage. »

Dans la seconde hypothèse, c'est-à-dire, lorsque l'émigrant sera lié par un contrat avant de quitter son pays, l'injustice d'une telle mesure saute aux

yeux. Comment des Européens civilisés peuvent-ils croire, de bonne foi, que des Africains ignorants, dont ils ne connaissent pas le langage, et avec lesquels ils ne peuvent communiquer que par l'intermédiaire d'un interprète, aient pu valablement s'engager, par un contrat passé antérieurement à leur débarquement, à exécuter dans un pays lointain, des travaux dont ils n'avaient pas la moindre idée, à un prix qu'ils n'étaient pas encore à même d'apprécier? Ce système avait d'abord été mis en usage à l'égard des travailleurs qui passaient d'une île à une autre; système condamné ensuite par le gouvernement métropolitain. « Cet usage, comme l'a fort bien remar-
« qué lord Glenelg dans sa dépêche au gouver-
« neur, donne lieu à de sérieuses objections,
« vu l'inexpérience de la masse des noirs sortant
« depuis peu de la servitude, exposés à la mau-
« vaise foi des gens tels que ceux auxquels je fais
« allusion, et qui ont intérêt à les engager par
« des promesses fallacieuses et peu loyales. »
Ainsi, quand les planteurs n'ont pas hésité d'abuser des travailleurs créoles, parlant la même langue qu'eux, on peut se faire une idée de ce que sera leur conduite envers de pauvres Africains, simples, ignorants, éloignés de leur pays, placés sous l'influence du propriétaire, sans savoir où s'adresser pour le redressement de leurs

griefs. Les abus auxquels cet usage avait donné naissance, n'ont pas tardé à être signalés au gouvernement, qui a immédiatement ordonné l'annulation de tout contrat d'engagement passé hors des colonies où les travaux devaient être exécutés. Les colonies, forcées de se soumettre à cette décision, cherchèrent à faire revivre, sous une autre forme, la mesure condamnée. « Le « comité s'empresse d'avouer qu'il avait d'abord « approuvé l'ordonnance par laquelle les contrats « de service passés hors de l'île étaient défendus; « mais il reconnaît aujourd'hui son erreur, et, « afin d'assurer aux immigrants de l'aisance et « du bien-être, il insiste fortement sur la néces- « sité de les valider pour une période de six mois « au moins, et de douze au plus; car le vice du « vagabondage serait neutralisé si les engage- « ments contractés au dehors, au lieu d'être to- « talement défendus, étaient limités à un temps, « plus court et plus raisonnable, sous des con- « ditions telles — par rapport au temps, à la « nourriture et aux soins médicaux, — que le « bien-être et l'aisance des immigrants fussent « assurés [1]. »

Les despotes n'ont jamais manqué de justifier

[1] *Observations on the present state of the island of Trinidad*, p. 20.

leur conduite par le bonheur dont ils voulaient faire jouir ceux qu'ils opprimaient. Ainsi, les chrétiens, dans la ferveur de leur zèle religieux, brûlaient vivants les juifs, les protestants et tous ceux qu'ils appelaient des hérétiques, pour le salut de leurs âmes; ainsi les Espagnols chassaient et tuaient les indigènes d'Amérique, nouveaux convertis à la foi chrétienne, afin de les empêcher de retomber dans le péché; ainsi la traite a été commencée et favorisée, afin d'initier les Africains aux douceurs de la religion catholique. Quand on a sous les yeux la conduite des agents et des employés de l'immigration envers les immigrants européens, il est bien permis de douter que les nègres soient traités avec plus d'humanité ([1]).

Quant au vagabondage qu'il s'agit de réprimer, nous n'en disons rien : un nègre est nécessairement un vagabond, dès qu'il veut obtenir pour son travail le plus haut salaire possible. Dans les États à esclaves de l'Amérique du nord, il est un esclave jusqu'à ce qu'il ait prouvé qu'il est un homme libre.

Mais, après tout, si les Africains sont si fainéants, si enclins au vagabondage, pourquoi insistez-vous tant pour les faire quitter leur

[1] Voyez à ce sujet *the british and foreign antislavery Reporter*. May 18th, and july, 13th 1842, pp. 82, 83, 112.

pays, où ils vivent heureux? Pourquoi vous charger du soin pénible de leur enseigner votre langue, votre industrie, dont ils ne sentent pas le besoin? Pourquoi compromettre l'avenir des colonies pour leur apprendre à cultiver la terre? Est-ce en vue de leur civilisation propre? Oh! dans ce cas, employez à leur procurer les moyens de s'instruire chez eux-mêmes, les sommes énormes que vous consacrez à leur émigration; vous aurez beaucoup plus fait pour leur bien-être, et vous aurez, dans un très-court espace de temps, recueilli de meilleurs fruits de vos efforts. Mais non, ce n'est point là votre but; ce qui vous préoccupe, c'est moins l'amélioration du sort des nègres, que l'accroissement de vos revenus au moyen de travailleurs ignorants et à bon marché que vous auriez la faculté de traiter à merci.

Lorsque les immigrationistes s'aperçurent que leur ruse avait été découverte, ils déclarèrent que l'opinion était que le gouvernement devait lui-même « entreprendre l'immigration de Africains.
« Les planteurs avaient le droit d'attendre de la
« mère-patrie plus qu'une mesquine permission
« de prendre seulement les nègres qui consenti-
« raient à s'embarquer. »

L'entendez-vous maintenant? Ce n'est plus l'émigration libre que demandent les colons anglais;

ils veulent se procurer des nègres partout où ils en pourront trouver, et par tous les moyens possibles. Le gouvernement britannique a cédé en partie aux importunités des planteurs ; il a pris en main l'opération qu'il a étendue jusque sur la côte de Kroo ; mais il n'en a pas été pour cela plus heureux ; car les navires envoyés en Afrique, à la recherche des travailleurs libres, retournent vides aux colonies ; les nègres s'obstinent à rester dans leur misérable patrie, et à se méfier des bienfaits que leur promettent leurs amis les colons.

Il est temps que les gouvernements abandonnent toutes ces fluctuations dans l'administration et la direction de leurs colonies transatlantiques : leurs tâtonnements accroissent les difficultés qui naissent assez de la situation même. Ce n'est pas en faisant sans cesse des concessions aux exigences d'un parti attaché au char de la routine, et mu seulement par un sentiment égoïste, qu'ils établiront dans ces contrées lointaines la sécurité et la durée. Si l'Europe veut sincèrement le bonheur de l'Afrique, c'est en Afrique même qu'elle doit importer la civilisation, en y fondant des établissements propres à l'y féconder, et non en forçant, par des moyens et dans un but plus ou moins avouables, les nègres à quitter leur patrie, leurs familles, leurs plus chères affections, pour aller

au loin chercher une éducation équivoque et douteuse. Des hommes éminents en Angleterre avaient vu le mal, avaient mis le doigt sur la plaie, et dans un moment de généreuses inspirations, avec cette foi vive qui ne se contente pas seulement de paroles, avaient conçu le plan de la civilisation de l'Afrique. Ils équipèrent à grands frais une flotte qui vogua vers ces contrées. Le Niger vit pour la première fois le pavillon de l'Européen apporter à ses enfants non l'esclavage et la misère, mais la parole de Dieu, les bienfaits du christianisme. L'expédition n'a pas réussi. Après des malheurs inattendus, elle retourna en Europe, apportant les nouvelles les plus satisfaisantes des dispositions des peuplades qu'elle avait visitées, à recevoir des blancs la civilisation et le bonheur. Le germe qu'elle a déposé dans ces climats ne sera pas perdu pour l'humanité. Les générations à venir qui prendront en sous œuvre cette grande entreprise, y retrouveront les traces de leurs prédécesseurs. Quand en Orient même on aperçoit les pas de la civilisation française traînée à la suite d'une armée envahissante, il est bien permis d'espérer que le passage de l'expédition pacifique du Niger ne sera pas entièrement perdu pour les fils infortunés de l'Afrique. La civilisation y trouvera un jour sa place parmi eux, en supposant toute-

fois qu'elle n'y a jamais passé auparavant : ce qui serait contraire aux assertions d'Hérodote et de Diodore, confirmées par des voyageurs modernes.

Nous reconnaissons que l'Afrique occidentale n'offre au voyageur curieux aucune de ces ruines intéressantes qu'il rencontre à chaque pas dans l'est, et qui indiquent qu'une nation policée a passé là. Nous admettons même que l'Africain sauvage soit aujourd'hui ce qu'il fut jadis : ignorant et barbare. Quel argument tirer de cet état contre son intelligence? Quel est le plus criminel, de l'Africain sauvage qui vend à l'Européen sa femme et ses enfants, pour des grains de collier et une bouteille d'eau-de-vie, ou de l'Européen civilisé, qui profite de son éducation pour tromper le nègre ignorant, et l'induire à faire ce trafic infernal? Mais, après tout, est-ce parce qu'une nation n'est pas encore civilisée qu'elle ne doit l'être jamais? Les arts, les sciences, la littérature, étaient à Rome dans leur splendeur, lorsque les Romains firent la conquête de la Bretagne. Ils en trouvèrent les habitants dans la plus profonde ignorance, ne reconnaissant pour dieux que des pierres grossièrement taillées, autour desquelles ils exécutaient leurs rits religieux. Jusqu'au XIIe siècle, l'Angleterre était le grand marché à esclaves pour l'Irlande. Eh bien! les pierres druidi-

ques sont remplacées par des temples superbes où retentissent les hymnes au vrai Dieu ; de ces Bretons grossiers, est sorti un peuple libre et puissant, dont les mille vaisseaux vont d'un pôle à l'autre proclamer l'industrie et le génie. Les Romains n'ont-ils pas dit de ces Bretons, ce que les blancs disent des Africains, qu'ils étaient sans intelligence, d'une race inférieure à la leur, et que l'esclavage était un bienfait pour eux?

Nous ne tenons jamais assez compte des causes qui ont retardé ou hâté le progrès d'un peuple. Renfermés dans le cercle étroit de notre nationalité, nous la prenons pour le critérium de nos jugements. Dès que nous ne trouvons pas chez un peuple l'idéal de civilisation que nous nous sommes formé, nous concluons que ce peuple est sans intelligence, qu'il appartient à une race inférieure, comme si la civilisation était un fait absolu, une de ces plantes qui font instantanément leur apparition sur la terre. Parce qu'un peuple a passé des siècles dans l'ignorance et la barbarie, ne nous hâtons pas de conclure qu'il est d'une intelligence bornée ; car il renferme dans sa grossièreté même le germe d'une civilisation forte et vigoureuse ; ce germe n'attend pour se développer qu'un soleil vivifiant. Les voies de Dieu échappent à notre vue étroite et limitée. Des forêts épaisses de la Gaule et des plaines maréca-

geuses de la Bretagne, sont sorties des nations grandes et puissantes; le berceau de l'enfant qui venait de naître et qui n'avait de force que pour pousser des cris inarticulés, renfermait l'homme extraordinaire qui devait plus tard étonner le monde par son génie [1]. Des étables d'un planteur de Saint-Domingue, est sorti le nègre qui devait jeter dans le cœur des enfants de l'Afrique la première étincelle de liberté et d'indépendance [2].

On a comparé le développement d'un peuple à celui de l'homme qui passe de l'enfance à la virilité et ensuite à la vieillesse. Que cette comparaison soit exacte ou non, peu importe à l'humanité qui va toujours progressant. S'est-elle arrêtée parce que la Grèce ne produit plus des Homère ou des Démosthènes, Rome des Cicéron ou des Virgile, parce que des cités florissantes ont disparu de la face du monde? Si les nations modernes sont destinées à subir les mêmes vissicitudes, c'est qu'elles seront tombées dans les ornières qui ont perdu l'ancien monde, qu'elles n'auront pas trouvé les vrais principes de vie réelle, principes dont la recherche constitue le progrès. Dans l'humanité rien ne se détruit : tout se modifie. La civilisation ne s'est pas éteinte avec les cités de

[1] Napoléon.
[2] Toussaint Louverture.

l'antique Grèce. Mais si les chefs-d'œuvre du génie dont les villes modernes resplendissent, doivent un jour être balayés au souffle inexorable des temps; si le voyageur consterné ne doit plus retrouver les traces de notre histoire et de notre splendeur passée qu'au milieu des ruines semées sur le sol nu, c'est que nous n'aurons eu de force que pour remplir une partie de la carrière, que devenus sur la route faibles et poussifs, nous aurons fait place à une génération plus forte et plus robuste. Aussi apercevons-nous une froide indifférence pour les nations arrivées à leur vieillesse et qui vont subir leur transformation. On agit alors comme si on savait que les efforts pour rajeunir ces corps usés seraient vains, et qu'ils ne sont pas dans les conditions d'une plus longue existence. A l'exemple des médecins humains et prudents, on les laisse mourir paisiblement dans le sommeil de leur décrépitude et de leur épuisement. Mais lorsque nous voyons naître une vive et profonde sympathie pour une nation obscure et opprimée, lorsque nous entendons chaque conscience s'accuser du retard qu'éprouve sa régénération; lorsque chacun se considère comme appelé à racheter les crimes commis chez ce peuple par ses frères, oh! nous pouvons affirmer que ce peuple pour lequel il se manifeste tant de sollicitude, n'a pas encore parcouru l'échelle

complète de son développement; que son enfance va avoir son terme, que l'époque de sa virilité est arrivée. C'est ce qui a lieu pour l'Afrique : cette anxiété pour tout ce qui concerne cette terre infortunée, cet intérêt pour ses enfants, ces efforts pour établir avec eux des relations fraternelles, et leur faire oublier les maux que nous leur avons fait souffrir ; ne sont-ce pas des signes du temps, des avertissements que nous ne devons pas négliger? N'est-ce pas le symptôme de quelque grand changement dans le monde? N'est-ce pas la lumière prête à jaillir de ces régions où les ténèbres avaient si longtemps régné; une ère nouvelle qui s'ouvre à la famille noire? Ne nous faisons pas illusion : il ne s'élève jamais dans les cœurs de ces sympathies, de ces craintes, de ces terreurs, sans qu'il y ait de grandes causes pour les faire naître; sans qu'il y ait au fond quelques grands résultats pour les enfants des hommes!!!

CHAPITRE IX.

Nous avons analysé les causes qui rendent l'immigration africaine aux Antilles préjudiciable aux intérêts des créoles de couleur, à ceux des colonies, et à ceux de l'Afrique elle-même. Nous allons examiner la seconde source d'immigrants, c'est-à-dire les Etats-Unis d'Amérique.

Il ne faut pas appliquer ces mots *immigration américaine* aux voyages entrepris aux îles de l'archipel par les blancs des Etats-Unis, même avec l'intention d'y fonder des établissements durables. Il n'est pas probable que ces blancs qui trouvent dans leur patrie tant de moyens d'utiliser leur industrie, et où ils trouvent déjà un

commencement de bien-être, affrontent, en vue d'une fortune douteuse, de nouveaux dangers sous une zone brûlante, au sein d'une société dont ils avaient appris chez eux à mépriser les membres, qu'ils se résignent enfin à devenir cultivateurs et à travailler aux champs côte à côte avec les nègres qu'ils ne considèrent pas comme des enfants du même Dieu. Cette émigration, serait-elle possible, que nous la combattrions avec autant d'ardeur que nous avons combattu celle des Africains; car elle aurait pour conséquences d'introduire dans les colonies de nouveaux ferments de discorde, d'y perpétuer les préjugés, et d'y empêcher la fusion que nous rêvons, entre toutes les classes de citoyens; elle serait, en un mot, la pierre d'achoppement de tous ceux qui tenteraient d'initier la population de couleur à la civilisation. Nous ne nous occuperons donc que de l'immigration aux îles de l'Atlantique des nègres et des mulâtres répandus sur la surface du territoire de l'Union.

Des amis de l'humanité, témoins des souffrances qu'endurent les fils de l'Afrique aux Etats-Unis, avaient cherché un moyen de les y soustraire, et de les mettre à l'abri des vexations et des préjugés auxquels ils étaient en butte. Ces malheureux eux-mêmes avaient songé à transporter leurs pénates dans cette république nègre,

qui avait si solennellement conquis sa liberté et son indépendance sur les armes, toujours victorieuses en Europe, du grand capitaine. Ces projets conçus par des âmes ulcérées, éveillèrent l'attention de quelques hommes qui, sous le manteau de la religion et de la morale, cachaient des projets sinistres. Leur hypocrisie leur fit trouver des coopérateurs jusque dans les rangs de ces philanthropes au dévouement sublime et constant, de ces êtres privilégiés, dont le cœur toujours pur ne soupçonne pas la perfidie, parce qu'il en est lui-même incapable. Vers la fin de 1816, se forma une société pour la colonisation, sur les côtes Africaines, d'esclaves libérés, ou d'hommes de couleur libres qui voudraient s'y transporter volontairement. Le but réel de l'association se manifesta, dès la première séance, aux abolitionistes et aux classes infortunées qu'on voulait expulser du territoire américain; en vain son président, Henry Clay, si célèbre par sa haine contre les noirs, déclarait-il le 21 décembre 1816 « qu'il « y avait convenance morale à les rendre (les nègres) au pays de leurs ancêtres; car, ajouta-t-il, « si au lieu des maux et des souffrances que nous « avons fait éprouver aux habitants de l'Afrique, « nous pouvons leur transmettre les bienfaits de « nos arts, de notre civilisation et de notre religion, nous nous serons acquittés en partie de

« la grande dette morale que nous avons contrac-
« tée avec ce malheureux continent; » en vain Monsieur Caldwell disait-il, d'un air de componction, dans la même séance : « Nos meilleurs ci-
« toyens et nos plus sages politiques, depuis l'é-
« tablissement de notre indépendance, ont tou-
« jours vu avec des sentiments de regret et d'une
« profonde sollicitude, le sort de cette classe
« d'hommes, qui est comme un monument de
« reproche devant les principes sacrés de la li-
« berté civile qui sont le fondement de nos cons-
« titutions [1]. » Un membre de l'association, Robert Wright, de Maryland, pressentant la répugnance des classes de couleur pour cette espèce d'expatriation, disait : « Je crains que vous ne
« soyez séduits par l'espérance que les gens de
« couleur abandonneront la terre natale, tou-
« jours si chère au cœur de l'homme [2]; et il prophétisait vrai, car dès le mois de séptembre 1818, un mulâtre de New-Yorck écrivait à un de ses amis d'Haïti : « Ces mêmes hommes sont en-
« tièrement indisposés contre le projet de leur
« transplantation en Afrique. Ils ont quelques
« amis sincères dans la société de colonisation,
« mais le nombre de ces protecteurs est très-in-

[1] Voyez l'*Abeille haïtienne*, nos 6 et 7. 1818, 2e année.
[2] Ibid. n° 7, p. 16.

« férieur à celui des politiques, qui veulent se « servir des hommes libres pour mieux river les « chaînes des esclaves [1]. » Enfin, dans son numéro du 16 février 1819, l'*Abeille haïtienne* contenait ces lignes, qui dévoilent parfaitement le but inhumain des promoteurs de la colonisation : « L'intention manifeste des Américains est « d'établir sur les côtes d'Afrique une colonie des « malheureux dont ils ont résolu l'expatriation ; « et comme l'expérience a prouvé qu'il est tou- « jours dangereux de confier ses destinées à ses « oppresseurs, et qu'il est certain que la crainte « et un sordide intérêt sont les premiers mobiles « de la société de colonisation, les fils originai- « res de l'Afrique ne consentiront qu'avec répu- « gnance à une émigration qui ne peut leur pré- « sager que de nouvelles vexations. On se flatte « qu'à force de les traiter durement, on parvien- « dra à les faire consentir à l'exécution du plan « qu'on dirige contre eux. C'est ainsi qu'une po- « litique antisociale foule aux pieds la justice et « l'humanité, pour extorquer à la faiblesse un « acquiescement qui légitime le plus odieux at- « tentat. Ces procédés iniques ont porté l'esprit « des hommes de couleur libres au plus haut « degré d'indignation. L'émigration aura néces-

[1] Voyez l'*Abeille haïtienne*, n° 7, p. 11.

« sairement lieu, puisqu'il n'y a nul autre re-
« mède au mal, et que ce mal est insupportable
« pour quiconque n'a pas une âme asservie au
« préjugé le plus avilissant; mais les descen-
« dants des Africains, réduits à s'expatrier, fré-
« miront à l'idée de se voir conduire sur un
« continent infertile, par les mêmes hommes
« qui les persécutent depuis si longtemps, qui
« nourrissent encore contre eux un préjugé
« atroce, et qui leur feront supporter de nouveau
« le joug de l'oppression [1]. »

Telle était, à l'apparition de la société de colonisation, l'opinion de ceux-là mêmes en faveur de qui elle semblait être fondée; et comme son but n'avait pas varié, les abolitionistes et les hommes de couleur indistinctement avaient continué, malgré les démarches actives en Angleterre et ailleurs, de ses agents et de ses fondateurs, à n'y voir qu'un moyen de tenir les nègres dans la servitude, et de les humilier sous le poids de nouveaux préjugés. Mais Dieu, qui confond les desseins des pervers, avait, dans sa sagesse, marqué le temps où cette colonie de parias devait commencer son existence politique, et devenir en réalité la véritable source de civilisation pour l'Afrique. Libéria a été reconnue par la France

[1] *Abeille haïtienne*, nº 14, p. 4. 1819.

et l'Angleterre; république libre et indépendante; sa mission est désormais tracée : elle n'y faillira pas ; car elle a compris que « si l'Afrique doit un « jour paraître dans la gloire du christianisme « et de la civilisation, c'est à ses enfants et non « à des étrangers qu'il appartient d'être les ins- « tructeurs de la jeunesse et les ministres de la « religion. Aucune nation ne fera jamais de « grands progrès sans l'aide de ses propres en- « fants [1]. »

Les fondateurs, et les agents de la société de colonisation, en proclamant que leur but était de procurer aux hommes de couleur et aux esclaves libérés, en les envoyant « dans ce pays qui, dans « l'ordre de la Providence, semble avoir été des- « tiné à cette famille particulière du genre hu- « main, » les moyens de se développer dans la liberté et l'égalité, n'étaient rien moins que sincères ; car, dans ce cas, ils devaient les diriger vers les colonies anglaises, ou quelques autres des îles de l'archipel qui manquent de bras, et où ces nouveaux travailleurs auraient été accueillis avec empressement. Mais non; ils voulaient bien libérer leurs esclaves, pourvu que la société voulût faire les frais de leur *transportation en Afrique*. Les motifs de cette préférence étaient faciles à

[1] *Abeille haïtienne*, n° 16, p. 53, 2e année.

saisir. En créant en Afrique une société de mulâtres et de nègres émancipés, les Américains se débarrassent d'une partie de cette population dont l'accroissement menace l'existence politique des Etats-Unis; ils entretiennent chez ceux de cette race qui restent, l'idée de leur infériorité et de la nécessité de courber une tête docile sous le joug imposé par la race blanche : en un mot, ils ne touchent pas aux préjugés : leur orgueil est satisfait. Ce n'est pas tout : les mêmes motifs qui ont empêché le gouvernement des Etats-Unis d'entretenir avec la république d'Haïti des relations diplomatiques officielles, sont invoqués contre toute émigration des classes de couleur dans les colonies de l'Atlantique et en Haïti.

Le congrès craint que des relations officielles avec Haïti n'éveillent la fierté des classes de couleur, ne les rendent plus impatientes du joug des préjugés du nord, et n'ébranlent, dans les Etats du sud, le pouvoir des maîtres sur leurs esclaves, en montrant à tous, non loin de leur pays, une communauté de nègres révoltés (comme ils appellent les Haïtiens), traitant avec eux sur un pied d'égalité, et ne leur fassent penser que le succès justifie toutes les entreprises. Il est assez remarquable que le gouvernement britannique s'est abstenu, pour les mêmes motifs, d'avoir avec la république d'Haïti, jusqu'à sa reconnaissance

formelle par le roi de France, des rapports officiels.

Les Américains, — à part quelques enfants perdus de la compression extrême, — n'ont pas toujours avoué ouvertement la cause de leur répugnance contre la république d'Haïti; quelques écrivains politiques sans vergogne l'ont publiée; mais les autres l'ont enveloppée de raisons spécieuses qui n'ont plus de poids. Ils ont dit, avant la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti par la France, que s'ils avaient ouvert avec cet Etat des relations officielles, ils auraient été considérés comme prêtant leur assistance morale à une colonie révoltée sur laquelle la France avait encore des droits, et que cet acte aurait pu rompre l'amitié qui existait entre les deux nations.

Encore ici l'Angleterre s'était trouvée d'accord avec les Etats-Unis pour ne pas envoyer des agents accrédités en Haïti. Mais qui ne s'aperçoit que les raisons invoquées par ces deux puissances n'étaient que des faux-fuyants, que la seule vraie cause de leur abstention était le préjugé qu'elles entretenaient contre la race africaine? Il y a toujours des raisons pour opprimer les nègres et pour les empêcher d'atteindre l'échelle de la civilisation. L'Angleterre n'était-elle pas en paix avec le Mexique lorsque dernièrement, en dépit des protestations philanthropiques des abolitionistes,

elle a reconnu formellement le Texas et donné, par cet acte, sa sanction à une société de marchands d'hommes, de trafiquants de chair humaine, à une société enfin antipathique à la civilisation moderne?

Et les Américains eux-mêmes, comment se sont-ils rendus indépendants? N'est-ce pas en se révoltant? Pourquoi se sont-ils révoltés? Est-ce parce qu'on leur avait dénié les droits que tout homme en naissant tient de Dieu, ou bien parce qu'ils étaient forcés de travailler jour et nuit pour des maîtres qui jouissaient du fruit de leurs labeurs? Non. Est-ce parce qu'ils se voyaient arracher impunément leurs femmes, leurs filles, qu'on envoyait satisfaire la luxure de certains privilégiés, ou bien parce que, jouissant du titre d'hommes libres, ils étaient physiquement et intellectuellement exposés à toutes les tortures de l'esclavage? Non; il étaient, dans la plus large acception du mot, des hommes libres. Pourquoi donc les blancs américains, sujets anglais, ont-ils pris les armes contre la mère-patrie, et ont-ils soutenu cette lutte énergique qui leur a valu l'indépendance? Uniquement parce que l'Angleterre, dans de pressants besoins, avait imposé, sans avoir consulté les législatures des divers Etats, un droit sur le thé, promulgué la loi sur le timbre, etc. Les sujets anglais, en révolte, ont eu

l'appui de la France, ont trouvé même dans le sein du parlement britannique des orateurs puissants qui ont défendu leurs droits : tous les Etats européens ont, à l'envi, brigué l'honneur de faire des traités avec ces insurgés. Et lorsque les nègres se sont levés, non pour se dispenser de payer certaines taxes, mais pour *conserver* ce qui est plus précieux que la vie, ce qui est de droit naturel, ce que l'assemblée nationale leur avait reconnu, ce que des armées aguerries étaient venues pour leur ravir, — la liberté, — les mêmes nations qui étaient si empressées à venir au secours des colons anglais de l'Amérique, ont abandonné les nègres qui avaient des droits bien plus légitimes à l'indépendance. Mais malgré les entraves mises à sa marche, Haïti s'est développée; elle a pris rang parmi les nations indépendantes. Attendons encore : elle atteindra un jour l'apogée de la civilisation; alors des communications actives s'établiront entre elle et l'Afrique: alors, dans les sombres détours de leurs forêts, les Africains montreront avec orgueil à leurs enfants la direction de la république fondée par leurs frères; alors Haïti, comme une constellation brillante dans le ciel bleu des Antilles, attirera le voyageur nègre qui viendra y puiser les arts, la science, la civilisation; alors Haïti, comme une fille reconnaissante, deviendra un des moyens les

plus puissants de régénération pour l'Afrique.

Depuis la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti par la France, la position politique de la république s'est mieux dessinée. L'Angleterre s'est exécutée de bonne grâce, et y a immédiatement envoyé des consuls; les autres nations de l'Europe ont suivi cet exemple. Les Etats-Unis seuls s'obstinent à ne pas reconnaître cette république noire, où ils font cependant un commerce étendu. Ils ont aujourd'hui pour ne pas le faire trouvé d'autres raisons. Quoi! disent-ils, en stipulant une indemnité, vous avez confessé que vous n'aviez pas droit à l'indépendance que vous aviez conquise et dont vous étiez en possession depuis 1804; vous avez reconnu les prétentions de la France sur votre pays, vous avez en quelque sorte avoué que vous n'étiez que des esclaves révoltés. Nous ne saurions avoir avec vous des relations politiques officielles, parce que nous jetterions dans la population esclave, ou parmi les hommes de couleur de nos Etats, des idées qui, en se développant, seraient pour l'Union une cause d'embarras inextricables. En outre, la reconnaissance par notre gouvernement de la république d'Haïti, pourrait induire nos nègres à s'y rendre, et à augmenter la population de ce pays; notre politique nous défend de favoriser le développement d'aucune communauté nègre.

« Il ne saurait être de la politique des Etats-« Unis, a dit Henri Clay, quand ils considèrent « la puissance prédominante de cette île (Haïti), « et son voisinage des Etats-Unis, d'y ajouter « une nouvelle force [1]. » Voilà donc les motifs prédominants de ces prétendus républicains du nord, ils craignent d'aider au développement d'un Etat nègre dans les mers des Antilles, pour ne pas fournir eux-mêmes des arguments contre les préjugés de couleur ; ils jettent, d'un autre côté, un coup d'œil de convoitise sur les îles de l'Atlantique ; ils espèrent s'en rendre maîtres un jour ; leurs orateurs au congrès ont laissé percer leurs espérances à l'égard d'Haïti, et des citoyens privés ont essayé de former, sans l'assentiment apparent de leur gouvernement, une expédition contre Cuba. Les Etats-Unis apporteraient donc bénévolement de nouvelles entraves à leurs projets, et nuiraient à leurs intérêts, s'ils créaient dans ces îles des éléments de prospérité.

De leur côté, les abolitionistes américains combattent l'émigration des classes de couleur des Etats-Unis. Ils ne veulent pas seulement, disent-ils, détruire l'esclavage dans le sud, mais encore le préjugé qu'il a laissé après lui dans le

[1] Discours prononcé dans un meeting de la société de colonisation tenue à Franklin, le 17 décembre 1829.

nord. En émigrant, les nègres sembleraient fuir devant le préjugé, tandis qu'ils doivent l'attaquer de front; ce serait servir la cause des maîtres, ce serait, en un mot, une concession faite à un état de choses qu'ils doivent s'efforcer de détruire : leur cause est juste; il faut que le succès final couronne à la fin leurs efforts.

Si les *colonisationistes* ne veulent pas libérer leurs esclaves pour les envoyer peupler les îles de l'Atlantique, ils ne sauraient empêcher les hommes de couleur de s'y rendre, de porter leur industrie où il leur plaît : l'émigration libre sera utile à toutes les parties. Elle ne produira aucune des fâcheuses conséquences que nous avons signalées en parlant de l'émigration africaine. Les émigrants américains entendent le langage des pays qu'ils vont habiter, et qui ne sont pas loin du leur; ils peuvent se mettre en communication presque journalière avec leurs parents, leurs amis restés aux Etats-Unis. Les planteurs n'oseront pas agir à leur égard comme ils font à l'égard des Africains, et leur présence aux colonies effacera les dernières traces des préjugés. Ils ont un moyen facile de se soustraire aux vexations que leur font endurer les blancs des Etats-Unis; ils se placeraient dans un milieu où ils se développeraient librement. Certains qu'ils habitent un pays où ils ne sont exposés à aucun des misérables préjugés qu'a suggérés

l'orgueil colonial, ils sentiraient le besoin de se rendre dignes d'occuper dans leur patrie d'adoption, la place à laquelle rendent apte la moralité, le travail, les talents, l'intelligence. Leurs efforts pour y arriver leur paraîtront moins pénibles, parce qu'ils sentiront mieux que dans une communauté libre dont ils sont membres, que le mérite seul a de la valeur. Par leurs mœurs, leurs habitudes, qui ne diffèrent pas beaucoup de celles de leurs hôtes, ils sembleront n'avoir fait que changer de toits. L'industrie et l'activité que les nouveaux venus déploieront dans le but d'acquérir de l'aisance ou d'augmenter le pécule qu'ils possédaient déjà, réveilleront à leur tour dans les créoles noirs ou jaunes, l'amour du travail, et une émulation nouvelle; les colonies elles-mêmes gagneront à ces immigrations; car en même temps qu'elles posséderont de nouveaux consommateurs, destinés à y rester définitivement, elles se procureront des travailleurs actifs et intelligents.

L'immigration américaine aux Antilles, en supposant qu'elle fût à la charge du gouvernement ou des colonies, sera moins onéreuse que celle des Africains; elle n'exigerait pas comme cette dernière un voyage de long cours; elle créerait moins de difficultés, par l'avantage qu'auraient les parties contractantes de s'entendre sur les termes de leurs engagements. Elle a été déjà tentée

avec succès dans les colonies. Ainsi, après l'émancipation générale, les îles de Trinidad, de Démérary et d'Antigue, jetèrent les yeux sur le continent de l'Amérique, d'où elles tirèrent des travailleurs : cet essai réussit complétement. En effet, sur le simple exposé des avantages que leur offraient ces colonies, huit cents individus y passèrent. D'autres ne tardèrent pas à les suivre, et ils obtinrent plus promptement encore de l'emploi; « car l'expérience qu'on avait faite de leurs « devanciers était tout à leur avantage, et les ha« bitants se sont empressés, à leur arrivée, de « leur offrir de l'occupation [1]. »

Les immigrants américains seraient les plus propres à mettre en pratique, dans les colonies, le système de fermage, ou de colonage partiaire, encore peu usité, lequel est destiné à remplacer l'ancien mode de culture créé par l'esclavage, et entretenu par l'inertie des planteurs. Il suffit, pour les induire à quitter les Etats-Unis, cette terre de misères et de tribulations pour les fils de l'Afrique, d'offrir aux émigrants certains avantages, et qu'ils soient assurés de jouir sans entra-

[1] Voyez les volumes publiés par ordre du gouvernement français, intitulé : *Abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises*, 3e et 4e publications, pp. 377, 379, 146 et 223. Rapports de M. Burnley et de M. Layrle.

ves, dans leur patrie adoptive, de la liberté qu'on leur refuse avec tant d'opiniâtreté dans leur pays natal.

CHAPITRE X.

Nous ne dirons rien de l'immigration aux Antilles, des Chinois, des Indiens Coolis, des Madeirans, etc., etc. Qu'est-ce que ces populations faibles, abâtardies, chétives, épuisées, iront faire dans des régions où le blanc robuste, le nègre agile ne peuvent vivre convenablement qu'entourés de précautions sanitaires qu'on ne néglige que trop souvent ; où le travail doit être continu, et où il faut une activité, une surveillance de chaque instant? Cette immigration, déjà tentée, n'a été pour les immigrants qu'une source de misères et de déceptions, et pour les colonies, qu'une nouvelle cause de dépenses et d'embarras. Les

planteurs qui ont essayé d'utiliser ces travailleurs, les ont tellement maltraités afin d'en tirer un parti avantageux, que les cœurs les plus endurcis s'en sont émus; la presse anglaise, les meetings publics, ont retenti de l'abandon auquel ces malheureux ont été exposés, et des souffrances qu'ils ont endurées sur cette terre où ils devaient trouver l'abondance et le bien-être : ils étaient un véritable encombrement pour les plantations où ils étaient employés. Il y a donc contre cette immigration des objections bien autrement puissantes que celles qu'a soulevées la transportation des Africains dans les îles de l'Atlantique.

CHAPITRE XI.

Nous allons maintenant nous occuper de la dernière source d'immigrants, c'est-à-dire de l'Europe. La possibilité d'effectuer avec succès une immigration européenne aux Antilles a trouvé, à une certaine époque, bien de l'incrédulité et de la répulsion. C'était une opinion ayant force de chose jugée que les Européens ne sauraient supporter le climat des tropiques, lequel ne convient, disait-on, qu'à la race nègre.

Il y a une certaine nonchalance d'esprit qui fait que les hommes n'osent jamais remonter à l'origine même des choses pour en trouver la raison, et qu'ils aiment mieux accepter les erreurs com-

munes comme vérités prouvées, que de faire sortir leur intelligence de sa placidité paresseuse. Ils ne songent pas, qu'une fois l'habitude prise d'attribuer à des causes surnaturelles ce que l'on ne peut tout d'abord expliquer, il deviendrait difficile, pour ne pas dire impossible, de voir dans le monde rien de naturel. C'est dans cette prédisposition de l'esprit qu'ont pris naissance les fables mythologiques du monde païen, la foi en la magie, aux sorciers, du moyen âge; c'est ainsi que les premiers chrétiens, dans leur crédule ferveur, reportaient à un pouvoir occulte des faits qui, étudiés en dehors de tout préjugé, n'auraient point paru sortir du cours ordinaire des choses; c'est ainsi que les vieilles légendes chrétiennes sont devenues des vérités historiques, etc.

On a accumulé, arrangé les faits avec un art merveilleux, pour démontrer l'inclémence des pays chauds pour les tempéraments européens. Nous ne nions pas ces faits; mais nous contestons les conséquences qu'on en prétend déduire. Les faits sont comme des pierres, lesquelles peuvent aussi bien servir à la construction d'un temple et d'un palais, qu'à celle d'une prison et d'un tombeau; mais de même qu'on ne doit pas plus employer le marbre et le porphyre à construire une prison, que le moellon à orner l'intérieur d'un palais, on ne doit pas faire servir les faits aux petites

convenances des préjugés vulgaires ou des intérêts particuliers. Un individu meurt aux colonies sans cause apparente connue, soit par l'ignorance ou l'impéritie du médecin, soit faute des soins de l'art : aussitôt l'imagination, amie du merveilleux, vient donner raison à l'ignorance, en attribuant ce fait naturel à une cause mystérieuse et incompréhensible ; et la vérité, entourée de nuages d'autant plus épais qu'elle traverse dix-huit cents lieues de mers, ne se montre plus aux Européens sous son véritable jour, et s'altère en raison directe de la distance parcourue.

Parce que des Européens ont trouvé sous le ciel des Antilles une mort prématurée, ou, pour mieux dire, parce qu'entre l'époque de leur débarquement aux îles et celle de leur décès, il s'est comparativement écoulé peu de temps, on s'est cru autorisé à mettre sur le compte du climat ce qui n'avait été peut-être que l'œuvre de la nature, hâtée par les imprudences du patient. La science a cependant démontré que la constitution de l'homme est, plus que celle d'aucun autre animal, apte à résister aux vicissitudes des températures les plus diverses : le nègre de l'Afrique vit en Europe aussi longtemps que le blanc de la Russie sous les tropiques.

S'il fallait en croire nos modernes Calchas, pas un Européen ne devrait aller aux Antilles, à

moins de vouloir se suicider. Cependant, qu'on pénètre dans les antichambres du ministère des colonies, on y trouve ces mêmes prophètes de malheur sollicitant avec un dévouement surhumain le plus mince emploi dans ce pays où le blanc meurt en touchant le sol.

Non, les climats chauds ne sont pas plus dangereux pour les Européens que les climats froids pour les fils de l'Afrique, pourvu que chacun se conforme au régime approprié au pays nouveau qu'il vient habiter. « Des expériences journalières « ont établi ce fait que les Européens peuvent « arriver à un âge avancé dans les pays chauds, « pourvu qu'ils prennent d'abord quelques pré« cautions, et mènent ensuite une vie régu« lière[1]. » Vainement dira-t-on que s'ils y vivent, c'est en n'exerçant qu'une profession qui ne les expose pas à l'ardeur des rayons du soleil ; car on trouve en Haïti, et dans les autres Antilles, des blancs qui exécutent sans danger ces travaux pénibles réservés il y a encore peu d'années aux nègres seuls.

Les fondateurs des colonies n'avaient aucune idée de l'influence délétère du climat des tropiques sur le tempérament des blancs ; ils ne semblent même pas l'avoir jamais éprouvée. Lors-

[1] *Medical advice to the inhabitants of warm climates*, etc., *by Rob. Thomas, of Nevis*, Surgeon, p. 1. 1790.

qu'après avoir écumé les mers des Antilles, les flibustiers commencèrent à mener la vie paisible du propriétaire, les Espagnols, d'abord, qui s'établirent dans la partie orientale de l'île de Saint-Domingue, se mirent à cultiver la terre; et bien qu'à cette époque primitive de la colonisation les environs de Saint-Domingue ressemblassent à une petite Guinée, pour nous servir des expressions mêmes d'Oviedo, il n'est pas probable, et rien ne prouve que le travail des champs ait été exclusivement abandonné aux mains noires. Quelque temps après, MM. d'Esnambuc et Du Rossey, revenant de leurs voyages de Saint-Christophe et des Barbades, obtinrent du cardinal de Richelieu, alors grand-maître de la marine, l'autorisation de s'établir dans ces îles. L'ordonnance qui leur confère ce droit porte « qu'ils auraient « fait de grandes dépenses en équipages et ar- « mures de vaisseaux pour la recherche de « *quelques terres fertiles et en bon climat, capa-* « *bles d'être possédées et habitées par les Français;* » elle exige, en outre, que « nul ne soit reçu pour « aller à ladite entreprise, qu'il ne s'oblige — « de demeurer trois ans avec eux, ou ceux qui « auront charge et pouvoir d'eux, pour servir « sous leur commandement[1]. » Si d'autres or-

[1] *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le vent*, par M. de S.-Méry, t. 1.

donnances sont venues ensuite réglémenter le mode de transport des engagés, leur âge, leur taille, leur temps de service, ce n'a jamais été en vue de l'insalubrité du climat, mais plutôt à cause des mauvais traitements auxquels les colons les soumettaient, et dont la connaissance en Europe commençait à inspirer aux engagés de la répugnance pour les îles. L'ordonnance du 3 août 1707 constate cette sévérité des maîtres et les abus auxquels donnaient lieu les engagements: « Les capitaines, dit-elle, transportent aux îles « des jeunes gens qui, n'ayant pas la force de « supporter les changements d'air et de nourri- « ture, *ni le travail qu'ils doivent faire*, meurent, « ou deviennent inutiles, ou sont rebutés par « les habitants. » En effet, bien que la canne à sucre n'ait été introduite qu'en 1640 à la Barbade, et qu'elle ait toujours servi au développement de la traite et des préjugés de couleur, bien qu'en 1647 la population blanche de cette île s'élevât, d'après Ligon, à cinquante mille âmes et la noire au double, et qu'il y eût plusieurs sucreries en pleine activité, on aurait tort de penser que le sort du travailleur blanc, de l'*engagé*, fût plus doux, et que la présence du cultivateur nègre dût alléger sa tâche. « Le lende- « main, au son de la cloche, ils sont soumis « d'aller travailler à six heures du matin, où

« ils ont un surveillant sévère qui les commande
« et les fait travailler jusqu'à ce que la cloche
« sonne encore, qui est sur les onze heures qu'ils
« s'en retournent au logis pour dîner. A une
« heure, ils sont encore aux champs, au son de
« la cloche, où ils travaillent jusqu'à six heures;
« et s'il arrive qu'il pleuve et soient mouillés
« jusqu'aux os, ils n'ont pas de chemise, et se
« mettent ainsi au lit toute la nuit [1]. »

Ces travaux, auxquels les engagés étaient assujettis, n'étaient pas exécutés à l'ombre ; c'était en plein soleil, sous l'œil vigilant d'un surveillant payé pour être sévère, que le blanc européen, nouvellement débarqué à la Barbade, travaillait aux champs dix heures par jour. Cependant il ne paraît pas qu'à cette époque de la première colonisation, époque où les planteurs avaient à jeter les fondements de leurs établissements, à défricher des terres, abattre des forêts, dessécher des marais, exécuter des travaux de terrassement, où les exhalaisons méphitiques provenant de ces travaux pouvaient mettre en péril l'existence des blancs qui s'y exposaient, le climat ait exercé sur eux une influence bien fâcheuse. Il semble, au contraire, que les engagés se livraient avec ardeur à la culture de la terre, qu'ils trou-

(1) Ligon, *Histoire de l'île des Barbades*, trad. de l'anglais, in-4°, p. 75, 1684.

vaient très-lucrative; car, après l'expiration du terme de leur contrat, ils s'adressaient aux gouverneurs ou à la métropole pour obtenir des concessions qui leur étaient toujours accordées, le gouvernement étant très-désireux d'étendre la culture des terres coloniales. « Au commencement « que les isles furent habitées, dit Dutertre, cha- « cun faisait sa place; ceux qui venaient libres « avec des hommes, allaient trouver le Gouver- « neur, qui leur donnait gratuitement une place « de bois de deux cents pas de large, sur mille « pas de hauteur, à défricher. J'ai veu, continue « le même auteur, de bons garçons aux isles, « qui ne faisaient autre chose que de faire de « belles habitations, qu'ils vendaient à assez bon « marché, toutes plantées de vivres et de tabac, « aux nouveaux venus [1]. »

La traite des noirs ne s'était pas encore développée; le nombre des Africains s'accroissait insensiblement, mais pas assez au gré de l'impatiente activité du planteur. Celui-ci prenait encore, à contre-cœur sans doute, des engagés, parce qu'il y trouvait son compte. Il n'avait à payer qu'une faible somme pour les frais du transport de ces blancs, lesquels étaient plus que remboursés par les trois années de service qu'il

[1] *Hist. gén. des Antilles*, t. 2, p. 453.

en retirait, tandis que les nègres y étaient plus rares et se vendaient cher. Aussi peut-on dire avec raison qu'il se faisait à cette époque une véritable traite des blancs pour les colonies. Les capitaines de navires marchands ne se contentaient pas seulement de recevoir à leur bord les gens qui passaient volontairement aux îles, mais en France comme en Angleterre, ils volaient même des fils de famille qu'ils allaient ensuite vendre aux planteurs.

Cependant les colonies se peuplaient ; la traite des noirs fixait les regards du capitaliste. La prospérité toujours croissante de ces possessions d'outre-mer avait ouvert une voie nouvelle au commerce ; les armateurs trouvaient de l'avantage à armer en traite et à vendre des nègres aux planteurs. Cette criminelle industrie donnait de l'activité aux manufactures, au commerce, l'État lui-même crut y trouver un nouveau moyen de développer sa marine ; il accorda des primes à la traite, l'encouragea : dès lors les nègres affluèrent aux colonies. Le planteur se dégoûta entièrement du travail des engagés. Il aima mieux n'avoir plus que des noirs, esclaves à perpétuité, des esclaves que les lois affectaient de protéger, il est vrai, mais que l'autorité abandonnait réellement à leur arbitraire, plutôt que des engagés qui, en définitive, pouvaient encore

faire parvenir leurs plaintes jusqu'à la métropole. Ce sont les plaintes, les réclamations des esclaves blancs qui ont provoqué toutes ces ordonnances relatives à la conduite des planteurs envers eux. Les planteurs n'y obéissaient pas toujours, mais ils en étaient importunés. D'un autre côté, l'entretien du nègre était beaucoup moins dispendieux que celui de l'engagé. Enfin, le préjugé de couleur qui avait suivi le mouvement de la traite et le développement des colonies, s'était élevé, dans ces pays d'outre-mer, à la hauteur d'un principe : la métropole elle-même en fut ensuite infectée. Dès lors on ne dut plus, sous peine de diminuer l'influence du blanc, offrir le spectacle d'un individu de cette caste travaillant à la terre avec un nègre : la culture des champs devint l'occupation des seuls esclaves, et en 1774 furent abrogées les ordonnances, édits, etc., qui imposaient aux capitaines de navires marchands l'obligation de transporter des engagés aux colonies.

D'après ce que nous avons dit, il n'est pas difficile de découvrir combien est erronée l'opinion de M. Maurel, dans un travail qui ne manque pas d'un certain mérite [1], que les ordonnances concernant les engagés avaient pour but unique

[1] *Histoire du travail aux colonies*, Revue coloniale, mars 1847.

de donner non des travailleurs aux îles, mais des habitants, des maîtres pour l'avenir, et que les vrais travailleurs étaient des noirs. Jamais il n'est venu à la pensée des ministres intelligents du grand roi, de créer, dans les colonies, une aristocratie recrutée dans la classe des engagés. Il fallait cultiver lè sol : or, la traite ne fournissant pas assez de bras africains, on avait recours aux agriculteurs blancs : toutes les ordonnances, les édits, les ordres du roi, ne considéraient ces gens-là que comme cultivateurs du sol. Ce fut seulement lorsque le nombre des nègres se fut accru démesurément aux îles, que l'aristocratie terrienne se fut développée, que le préjugé de couleur fut alimenté par la traite, que l'armateur eut trouvé plus de profits dans ce commerce immonde, ce fut seulement alors que les planteurs enrichis, purent, par leurs alliances, par les charges qu'ils achetèrent en Europe, être assez forts pour donner aux esprits une fausse direction ; et c'est de ce moment aussi que nous voyons se former et s'agrandir, entre les deux classes, cette ligne de démarcation qui a subsisté jusqu'à la révolution. Les pauvres engagés, qui souvent, n'ayant pas les moyens de se racheter d'un maître trop exigeant, avaient recours à la bourse de leurs amis, ne valaient pas mieux que les Africains à côté desquels ils allaient travailler aux champs, et

n'étaient guère des aristocrates, même en germe. Ce que voulait la métropole, c'étaient des ouvriers cultivateurs en assez grand nombre pour défendre les îles, organisés en milices, contre toute invasion en temps de guerre : cette garantie, elle la trouvait dans les Européens qu'elle transportait dans ces contrées, et ne pouvait la trouver qu'en eux.

Mais en admettant même que les engagés fussent destinés à former aux colonies la classe des propriétaires, il est certain que tout d'abord ils s'adonnèrent à la culture de la terre : c'est là tout ce que nous voulons constater quant à présent. Une ordonnance des administrateurs, datée du 24 janvier 1714, porte que, pour arrêter le désordre et le libertinage auxquels se livraient les matelots déserteurs, les vagabonds et gens sans aveu, les habitants les recevraient chez eux comme engagés, afin de ne pas entretenir dans la fainéantise des gens qui pourraient *travailler à la culture de la terre et augmenter par la suite le nombre des colons*.

Ainsi les administrateurs eux-mêmes, résidant aux colonies, ne croyaient pas que le travail des champs fût nuisible à la santé des Européens ; autrement ils n'auraient pas adopté, à l'égard de ces matelots déserteurs et autres, une mesure qui aurait eu pour résultat la mort de ceux qu'elle

atteignait, et qui, par cela même, éveillant l'attention de la métropole, aurait provoqué le blâme de l'autorité supérieure.

Depuis l'émancipation générale, les planteurs des colonies françaises réclament des travailleurs européens, tandis que ceux des îles anglaises s'efforcent de tirer encore les leurs de l'Afrique. Ainsi, pour les planteurs français, le travail de la terre par les blancs n'est plus ni aussi pénible ni aussi dangereux aux Antilles, et pour les Anglais ces occupations ont conservé leurs périls. D'où vient cette différence dans la manière de voir des deux nations, qui semblent pourtant placées dans des conditions identiques? Il est facile de se l'expliquer. Le planteur français réside sur son habitation, il l'exploite lui-même, il croit qu'une rigueur excessive a pu seule contraindre au travail ces hommes malheureux placés sous la verge de fer de l'esclavage; les lois rendues en France venaient à chaque instant s'interposer entre lui et l'esclave. Le planteur, avant la constitution républicaine de 1848, n'était point officiellement représenté à la chambre; éloigné de la mère-patrie, il n'avait jamais pu faire entendre ses plaintes ou ses réclamations que par l'intermédiaire de délégués salariés par lui, dont la mission même était devenue suspecte en France, et qui rencontraient, de la part des

abolitionistes et de l'opinion publique, une opposition énergique; ils avaient bien une certaine influence dans les bureaux du ministère de la marine, mais leurs menées n'échappaient pas à l'œil vigilant des amis des esclaves, qui les dénonçaient à la publicité. Depuis l'émancipation générale des noirs, le planteur français a eu à souffrir du chômage des travailleurs; il sait que, pendant quelque temps, les travaux ont été suspendus dans les îles anglaises; il s'est aperçu de la tendance des nouveaux libres à devenir propriétaires; il craint d'être à leur merci; il n'ignore pas qu'en important aux colonies d'autres Africains il ne fera qu'ajouter de nouveaux embarras à ceux dont il est déjà accablé, et rendre sa position plus précaire. Le commerce ne peut, de son côté, venir en aide au planteur; il ne voudrait plus, comme autrefois, s'aventurer sur les côtes d'Afrique pour y chercher, en concurrence avec les Anglais, des travailleurs que ceux-ci ont déjà tant de peine à trouver. Le gouvernement, qui ne trouverait aucun profit à favoriser ce trafic, ne lui accorderait aucun encouragement, même en faisant des traités avec les princes nègres, qu'il faudrait toujours gagner par des sacrifices d'argent, sacrifices que les chambres françaises ne voteraient jamais.

Mais le colon français, en demandant des tra-

vailleurs blancs, et la métropole en les fournissant, comprennent l'un et l'autre aujourd'hui qu'il sagit de conserver les colonies à la France, et qu'ils n'y arriveront qu'en y jetant des éléments puissants d'industrie et de civilisation ; qu'il faut donner à cette population des Antilles, croupissant depuis si longtemps dans l'inaction intellectuelle de l'esclavage, des initiateurs à cette vie de progrès et d'activité, qui est le caractère de la liberté éclairée. Les colons français ont, pour la plupart, leur fortune dans les îles ; très-peu ont songé à mettre leurs économies (en tant qu'un colon ait jamais songé à en faire) sous la garantie des banques du gouvernement métropolitain. La vie de grands seigneurs et de maîtres dans les colonies convenait à leur vanité, ils ne l'auraient pas changée contre les plaisirs que leur offraient les grandes villes d'Europe. Être forcés de retourner en Europe équivalait, pour eux, à l'exil ; témoin ces grands planteurs de Saint-Domingue que la révolution jeta sur la terre de France, où ils ont traîné leur misère et leur désespoir, regrettant à leur lit de mort ce beau ciel des tropiques qu'ils étaient condamnés à ne plus revoir. Le planteur français trouve donc que la partie africaine de la population est assez considérable, et ne veut pas, en l'augmentant, se trouver dans la nécessité de mor-

celer ses propriétés en faveur de ces nouveaux acheteurs ; il veut enfin, sous le régime de la liberté, rester encore grand planteur.

Telle n'est pas la position des planteurs anglais. Peu d'entre eux résident aux colonies. Ils confient leurs propriétés aux soins de géreurs et d'*attorneys*, gens durs et rapaces, et restent à Londres, à Manchester, à Liverpool, où ils jouissent des revenus qu'ils reçoivent de leurs plantations. Les géreurs, les attorneys, chargés souvent de l'administration de plusieurs habitations, pressuraient l'esclave et lui faisaient rendre tout le travail qu'il était humainement possible d'en extraire dans une période de temps donnée, parce que, pressés de s'enrichir, ils n'aspiraient qu'à quitter un jour cette terre de passage pour aller dans la mère-patrie, à l'imitation des propriétaires, se reposer, se recueillir, se préparer à mourir au sein de leur famille. Ces gens-là calculaient, avec une précision digne d'un comptable anglais, la durée la plus longue que pût avoir la vie d'un homme soumis aux travaux les plus pénibles et les plus assidus. Aussi, après dix ans de ce régime, l'esclave anglais mourait ou devenait complétement inutile ; mais il avait centuplé pour son maître son prix d'achat. Le géreur le revendait à d'autres petits propriétaires pour être portier, tirer les bacs, etc., et il en

rachetait d'autres tout frais, auxquels il appliquait derechef le même système : le planteur absent ne s'enquérait pas du mode de production ; ce qui l'intéressait, c'étaient les produits, et le meilleur géreur était celui qui en envoyait le plus.

Aujourd'hui les grands planteurs anglais sont moins que jamais disposés à aller résider sur leurs habitations des colonies. Dans la métropole, ils vivent de la vie intellectuelle, qu'ils ne trouvent qu'avec peine aux îles ; ils sont la plupart membres de la chambre des communes ou des lords, appartiennent aux clubs les plus aristocratiques, se mêlent aux corporations les plus influentes ; leurs voix s'y font entendre ; ils ont de grands capitaux engagés dans le commerce ; de sorte qu'en dépit de l'opposition ferme des abolitionistes, et des intentions par fois libérales du gouvernement, ils réussissent toujours à rattraper quelques lambeaux de leur influence, à faire maintenir les réglements des législatures coloniales relatifs au travail des émancipés, à arracher aux ministres quelques-unes de ces dispositions qui tendent à fournir aux colonies du travail à bon marché au détriment de la liberté. C'est ainsi qu'ils ont réussi à obtenir du gouvernement, en dépit de la résistance des philanthropes et de la répugnance du ministère, qu'il

recommençât la traite sur les côtes d'Afrique, sous le nom d'émigration libre, afin de fournir à leur avidité des travailleurs dont ils pussent disposer à volonté ; c'est ainsi qu'ils ont fait rendre, par les législatures complaisantes de certaines îles, des règlements attentatoires à la liberté des Africains qui venaient travailler sous la foi des contrats. La répugnance du planteur anglais pour le cultivateur européen est facile à expliquer : les mauvais traitements qu'il ferait endurer aux nouveaux venus pourraient s'ébruiter, traverser l'Atlantique, et aller frapper, en Europe, les oreilles des citoyens anglais, si fiers de leur liberté et de leurs droits; il ne pourrait pas forcer au travail l'émigrant blanc comme il le fait pour l'Africain ; le cultivateur européen, comprenant la langue de son patron, serait toujours prêt à protester contre toute espèce d'oppression, tandis que pour le pauvre nègre, jeté au milieu d'une société dont il ne connaît ni les usages, ni le langage, on aura le temps de le plier aux travaux de la production exagérée, avant qu'il ait lui-même celui de connaître l'étendue des droits que lui confèrent les lois anglaises.

Mais en agissant ainsi, le planteur anglais, dans un but d'intérêt pécuniaire actuel, engage l'avenir des colonies, et y prépare des catastrophes

terribles à la suite desquelles ces possessions se soustrairont à la domination de la métropole. Ce n'est donc pas seulement à cause du mauvais traitement qu'endure aux colonies la race nègre amenée d'Afrique, que les philanthropes doivent s'opposer à l'immigration africaine, mais plutôt en vue de la civilisation et du développement intellectuel de ces contrées ; car les destinées de cette race d'hommes se préparent par les mains mêmes de ceux qui songent encore à arrêter son essor. Un grand problème reste à résoudre dans les mers des Antilles ; les fils de l'Afrique sont peut-être désignés par la main de Dieu pour accomplir de grandes choses. Il faut qu'ils sachent attendre, qu'ils travaillent afin d'être prêts pour le jour où appel serait fait à leur génie. Ce qui se passe en ce moment de l'autre côté de l'Atlantique ne saurait ébranler notre foi. Le monde est en travail ; les descendants des anciens esclaves trouveront un jour l'homme nouveau à la voix duquel ils se rallieront : les temps approchent ; la cité nouvelle va se rebâtir.

Ainsi, aujourd'hui, le planteur français demande à l'Europe des cultivateurs. Est-ce que depuis deux ans le climat des Antilles serait devenu plus salubre? Non; mais les circonstances sont changées, et avec elles les théories, les systèmes !

L'esclavage ayant fait place à la liberté, il n'y a plus de raison d'empêcher le contact du blanc et du noir dans les champs, l'aristocratie coloniale a perdu sa base, les colonies sont rentrées dans le droit commun.

Si, dans les premiers temps de la colonisation de l'Amérique, si, de nos jours même, la mort a fait de grands ravages dans les rangs des émigrants, c'est moins au climat qu'il faut attribuer ces désastres qu'à la mauvaise administration des affaires de ces pays, aux besoins, aux privations, aux souffrances endurés par les pionniers de la colonisation, enfin aux chagrins causés par la solitude, par l'éloignement de leurs parents et de leurs amis, sur une terre encore peu connue.

Lorsque M. d'Esnambuc débarqua à Saint-Christophe, il y rencontra, dit Dutertre, « plusieurs Français réfugiés en divers temps et « par différentes occasions, qui vivaient en « bonne intelligence avec les sauvages, se nourrissant de vivres qu'ils leur fournissaient fort « libéralement [1]. » Il chargea de tabac ses navires et revint en France, où il obtint du cardinal de Richelieu la permission de fonder une colonie dans les Antilles. Une compagnie se forma et repartit avec soixante-dix hommes pour Saint-

[1] *Histoire générale des Antilles de l'Amérique*, t. 1, pp. 23.

Christophe ; mais, par suite de la mauvaise administration des fonds avancés par la compagnie, les hommes eurent tellement à souffrir en mer, que, de ces soixante-dix individus, il n'en réchappa que seize, qui furent débarqués à Saint-Christophe, au grand désespoir de ceux que d'Esnambuc y avait laissés, et qui, au lieu de renforts qu'ils attendaient, virent arriver des moribonds. Les Anglais établis de l'autre côté de l'île, n'éprouvaient pas les mêmes désastres, parce qu'ils avaient soin de pourvoir les émigrants de tout ce qu'il leur fallait pour leur subsistance et leur commodité pendant la traversée; ceux-ci donc arrivaient à destination forts et robustes, tandis que les Français débarquaient malades, fatigués du voyage, et on les obligeait dans cet état d'aller immédiatement travailler aux champs. « Il est très-constant, continue le père « Dutertre, que la lézine honteuse des capitaines « des navires, et mesme des seigneurs de la « compagnie, ou au moins de leurs commis, a « fait plus mourir de monde à Saint-Christophe « dans ces commencemens, qu'il n'y en a main- « tenant dans les isles [1]. » Tel a été le résultat du système suivi par les deux nations, que, tandis que la colonie française périclitait, la colonie des

[1] *Histoire générale des Antilles de l'Amérique*, t. 1, pp. 20.

Anglais florissait; ils envoyaient déjà le trop plein de leur établissement former à Nevis une nouvelle colonie, et ils se plaignaient d'être empêchés, par une poignée de malades et de moribonds, de s'étendre davantage sur le sol de Saint-Christophe.

Tandis que M. d'Esnambuc sollicitait en France des secours de la compagnie, la petite colonie française de Saint-Christophe reçut un renfort inespéré d'un navire arrivé de Zélande. « Ils « reprirent courage, dit Dutertre, et se remirent « *à défricher la terre, à planter des vivres, à culti-* « *ver quantité de petun et à bâtir des cases* [1]. » Ces travaux furent pourtant exécutés dans des circonstances où ils sont toujours dangereux. La fondation des nouveaux établissements a causé la mort de presque tous ceux qui l'entreprenaient, quel que fût le climat sous lequel les travaux s'exécutaient. Que d'hommes ont péri dans les grands travaux exécutés à Versailles pour préparer le jardin du palais du grand roi, à Maintenon pour l'aqueduc, etc. ! Que de désastres ont suivi les premiers essais de colonisation de cette partie de l'Amérique connue aujourd'hui sous le nom de l'État de Virginie ! Faut-il s'étonner que sous le ciel brûlant des

[1] *Histoire générale des Antilles de l'Amérique*, t. 1, p. 23.

tropiques, des Européens affamés, fatigués, malades, s'ils se livrent immédiatement au défrichement des terres, tombent victimes de leur imprudence [1] ?

[1] Voyez Ch. Comte, *Traité de la propriété*, vol. 1, ch. 11.

CHAPITRE XII.

L'opinion que le climat des tropiques est fatal à la constitution des Européens est toute nouvelle; elle est d'ailleurs contredite par les faits. « Plus on approfondit cet intéressant su-« jet, dit Colquhoun, plus on reconnaît l'im-« portance des conclusions à tirer de la connais-« sance exacte des faits. Des mesures promp-« tes et judicieuses, bien conçues et exécutées « avec prudence, peuvent conserver ces pré-« cieuses colonies à la mère-patrie, à laquelle « il serait difficile, sinon impossible, plus tard, « de porter remède. Lorsque la Barbade et Saint-« Christophe furent établis pour la première

« fois, la culture du sol fut confiée entièrement « aux émigrants d'Angleterre, qui devinrent ri- « ches et florissants avant d'employer des nègres. « S'ils avaient persévéré dans cet état, leurs habi- « tations auraient été plus nombreuses, et se fus- « sent ornées de tous les accessoires, indiquant « l'aisance et le contentement, ce qui ne peut « avoir lieu dans le système actuel. A ceux qui « veulent travailler à la sueur de leur front dans « ce pays-ci, pour une subsistance mesquine, « la moitié du travail corporel dans le climat « des tropiques produirait la plus grande abon- « dance, avec la certitude d'un surcroît de pro- « duits en raison de l'industrie qu'ils auraient « déployée. Tel était l'état des premiers coloni- « sateurs de la Barbade, alors que, par sa seule « industrie, une population de dix mille âmes y « trouva des moyens d'existence. Dans un mo- « ment de funeste inspiration, la population « nègre fut introduite, et à dater de cette époque « les habitants blancs cessèrent de travailler [1]. » L'habitude de ne voir employés aux champs que des individus de race nègre, fit considérer cette occupation comme devant être exclusivement son partage. La culture de la terre devint

[1] *Colquhoun's treatise on the wealth, power*, etc., *of Great Britain*, in-4°, 1815, p. 379.

dès lors une industrie servile et honteuse ; et si, après l'arrêt du conseil d'État du 10 septembre 1774, il continua à passer des blancs aux colonies, ce ne fut plus comme cultivateurs ; c'étaient des géreurs, des commandeurs, des surveillants, etc. ; c'étaient souvent des gens de mauvais aloi, qui abandonnaient leur patrie pour des motifs qu'ils n'avouaient pas volontiers. Ceux-là n'étant point, comme les *engagés*, soumis à la police des maîtres, se livrèrent à toutes les exagérations des plaisirs dont ils avaient été sevrés dans la métropole ou pendant la traversée. D'autres, anciens domestiques, engagés, qui avaient pu, à force de travail et de parcimonies, atteindre au rang de petits propriétaires, voulurent à leur tour, à l'exemple de leurs anciens patrons, goûter des plaisirs qui coûtent si peu dans ces pays. Ils s'y précipitèrent tous avec fureur et tombèrent victimes de leur folle intempérance. On n'osa pas avouer en Europe les véritables causes de ces mortalités. « Des espé-
« rances frustrées, l'abandon, l'inquiétude pour
« l'avenir, et la débauche ou même les irrégu-
« larités du régime diététique, faisaient bien
« plus de victimes que le climat[1]. » D'un autre

[1] PAGE, *Traité d'économie polit. et de comm. des colonies*, 2e part., p. 162.

côté, des médecins ignorants rejetaient sur le climat des désastres qu'ils avaient hâtés par leur impéritie, et les parents, les amis des victimes, ne sachant rien des colonies, acceptaient volontiers, en les exagérant, les rumeurs qui en arrivaient : telles sont les causes qui ont créé cette opinion que les Antilles sont funestes aux Européens.

Pourquoi, après tout, le climat des tropiques conviendrait-il mieux aux nègres qu'aux blancs? Est-ce parce que le soleil y est aussi ardent qu'en Afrique? « Mais, dit le docteur Chisolm, « la chaleur seule du soleil, à moins qu'on « n'y soit exposé dans des cas particuliers, n'a « jamais été une cause de maladie [1]. » Est-ce à cause de la couleur et du tempérament des Africains? Mais les colonisateurs de la Barbade et de Saint-Christophe étaient des blancs d'Europe. Le climat, dans son acception la plus large, ne comprend pas seulement le plus ou moins d'élévation de la température d'un pays, mais aussi la manière de se vêtir, la nourriture, les exercices auxquels on se livre, même les maladies auxquelles on est sujet. Si, ne tenant aucun compte de ces considérations, on veut conserver sous un climat étranger les habitudes qu'on

[1] *A manual of the climate and diseases of tropical climates*, etc., 1822, p. 6.

avait dans son pays natal, on s'expose à des dangers et souvent à la mort. « Rien n'est plus « inconséquent, dit le capitaine Williamson, que « le dédain qu'affectent ceux qui arrivent pour « la première fois dans les Indes, pour ce qu'ils « appellent, avec un air de mépris, le luxe et « la mollesse. Ainsi on en voit qui se promènent « sans *chattahs* (parasols) durant les plus fortes « chaleurs. Ils rejettent, avec affectation, un « aide, croyant donner par là une preuve de la « grande confiance qu'ils placent dans la vigueur « de leur tempérament. Cette ostentation dure « rarement plus de quelques jours: après quoi « nous sommes appelés à assister aux funérail- « les de ces victimes de trop de confiance [1]. » C'est là, sans doute, un cas extrême; mais il nous apprend avec combien de prudence on doit se conduire quand on passe d'un climat à un autre. Les maladies auront beaucoup perdu de leur gravité, si on observe en pays étranger les précautions que les naturels eux-mêmes ne dédaignent pas. Ne nous hâtons jamais de traiter de préjugés ou d'usages ridicules les habitudes d'un pays, parce qu'elles heurtent les nôtres; car ces usages, ces habitudes ont leur raison d'être dans la nature : le temps et l'expérience

[1] *East India, vade mecum*, t. 2, p. 11.

les ont confirmés. Si donc la définition que nous venons de donner du climat est exacte, elle s'applique évidemment aux nègres aussi bien qu'aux blancs, puisque les uns et les autres sont tenus de changer aux Antilles leur manière d'être, sous peine d'être exposés à des maladies graves et à la plus prompte mort. Mais si le tempérament des nègres est plus adéquat au climat des tropiques, ah! dites-moi où sont passés ces millions de nos frères noirs amenés des rives africaines aux îles de l'Amérique! Dites-moi ce que sont devenus les enfants de ce pays infortuné que l'Afrique, comme une autre Rachel, pleure sans pouvoir être consolée, parce qu'ils ne sont plus? Ils sont partis pour cet autre monde où leur croyance leur a fait espérer qu'ils retrouveraient leurs parents, leurs amis, leurs frères; pour ce monde où il n'y a ni blanc, ni nègre, ni maître, ni esclave ([1]). Est-ce là ce qu'on entend par la congénialité du climat des Antilles au tempéra-

[1] D'après M. Moreau de Jonnès, de 1680 à 1780, l'importation aux Antilles anglaises monta, en l'espace d'un siècle, à 2,130,000 nègres; la Jamaïque seule en reçut de 1680 à 1786, 610,000, et cependant en 1832 la population totale des colonies anglaises, ne s'éleva qu'à 660,478; tant blancs qu'affranchis et esclaves, la Jamaïque ne comptant alors que pour 386,000 habitants. *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial*, pp. 11, 43. 1842.

ment nègre? Le noir d'Afrique meurt aux colonies aussi bien de maladie, d'excès de travail, de misère, que le blanc d'Europe d'intempérance et de vices. Des causes différentes en apparence conduisent aux mêmes résultats.

Nous avons prouvé, par l'histoire de notre première colonisation des Antilles, que le blanc vit sous les tropiques, non-seulement comme artisan, domestique, etc., mais aussi comme cultivateur. « Quand ces pauvres gens *(les engagés)*, « dit Dutertre, avaient achevé leurs trois ans, ils « se mettaient deux ou trois ensemble, abat« taient du bois, et faisaient une habitation, sur « laquelle ils bâtissaient une case et faisaient des « marchandises [1]. » Des Polonais, tristes restes de l'expédition de Leclerc à Saint-Domingue, vivent encore en Haïti, en y travaillant à la terre; beaucoup d'entre eux sont parvenus à une extrême vieillesse. Les principales productions de l'île de Porto-Rico ont été cultivées pendant longtemps par des blancs, descendants des premiers fondateurs de la colonie. « Il n'y a rien, dit un « auteur, dans le climat de Porto-Rico, qui le « distingue des îles voisines. Il n'est donc pas « absurde d'espérer que l'abolition définitive et

[1] Dutertre. *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, t. 2, p. 453.

« générale de l'esclavage, combinée avec une « tendance croissante à l'émigration dans les « autres pays de l'Europe, trop peuplés de tra- « vailleurs, puisse amener des changements, « dont nous ne saurions encore nous former au- « cune idée claire, dans le système général de « l'agriculture des tropiques [1]. » Enfin, dans la discussion soulevée au sein de la société royale et patriotique d'agriculture de la Havane, il est ressorti que la totalité des travaux agricoles peut être effectuée avec avantage par des blancs, et D. Turnbull a vu à la Barbade des Européens occupés à creuser des trous de cannes, ce qui est, dans les Antilles, considéré comme la tâche la plus pénible.

M. John Innes, qui a visité les colonies en 1834, y a vu un matelot qui travaillait avec beaucoup de succès pendant les plus fortes chaleurs du jour. A son retour en Angleterre, il voulut savoir ce qu'était devenu cet individu; il s'adressa à cet effet au planteur, qui lui répondit: « Quant aux renseignements que vous me de- « mandez, je puis vous dire que le blanc que « vous avez vu travailler en compagnie avec un « certain nombre de nègres (à entasser des en-

[1] *Turnbull's travels in the West.* Lond. 1840, pp. 259, 269, 559, 560.

« grais) n'a pas abandonné ses travaux jusqu'à « ce moment ; il reçoit deux piastres par se-« maine ; il paie deux tiers de piastre par se-« maine pour sa pension fournie par le gérant, « qui donne sur son compte les meilleures notes, « et qui me fait savoir qu'il se livre à tous les « travaux et s'occupe depuis le matin jusqu'au « soir. Maintenant il laboure et conduit la char-« rue [1]. » « Dans les campagnes de Villa-Clara, « dit M. R. de Beauvallon, j'ai vu partout sur mon « passage le blanc travailler à la terre, entre « l'homme de couleur et le noir [2]. »

Je ne suis pas de ceux qui pensent que, parce que les blancs ont jusqu'ici opprimé les noirs, on ne doive pas essayer de réconcilier les deux races. Je n'admets pas qu'elles doivent à jamais rester séparées et vivre dans un état d'hostilité permanente, parce qu'à certaines époques l'une a fait sentir à l'autre le poids de sa tyrannie, parce que, dans des temps d'erreurs fatales, l'une était composée de maîtres, l'autre d'esclaves. Notre devoir à nous, enfants d'un siècle de lumières et de civilisation, à nous qui ne rêvons que le bien-être des colonies et le bonheur de tous ceux qui les habitent, notre devoir est de

[1] *Letter to sir Glenelg, by* John Innes, 2e ed. 1835.
[2] *R. de Beauvallon*, l'île de Cuba, t. 1, p. 291.

détruire les sentiments de vengeance que le souvenir des injures passées a soulevés dans le cœur des ci-devant esclaves, ainsi que les préjugés de couleur que la morgue coloniale et une société vicieuse avaient créés dans l'âme des blancs. Notre devoir est d'amener, entre les habitants de ces pays, une fusion telle que toute distinction, autre que celle qui résulte du mérite personnel, disparaisse. Cette œuvre est celle du temps et des bonnes institutions que le gouvernement de la métropole fondera dans les îles : ne nous décourageons donc pas, l'avenir est à la cause que nous plaidons. Le nègre ne vaut pas moins que le blanc, le blanc n'est pas plus méchant que le naturel de l'Afrique. L'intérêt privé a rendu le blanc dur, injuste, cruel envers le nègre ; la misère, l'oppression, l'esclavage ont rendu le nègre l'égal de la brute, et lui en ont donné quelquefois la rage; mais les temps sont changés, l'un et l'autre sentent aujourd'hui le besoin de redevenir hommes, de s'unir. Quel bien a produit à Libéria l'exclusion des blancs? Décréter, comme l'a fait ce jeune État, que le blanc ne sera pas admis à s'y domicilier, n'est-ce pas décréter que la civilisation ne dépassera pas le rivage de la mer? n'est-ce pas vouloir opposer au progrès des lumières du siècle le cordon sanitaire de l'égoïsme et de l'ignorance? On s'étonne de trouver encore au XIXe

siècle des hommes qui approuvent ce système, et qui pourtant se disent chrétiens et amis de l'Afrique. Loin de nous de sinistres augures ; mais malheur à ceux qui veulent toujours de la séparation, qui persistent à rester dans l'état d'hostilité où ils sont envers une autre partie de la population coloniale ; malheur à ceux qui ne veulent rien oublier, à ceux qui ne veulent rien apprendre ! Ils pleureront plus tard des larmes de sang sur leur obstination et leur aveuglement !

Les cris contre le climat des tropiques ont effrayé les Européens qui avaient voulu aller se fixer aux îles ; qu'on s'étonne après cela que ces pays soient restés stationnaires et n'aient fait aucun pas vers la civilisation. Aujourd'hui, dégagée des intérêts personnels et pécuniaires qui la rendaient si obscure, la question se présente dans toute sa simplicité. Les colons eux-mêmes demandent des travailleurs européens : ils ont raison. Une immigration libre et bien conduite d'Européens ne peut offrir que des avantages à toutes les parties. Aux Européens, parce qu'elle leur procurera une aisance que leur refuse la concurrence qu'ils rencontrent à chaque pas dans leur pays natal ; aux colonies, parce qu'elles recevront de nouveaux travailleurs qui deviendront en même temps des consommateurs ;

la métropole y gagnera, parce qu'il y aura de nouveaux et plus nombreux débouchés offerts à ses produits. Les Européens y introduiront en outre leurs habitudes d'industrie, qui, adoptées par les laboureurs créoles, créeront cette classe de cultivateurs, une des gloires et des richesses de l'Angleterre. Les noirs adopteront une portion de l'industrie et de l'activité des Européens, et les colonies profiteront de cette émulation. Le goût du confortable s'introduira avec le travail régulier : voilà où doivent tendre nos vues et nos efforts. L'esclavage n'existe plus dans quelques colonies de l'Atlantique ; les efforts des philanthrophes n'ont pas été sans succès. Mais, après avoir rendu des hommes à la liberté, nous n'avons fait qu'une partie de notre tâche ; nous devons leur apprendre à user de cette liberté ; nous devons les initier à la civilisation, au travail régulier, à la religion, sans laquelle il n'y a pas d'institutions solides.

De tout ce que nous avons exposé plus haut, on aurait tort de conclure que la civilisation des nègres ne puisse s'effectuer que par les blancs. Nous n'avons, dans cette discussion, nullement considéré la couleur des parties. Il suffit que nous ayons reconnu que l'une est, quant à présent, plus avancée en civilisation, plus instruite, pour qu'elle départisse à l'autre une portion de

ses lumières. Pour cela il faut les mettre franchement en contact : c'est ainsi que les individus, les nations s'améliorent, s'éclairent. Et si on nous demandait ce que sont devenus tous les blancs qui ont passé aux îles, nous répondrions que nous ignorions que par le seul fait de son passage aux Antilles le blanc devînt immortel. Du reste, si l'argument était valable pour les blancs, il le serait également pour les noirs. La plus longue durée de la vie d'un esclave Africain dans les îles est de dix ans ; le blanc y vit certes plus longtemps.

Mais là n'est pas la question : l'esclavage a été funeste à toutes les classes des colonies ; les malheurs de ces pays l'ont assez prouvé. Occupons-nous de leur avenir, et ne nous rappelons ce passé que pour en regretter et maudire les erreurs.

Les gouvernements anciens se sont longtemps mépris sur le but de la colonisation ; ils admettaient que les colonies n'étaient fondées que pour l'avantage de la métropole. C'est là une erreur que les faits tendent chaque jour à rendre plus palpable. Aujourd'hui la colonisation est envisagée sous le point de vue de l'utilité et de l'avantage des colonisateurs, du progrès, de la civilisation et du commerce. Ce but ne sera atteint que par une émigration libre d'Européens. « Il

« n'est pas possible d'insister trop fortement sur « la politique et la nécessité d'une population « blanche, afin d'étendre la culture dans toutes « les colonies aux dernières limites des forces « physiques qu'elles possèdent[1]. »

Il est facile, avec un peu d'imagination, de prendre quelques faits particuliers et de les arranger dramatiquement pour exciter l'émotion du peuple; on fait, dans ce cas, du roman à l'aide de l'histoire. Ainsi, des émigrants européens sont presque tous morts peu de jours après leur arrivée aux colonies. Au lieu de reporter ces désastres à leurs véritables causes, on a préféré en accuser le climat, et déclarer qu'il est impossible aux blancs de vivre sous les tropiques. *L'anti-slavery Reporter*, du 13 juillet 1842, rapporte des faits d'une gravité telle qu'il était de toute nécessité que le gouvernement métropolitain en punît les coupables : il n'en fut pourtant rien. Ainsi les émigrants européens arrivaient ; « mais il n'y avait pas de lits pour eux, « si ce n'était à l'hôpital. Ils se rangeaient tous « autour de la chambre, les uns se couchant sur « leurs habits plutôt que de prendre les lits des « morts, d'autres sortaient de l'hôpital. » Des

[1] *Colqulhoun's treatise on the wealth, power*, etc., *of Great Britain*. Lond. 1815, p. 343.

femmes accouchaient, et on ne leur donnait rien pendant leur maladie, ni nourriture, ni chandelles, etc. Ces malheureux étaient moins bien traités que des bestiaux ; ils ne buvaient qu'une eau malsaine que fournissait un puits avare. La négligence, l'abandon fut poussé tellement loin, qu'un enfant de la femme Ready étant mort sur l'habitation où la mère et l'enfant furent reçus, le jour suivant ses yeux et sa face furent dévorés par les fourmis, et on mit tant de temps à apporter le cercueil que la gardienne fut obligée de tenir les croisées fermées afin d'empêcher les vautours d'entrer dans la maison.

Qu'on s'imagine un grand nombre d'immigrants européens débarquant après six ou sept semaines de traversée, après avoir subi toutes les fatigues et les privations inhérentes à ces voyages, et au lieu de trouver à leur arrivée un traitement convenable, se voyant entourés de toutes sortes de misères, et demandons-nous s'il est un tempérament assez robuste pour ne pas y succomber. Les émigrants arrivèrent à la Jamaïque au mois de mai, et durant la partie la plus chaude de l'année ils restèrent entassés dans une espèce d'hôpital, où il était impossible de se procurer même de l'eau claire. Ces gens mouraient tous. Quel est le climat, quelque sain qu'il soit, qui n'eût eu les mêmes résultats ?

Quand la vie des immigrants était si peu ménagée, il n'est pas à présumer que les règles de la décence la plus ordinaire y furent respectées. Hommes, femmes, enfants, couchaient tous pêle-mêle dans ces réduits infects qu'on a décorés du nom d'hôpitaux.

Telle était la position de ces Européens à leur débarquement. Ils ne pouvaient manquer de contracter immédiatement des maladies mortelles. Étaient-ils l'objet de plus de soins durant leur maladie?

« J'allai et je vis, dit *Rich. Daly*, magistrat « spécial, plusieurs malades, apparemment at- « teints de fièvre, étendus la plupart sur le plan- « cher; ils paraissaient souffrir beaucoup, et « je n'y vis rien qui ressemblât à de la nourri- « ture ou à des médicaments, rien que des chif- « fons sales répandus sur le parquet sur lequel « ces gens se couchaient, faute de lits et de « matelas. »

Il nous répugne de nous appesantir sur de pareilles scènes. L'Afrique, toute barbare et toute ignorante qu'on la représente, offrirait-elle à l'humanité un spectacle si dégoûtant? Ce sont pourtant des blancs anglais qui s'en sont rendus coupables sur des sujets britanniques : l'hôpital était confié aux soins du docteur Paul.

Certes, dans de telles circonstances, non-seule-

ment les blancs, mais aucun homme, de quelque couleur qu'il fût, n'aurait pas vécu longtemps. Aussi M. Knibb a-t-il pu dire avec vérité : « Les « émigrations venant d'Amérique sont aussi dé- « sastreuses que celles des autres parties du « monde. Les gens de couleur qui sont arrivés « d'Amérique même sont tous morts dans douze « mois. »

Après cela est-il juste de tant crier contre le climat des Antilles ? Au lieu de citer, comme autant de preuves de l'inclémence du climat, toutes les mortalités qui ont été la conséquence des mauvais traitements qu'ont endurés les émigrants, ne valait-il pas mieux appeler le mépris et l'animadversion publics sur les auteurs de ces meurtres ? Le devoir d'un gouvernement qui a le moindre sens de ses devoirs était de provoquer une enquête sur les faits cités par *l'anti-slavery Reporter*, et dont nous avons rapporté de faibles fragments, et d'en punir les auteurs ; mais ce gouvernement a mieux aimé fermer les yeux sur ces crimes, heureux d'en voir accuser le climat. Ces émigrants étaient des hommes, des Anglais ; comme tels, ils avaient droit à la protection des lois de leur pays. Leur existence ne devait pas être ainsi abandonnée aux caprices des agents de l'immigration. Un crime commis aux colonies a-t-il donc le privilége d'échapper à la vin-

dicte des lois, qui l'aurait puni avec rigueur s'il avait été perpétré dans la métropole? Et qu'on le sache bien, les immigrants européens dont nous venons de parler n'étaient ni des forçats, ni des ivrognes, ni des hommes crapuleux et vicieux; l'auraient-ils été, que personne n'avait le droit de les sacrifier; mais beaucoup d'entre eux étaient des hommes respectables, avaient une vie régulière. Ils avaient abandonné leurs foyers domestiques, trompés qu'ils avaient été par les agents de l'immigration, qui leur avaient dit : « qu'ils allaient avoir des cases préparées pour « eux, de bons salaires et des provisions en abon- « dance, » et au lieu de ces avantages, ils n'ont trouvé que la misère, la famine, les maladies et la mort, sans même le secours de la religion, sans la main charitable d'un ami pour leur fermer les yeux. Ah! le climat meurtrier des Antilles n'avait ni le temps ni l'occasion d'exercer son influence sur ces malheureux. Le docteur Paul et les agents de l'immigration étaient là; c'était bien assez. L'Angleterre qui, la première, a détruit la traite des nègres en Afrique, qui a, par cet acte, posé une nouvelle couronne de gloire sur son front, l'Angleterre a toléré ces crimes, elle a donné son assistance à une société qui commettait l'assassinat en grand dans ses colonies de l'Atlantique.

CHAPITRE XIII.

Le climat des tropiques exerce sans doute quelque influence sur la santé des Européens ; influence plus ou moins grave suivant le tempérament de l'individu. Qu'un homme sobre et vigoureux meure aux Antilles, il n'y a dans ce fait rien d'étonnant ; il serait mort plus tôt ou plus tard en France ou en Espagne, en Angleterre ou en Allemagne. Que, dans certains cas, le climat ait hâté le dernier moment de l'immigrant, d'accord : notre force, notre faiblesse, sont toujours en rapport avec le milieu où nous vivons ; mais si, dans quelques circonstances, nous sommes inhabiles à trouver la cause d'une mort prématu-

rée, nous ne devons en accuser que notre ignorance et non le climat auquel, en ce cas, nous attribuons le pouvoir dont nous gratifions souvent le hasard qui n'est, après tout, qu'un effet dont la cause nous échappe. Depuis que les sciences naturelles se sont propagées, l'apparition d'une comète n'est plus d'un mauvais augure, et les éclipses ont cessé de nous effrayer; depuis que nous avons la connaissance d'un vrai Dieu, nous ne consultons plus, pour régler nos actions, le vol des oiseaux ni les entrailles des victimes.

Nous pouvons, dès à présent, désigner quelques-unes des principales causes de maladie et de mortalité parmi les Européens qui passent aux îles. Ces causes une fois déterminées, il sera plus aisé d'en prévenir les dangereux effets; ce sont, du reste, les mêmes qui dans toutes les parties du monde et sous tous les climats amèneraient les mêmes résultats. Elles agissent sur les blancs d'Europe aussi bien que sur les nègres d'Afrique et les créoles.

L'Européen qui se décide à passer aux Antilles doit d'abord choisir l'époque de son départ. Ce point est important, car, suivant les saisons, il peut avoir une traversée longue ou courte, agréable ou orageuse. Dans l'un ou l'autre cas le malaise qu'éprouve tout individu peu accoutumé aux voyages de long cours ne man-

que jamais de réagir sur son esprit. Il se trouve plus facilement accessible aux influences climatériques. Si nous ajoutons à cette prédisposition la crainte anticipée des maladies du pays, nous aurons l'explication de bien des phénomènes qui échappent à l'œil vulgaire. Un immigrant meurt souvent aux colonies, de la crainte de la mort : la science du médecin consiste dans ce cas à éloigner de l'esprit du moribond l'image de cette tombe qu'il voit déjà béante, et prête à le dévorer.

« Deux causes principales de mortalité parmi « les Européens, dit le docteur Chisolm, à leur « débarquement aux Antilles, sont 1° le choix ir- « rationnel des saisons au temps de leur départ « d'Europe, et par conséquent de leur arrivée « sous la zone torride; 2° la peur du climat dont « leur esprit est malheureusement frappé avant « même de quitter la terre natale [1]. »

Lorsque les créoles quittent les Antilles pour passer en Europe, ils choisissent l'époque de leur départ de telle sorte qu'ils arrivent dans une saison qui ne diffère pas beaucoup de celle de leur pays, et se préparent graduellement à supporter les rudes mois d'hiver. Les Européens qui passent aux colonies doivent agir avec la même prudence.

[1] *A manual of the climate and diseases of tropical climates*, Lond. 1822, p. 22.

Une transition trop subite du chaud au froid ou du froid au chaud peut avoir pour ceux qui s'y exposent bénévolement les suites les plus graves.

Il résulte de ces remarques que le plus grand soin doit présider au choix de la saison de l'embarquement. Elle doit être telle qu'après une traversée ordinaire l'émigrant se trouve, autant que faire se pourra, aux colonies vers la fin d'octobre; car « Si les hommes qui vont aux Indes oc-« cidentales, s'embarquent, ou plutôt partent en « septembre ou dans les premiers jours d'octo-« bre, la saison dangereuse entre ces mois et les « sécheresses, est employée à traverser l'Atlanti-« que, et ils arrivent sous la zone torride alors « que les pluies et une température modérée ont « déjà dissipé, dans une certaine mesure, les « causes endémiques de maladies; et durant les « mois de sécheresse qui suivent, leur constitu-« tion se trouve, à un certain degré, préparée au « climat [1]. »

« La saison qui paraît la plus favorable, dit « Pouppé Desportes, pour venir dans la colonie « (Saint-Domingue) est le commencement de « l'hiver ou de l'automne. Ceux qui viennent au « printemps et en été, étant très-échauffés par la

[1] *Chisolm's manual of the climate and diseases of tropical climates*. Lond. 1822, p. 17.

« navigation, et par la qualité des aliments dont « on use dans les navires, sont plus exposés à « tomber malades en arrivant, et à de fâcheux « symptômes, que ceux qui ont le bonheur d'être « quelque temps dans l'île sans être malades. [1] » Tous les médecins qui ont fait une étude spéciale des maladies des tropiques, tous les voyageurs qui ont parcouru les Antilles, sont d'accord sur ce point.

Ainsi, la saison de départ étant convenablement choisie, les émigrants bien traités à bord, leur esprit moins frappé des suites de leur voyage, il est évident que les premières causes de maladies et même de mort se trouveront considérablement neutralisées; mais là ne doivent pas s'arrêter les précautions et les soins.

Comme un voyage de long cours, quelles que soient les circonstances favorables qui l'aient précédé, est toujours plus ou moins fatigant et ennuyeux pour les personnes qui y sont peu accoutumées, le repos du corps est, au moins pendant un certain temps, aussi nécessaire à l'Européen qui arrive pour la première fois aux Antilles, que le calme et la tranquillité d'esprit. Si l'immigrant est envoyé aux travaux des champs immé-

[1] Pouppé-Desportes. *Histoire des maladies de St-Domingue*, Paris, 1770, t. 2, p. 263.

diatement après son débarquement, une transition si brusque aura les conséquences les plus fâcheuses pour sa santé. Les nègres amenés d'Afrique aux colonies mouraient presque tous lorsque les précautions hygiéniques nécessaires, et un repos utile, ne leur étaient pas accordés par leurs possesseurs.

Il est évident que nous n'entendons point parler de ces émigrations d'Européens effectuées en masse par le gouvernement sous forme de transportation. Si les émigrations individuelles qui se dirigent vers les Antilles, exigent tant de précautions, combien à plus forte raison des masses d'hommes entassées dans un navire déjà encombré n'en exigeront-elles pas! De combien d'attentions, de soins ne faudra-t-il pas entourer ces gens, lorsque jetés sur ces plages brûlantes, privés des consolations de la famille, et souffrants en raison même de la négligence à laquelle ils auront été livrés, ils se verront gisant dans les hôpitaux malsains de ces contrées, portant déjà en eux les germes de ces maladies, de ces épidémies qu'occasionne toujours une grande agglomération d'hommes dans un espace circonscrit! Les infructueux essais d'immigration en masse à la Guyane française, à certaines époques, et la destruction presque totale de l'armée expédiée en 1801 contre Saint-Domingue, par Napoléon Bonaparte, sont là

pour témoigner de l'imprudence de ces mesures, elles retentissent douloureusement aux oreilles européennes, et elles n'ont pas peu contribué à jeter dans les esprits cette méfiance contre le climat des Antilles, méfiance encore aujourd'hui si difficile à vaincre.

Les émigrations en masse ne sont pas seulement fatales aux blancs ; elles le sont à toutes les classes ; aux mulâtres comme aux nègres, témoin les épidémies et les mortalités dont périrent en 1824 tant d'émigrants de couleur des Etats-Unis d'Amérique, qui étaient venus en Haïti sur l'invitation du président Boyer, et sur des navires expédiés par ce gouvernement, chercher sur cette terre, alors le refuge des fils persécutés de l'Afrique, un abri contre les préjugés et les tourments qu'ils enduraient dans le pays républicain proclamé le plus libre du monde.

Nous avons dit plus haut pourquoi l'émigration ne doit pas être employée comme moyen de débarrasser la mère-patrie de la portion surabondante de sa population. En effet, parmi ceux qui abandonnent leur patrie pour aller se fixer sur une terre éloignée, il se trouvera d'un côté, en nombre très-limité, des individus qui possèdent un petit pécule, des ouvriers honnêtes, laborieux ; de l'autre des paresseux, des mauvais sujets qui trouvent toujours dans les grandes villes

moyen de cacher et d'entretenir leur industrie équivoque.

Le désir d'améliorer leur condition conduira les premiers aux Antilles; tandis que pour les autres il faudra avoir recours à l'émigration forcée, ce qui ne peut se faire chez des nations civilisées et dans l'état actuel de nos mœurs. Ce mode de recruter la population des îles ne serait du reste à celles-ci d'aucune utilité, puisque les nouveaux venus y importeraient la perturbation et le désordre que leur présence avait produits dans la mère-patrie.

Ce n'est donc pas à l'émigration effectuée sur une large échelle par le gouvernement que nous devons recourir pour soulager la métropole de son malaise; car ce soulagement, s'il avait lieu, ne serait que momentané, et l'émigration servirait à dissimuler, sans le détruire, le mal dont souffre la société moderne.

Supposons maintenant que l'immigrant ait eu le temps de prendre, après son débarquement aux colonies, le repos d'esprit et de corps nécessaire à la réparation de es forces, qu'il n'ait été envoyé que graduellement aux travaux qui lui sont destinés, supposons-le enfin parfaitement acclimaté. Tout n'est pas fini : il a envers lui-même un devoir non moins important à remplir : c'est-à-dire les habitudes d'une vie tempérante.

L'intempérance est aux Antilles la cause la plus générale de mortalité, non-seulement pour les Européens, mais encore pour les créoles de toutes les couleurs. Les excès de table, les longues veilles dans les maisons de jeu, l'abus des liqueurs fortes ont abrégé les jours de plusieurs. Combien de jeunes gens de ces contrées ont quitté cette vie avant d'avoir atteint leur trentième année; combien d'autres ne sont arrivés à cet âge que pour se voir condamnés à traîner les restes d'une existence honteuse et inutile à leur patrie! Ils marchent non plus comme des hommes, mais comme des squelettes ambulants. Cependant, en revanche, il y a plus d'un exemple d'individus de toutes nuances, appartenant à tous les climats, qui ont atteint aux Antilles un âge très-avancé; des vieillards de 70 à 80 ans n'y sont pas rares; mais quand on s'informe de leurs habitudes, on apprend qu'ils sont sobres et tempérants. Ils jouissent jusqu'à leurs derniers moments de toute la plénitude de leur raison et de leur intelligence.

Nous avons fait remarquer que depuis longtemps, et par suite de l'opinion erronée que le climat des tropiques était funeste aux Européens, et par l'effet des progrès de la traite et des préjugés de couleur, il ne s'était effectué aux Antilles aucune immigration d'Européens en qualité de laboureurs. Ceux qui ont visité ces pays étaient ou

des touristes, ou des ouvriers et des domestiques. Les premiers pouvaient choisir les heures de leurs excursions dans l'intérieur du pays, les autres travaillaient à couvert. La mort néanmoins moissonnait de temps en temps les rangs de ces deux classes d'Européens : le fait est facile à expliquer.

L'Européen qui arrive aux colonies, s'il jouit d'une fortune indépendante, est introduit immédiatement dans les sociétés où l'hospitalité créole étale tout les raffinements du luxe et de la bonne chère. Par un ridicule et faux amour-propre, il veut se montrer aussi intrépide convive que ses hôtes, il répond à tous les toasts qui sont portés, il se livre avec épanchement aux excès que les créoles eux-mêmes ne bravent jamais impunément. Ces imprudences commises souvent avant un acclimatement complet ne tardent pas à lui devenir fatales.

« La généreuse hospitalité des habitants des « îles, dit un auteur, est souvent l'origine de « bien des maux pour les étrangers ; car ceux-ci « ne sont pas plutôt débarqués qu'ils sont invités, « dans leurs visites de chaque jour, à des repas « durant lesquels ils commettent des excès qui « donnent naissance à des maladies dont les sui- « tes sont toujours déplorables. »

« Le duc d'Albermale, dit un autre auteur, ne

« jouit pas longtemps de son gouvernement (la « Jamaïque) ; les altérations produites par le cli- « mat, et un peu trop de boisson, ont abrégé sa « vie [1]. »

Certes, s'il y a dans les Antilles une position qui doive donner peu de prise à l'influence du climat, c'est celle de Gouverneur; mais quand on voit l'effet produit sur un fonctionnaire d'un rang si élevé, *par un peu trop de boisson*, on peut se faire une idée des ravages occasionnés par des excès semblables sur les individus d'une position inférieure.

Les cultivateurs, mécaniciens, les ouvriers en général, ont aussi leurs réunions où ils s'adonnent aux mêmes excès. Jetés dans des pays où les liqueurs spiritueuses sont abondantes et peu coûteuses, seuls, souvent sans famille, loin de leur patrie, des amis de leur enfance, en proie à la crainte des maladies du pays, appréhendant l'avenir, ils cherchent à s'étourdir ; ils trouvent dans l'ivresse un soulagement aux maux créés par leur imagination, et lorsqu'ils ne peuvent s'y livrer en compagnie d'imprudents comme eux , ils le font solitairement. Ils boivent alors, non parce qu'ils y sont poussés par la société dont ils font partie, mais parce que leurs goûts émoussés les y poussent et

[1] *A new history of Jamaica*. Dublin, 1741, p. 185.

qu'ils ne sentiraient pas autrement leur existence. Qu'à ces déportements on joigne des travaux pénibles et continus, même à couvert, et l'on aura l'explication des ravages que la mort a exercés souvent sur les étrangers.

Ainsi des individus, placés chacun aux deux extrémités de l'échelle sociale, l'un voyageur opulent, touriste insouciant, l'autre manœuvre, journalier, cultivateur gagnant péniblement son pain par son travail quotidien, subissent les conséquences des mêmes irrégularités dans leur genre de vie ; ce que voyant, des personnes peu accoutumées à remonter des effets aux causes, et ne faisant point la part des circonstances que nous venons de signaler, se sont écriées que le climat des pays chauds est mortel aux Européens.

Loin de combattre ce penchant à la boisson si funeste aux colonies comme partout, chacun cherche à le justifier. L'Européen prétend que les climats froids requièrent l'usage des liqueurs fortes afin de réconforter les organes refroidis par l'hiver ; les créoles, afin de suppléer aux esprits qu'évapore une trop abondante transpiration : voilà donc deux effets différents, assignés à la même cause.

Il y eut en Europe un pays dont le nom était jadis synonyme de brutalité, dont les fils étaient mis avec mépris au ban de la civilisation ; pays

qui avait pourtant produit le grand O'Connell : l'Irlande ! L'ivrognerie chez ce peuple était passée en proverbe, et en était la malédiction. L'orgueilleuse Angleterre considérait d'un œil satisfait la démoralisation de ce peuple, et en la publiant, en rendait la rédemption plus difficile. Sa main s'appesantissait chaque jour sur la tête de la fille d'Erin, et afin de la tenir plus longtemps sous sa verge de fer, elle faisait une effrayante application des conseils donnés par Tacitus aux Romains conquérants des Germains : « Vous n'avez pas « besoin d'employer la terreur de vos armes, « leurs propres vices les subjugueront. » *Si indulseris ebrietati, suggerendo quantùm concupiscunt, haud minùs facilè vitiis, quàm armis vincentur* [1].

Mais un homme se leva, qui prit en main la rédemption de ses concitoyens ; il résolut de les sauver du péché d'ivrognerie, de les racheter de la mort morale. Cet homme, d'un nom jusque là inconnu, qui n'avait pour le recommander à l'attention du peuple, ni titre ni blason, c'est le révérend père Mathieu. Il n'eut besoin pour accomplir son œuvre sainte ni de la puissance de l'or, — il était pauvre, — ni de l'influence d'un grand nom, — il était né plébéien, — ni de l'éloquence d'un Démosthène ou d'un Cicéron, — il

[1] Voyez aussi la lettre 8e du *Journal* de Charlevoix.

parlait d'après son cœur guidé par le seul amour du bien. — Non, depuis la prédication de l'Evangile, jamais de si subites conversions n'eurent lieu que sous la parole de ce saint homme. L'Irlandais, moitié ivre, à sa voix, brisa le verre qui contenait le poison dont il se délectait chaque jour; l'orateur payé pour combattre et arrêter la propagation de cette nouvelle loi de salut, écouta l'apôtre de la tempérance, et, nouveau Paul, abjura ses erreurs et confessa la vérité ; les marchands de liqueurs pénétrèrent dans les meetings, afin d'opposer leurs forces physiques à la force morale du père Mathieu; mais ils l'avaient à peine écouté que l'esprit nouveau s'empara d'eux; ils retournèrent à leurs boutiques pour en fermer les portes, et se rangèrent sous la bannière de la réforme. Le grand agitateur lui-même baissa son front devant le prédicateur et en adopta la loi. Il connaissait la puissance de son nom et de son exemple. A partir de cette époque, la réforme fut assurée; des hommes qui avaient, pendant un demi-siècle, joui de tous les plaisirs de la table, où ils étalaient les vins de toutes les couleurs et de toutes les contrées, non-seulement abandonnèrent leurs vieilles et douces habitudes; mais employèrent à leur tour leur influence pour arracher leurs concitoyens au même vice. Aujourd'hui les rues de Dublin sont paisibles, on y rencontre en-

core des pauvres, mais pas d'ivrognes. Une population honnête a remplacé la bruyante génération ; le nom irlandais a repris son antique splendeur. La fière Albion elle-même, forcée de reconnaître les services rendus par sa sœur à l'humanité, l'appelle une noble contrée. La verte Erin, pour mieux propager la nouvelle doctrine, ajouta le charme de la beauté à l'éloquence de l'amour ; le miracle était complet. Aussi l'autel élevé au révérend père Mathieu, dans le cœur de chacun de ses concitoyens, et les actions de grâces de ceux qu'il a sauvés, vivront plus longtemps que ces temples splendides qu'un âge ignorant avait élevés à ses grands hommes, et qu'un siècle plus éclairé a vus tomber.

La réforme prêchée par le prêtre irlandais ne devait pas s'arrêter en Irlande, en Écosse et en Angleterre. Elle a traversé l'Atlantique, s'est répandue aux Etats-Unis d'Amérique. Elle a pénétré dans quelques-unes des Antilles anglaises. Il serait à désirer qu'elle y fît plus de progrès ; ce sera l'œuvre du temps et de la persévérance de ceux qui désirent sincèrement la régénération de la population de ces îles.

Vainement on avait signalé le mal aux habitants des colonies ; vainement les médecins avaient prescrit aux émigrants européens les règles à suivre ; vainement des voyageurs avaient découvert

la cause de la grande mortalité qui frappait les colonisateurs étrangers ; on n'en continua pas moins à se plonger dans tous les excès de l'intempérance et de la débauche, et quand la mort venait faire sa moisson dans leurs rangs, ils rejetaient leurs malheurs sur le climat.

« Les plaintes générales contre l'insalubrité de cet endroit (la Jamaïque), dit un auteur que nous avons déjà eu occasion de citer, « viennent d'une erreur manifeste. Si les nouveaux « débarqués voulaient suivre un régime convenable et observer les règles de la tempérance, « ils vivraient en aussi bonne santé ici qu'en aucun autre endroit du monde [1]. »

Le même auteur ne laisse échapper aucune occasion de rappeler aux Européens qui vont aux îles, qu'ils doivent s'abstenir complétement de l'usage de liqueurs fortes. « Après, dit-il, un « séjour de douze mois, ils peuvent essayer d'en « boire, *quoiqu'ils feraient mieux de s'en abstenir*, « parce que les liqueurs spiritueuses enflamment « le sang et occasionnent les fièvres. Je suis convaincu, ajoute-t-il, que la mortalité est plutôt « due à l'intempérance qu'au climat. » C'est l'avis de tous ceux qui ont pratiqué la médecine aux colonies. Moseley n'est pas moins explicite.

[1] *A new history of Jamaica.* Dublin, 1741, p. 248.

« La ridicule notion, dit-il, qu'on doit mourir « dans les climats chauds de fièvres putrides, à « moins qu'on n'excite les esprits et qu'on ne « s'embaume le corps avec des vins, des liqueurs « fortes et des mets épicés, a causé la mort de « milliers d'individus ; mais j'en appelle à mes « propres lumières et à mon expérience, aussi « bien qu'à la pratique et aux observations des « autres : *ceux qui ne boivent que de l'eau*, ne sont « que peu affectés par le climat, et peuvent sup- « porter sans inconvénient les plus grandes fati- « gues [1]. »

J'ai eu soin de ne citer que les médecins et les auteurs qui ont vécu plus ou moins longtemps aux colonies. J'en aurais pu trouver un plus grand nombre qui tous confirment les doctrines que nous venons d'énoncer. Chose remarquable, les médecins qui ont écrit sur les maladies des pays chauds et l'hygiène à y observer, sans avoir connu ces contrées, prescrivent l'usage des boissons fortes, tandis que les autres les proscrivent formellement. Le docteur Currie est un de ceux-là ; mais voici comment le savant docteur James Johnson combat la doctrine de son confrère.

« Supposons, dit-il, deux personnes assises

[1] *Moseley's treatise on tropical diseases*, etc., p. 47, 51, Lond. 1787.

« dans une chambre, à Madras ou à la Jamaïque,
« un peu avant que la brise de mer commence à
« souffler, toutes deux souffrant de la soif, ayant
« la peau chaude, la température de leur corps
« à 100°, c'est-à-dire 2° au-dessus de la mesure
« ordinaire.

« L'un d'eux, suivant les instructions du doc-
« teur Currie (qui recommande de mélanger son
« eau avec un peu de liqueur, et de friser l'eni-
« vrement), se fait apporter du sangary ou du
« porter, et après une ou deux libations provo-
« que une copieuse transpiration, laquelle réduit
« la température à 98°. Il ne s'arrêtera pas là;
« car au lieu de se placer le thermomètre sous la
« langue pour voir si le mercure est assez bas, il
« sentira sa soif augmentée par cette transpira-
« tion, et aura naturellement recours à un autre
« verre ou deux de sangary ou de punch, pour
« supporter la chaleur, sans toutefois s'enivrer.
« Par ce moyen, la température est réduite à 97°
« ou 96° 1/2. Dans cet état, la brise rafraîchis-
« sante de la mer, frappant plus ou moins la
« peau déjà humide, prépare le sujet à des mala-
« dies futures.

« Le docteur Currie lui-même reconnaît que
« telle sera la conséquence de son système; car,
« dit-il, si la quantité nécessaire de transpiration
« a lieu (c'est-à-dire par l'usage d'un liquide lé-

« gèrement stimulant), le corps est affaibli par « l'évacuation, les vaisseaux superficiels con- « tinuant à transmettre la sueur, même après « que la chaleur aura été réduite à sa mesure « ordinaire, ou peut-être plus bas. Dans cet « état, nous pouvons facilement supposer que « la moindre cause de froid survenant de l'exté- « rieur peut devenir dangereuse [1]. »

Comme on le voit, le remède même du docteur Currie, pris suivant sa propre recette, se trouve être une cause puissante de maladies.

« Retournons, continue le docteur Johnson, à « l'autre personne (celle du docteur Moseley), qui « suit une ligne différente de conduite. Au lieu « de la liqueur agréable de sangary, *il prend un « verre d'eau pure*. Il ne l'a pas plutôt avalé que « la température de son corps baisse d'un degré « au moins de sa chaleur. Il se trouve alors, nous « le supposons, à 99°; mais la surface de son « corps, sympathisant immédiatement avec celle « de l'estomac, se relâche, et une sueur douce « est produite, laquelle réduit la température à « sa hauteur naturelle, soit 98°. Bien plus, ce « relâchement simultané des deux surfaces, en- « lève complétement la sensation désagréable de « la soif, et comme ce breuvage antédiluvien ne

[1] *The medical repository*, vol. 1, p. 278.

« possède pas des charmes excitants pour les pa-
« lais modernes, il n'y a pas le moindre danger
« qu'on en abuse, et que la transpiration aille
« au delà de ses limites salutaires. D'un autre
« côté, nous n'avons pas à craindre qu'on le né-
« glige, puisque du moment où la peau com-
« mence à se contracter, et la chaleur morbide
« à s'accumuler, l'estomac et la gorge ne man-
« quent jamais de nous avertir du danger, en fai-
« sant appel au remède convenable. Pris donc
« comme règle générale, les avantages de ce der-
« nier régime (l'usage absolu de l'eau) sont nom-
« breux et offrent peu d'objections [1]. »

Nous n'avons rien à ajouter à la description graphique — s'il nous est permis de nous servir de cette expression — de la manière dont l'eau et les liqueurs fortes agissent sur la constitution de l'homme. Que ceux qui se décident à passer aux colonies, réfléchissent sur la conduite qu'ils doivent y tenir. Qu'ils soient bien persuadés que la croisade contre les boissons spiritueuses, n'est pas en Angleterre et en Amérique une affaire de mode, mais que c'est une panacée aussi bien pour ceux qui restent en Europe que pour ceux qui émigrent dans ces climats, en augmentant le bien-être ma-

[1] J. Johnson, *on the influence of tropical climates on european constitutions*. Lond. 1821, p. 6, 7.

tériel et moral des uns, et en préservant les autres de maladies cruelles et de la mort.

D'après ce que nous avons dit de l'abus des liqueurs fortes sur la santé et la vie des émigrants touristes, ouvriers ou domestiques, on peut se faire une idée de son influence sur les militaires envoyés en garnison aux Antilles. Un régiment d'Alsace fut expédié en 1793 pour Cayenne; « mais « la saison fut toujours favorable : les calmes « n'eurent point lieu; les fortes brises de l'est « continuèrent à balayer l'atmosphère des mias- « mes qui s'élevaient des marais desséchés. *Les « maladies qu'ils éprouvèrent tenaient du caractère « inflammatoire, par suite de l'excès qu'ils faisaient « des liqueurs spiritueuses*[1]. » Cet excès n'est pas le seul que l'Européen doive éviter avec le plus de soin. Les mêmes causes qui le portent à boire avec intempérance le font tomber dans d'autres déréglements. Il ne tarde jamais à sentir les fatales conséquences de sa conduite.

Mais j'entends dire : « Si on doit prendre tant de soins des émigrants européens, de tels travailleurs coûteront plus que ceux que nous avons déjà ou que nous pourrions tirer de l'Afrique : alors, pas d'émigrants blancs. »

Croit-on que l'immigrant africain n'exige aucun

[1] Leblond, *Observations sur la fièvre jaune, et sur les maladies des tropiques*, p. 16. Paris, 1805.

soin à l'arrivée? La cause la plus générale de mortalité parmi les nouveaux débarqués des côtes, c'est le changement subit de climat et d'habitudes, accompagné d'une mauvaise nourriture et d'un travail trop hâté dans les champs. « Quoi« que les nègres nouvellement débarqués ne se « livrent pas au vice de l'ivrognerie, dit M. Mac « Callum, cependant je trouve qu'ils périssent en « plus grand nombre que les Européens non ac« climatés [1]. » Le défaut de soins produit ses ravages sur les nègres tirés des côtes d'Afrique, aussi bien que la nostalgie et les horreurs de l'esclavage.

Ainsi, d'après l'autorité de l'histoire et des hommes de science qui ont pendant des années exercé la médecine dans les colonies, des hommes qui ont émis leurs opinions, libres de tout intérêt privé et de tout esprit de corps, nous avons constaté que si les règles hygiéniques nécessaires sont observées, les Européens peuvent vivre aussi longtemps dans les Antilles qu'en Europe. Il était utile de leur montrer, afin qu'ils pussent l'éviter, l'écueil où tant de leurs concitoyens sont venus imprudemment se perdre.

Ainsi, l'immigration des Européens aux Antilles est destinée à transformer ces pays, à leur ouvrir une voie nouvelle dans la civilisation. Conduite

[1] *Travels in Trinidad.* Lond. 1805, p. 78.

prudemment par le gouvernement, même sur une large échelle, elle introduirait des idées de progrès et d'amélioration qui n'ont pu y pénétrer jusqu'à présent; elle opérerait d'heureux changements dans les idées des habitants. Nous avons dit précédemment que nous avions besoin dans les colonies d'une nouvelle organisation du travail; mais puisqu'il ne nous est pas possible, quant à présent, de compter sur les propriétaires eux-mêmes pour l'établir, nous devons recourir aux Européens. Ce moyen ne porterait aucune atteinte à la propriété et aux droits individuels : la transformation se ferait d'une manière imperceptible.

Aussi longtemps que nous songerons à élever un nouvel édifice sur une base pourrie, nous ne pourrons avoir aucune confiance en la durée de notre œuvre. L'esclavage a introduit aux Antilles des habitudes et un état de choses qui allaient parfaitement à cette institution, parce qu'ils en étaient la conséquence naturelle; sous le règne de la liberté, ces habitudes, cet état de choses doivent faire place à d'autres sentiments. Les propriétaires, les anciens maîtres, doivent entrer franchement et sans arrière-pensée dans les réformes qu'exige l'émancipation générale. Elles peuvent blesser un instant leur vanité, mais elles profiteront à leurs intérêts et à leur bien-être final.

Nous ne sommes pas assez insensé pour croire que personne aux colonies rêve le rétablissement de l'esclavage, bien qu'il n'y eût là rien d'étonnant. Le premier consul n'a-t-il pas remis, en 1801, en esclavage, dans les colonies françaises, les noirs libres depuis 1793 ? Et n'a-t-il pas sacrifié une armée de soixante mille hommes pour essayer d'appliquer le même acte à Saint-Domingue ? Heureusement que les temps sont changés; de pareilles folies ne peuvent plus se renouveler. Pourquoi donc conserver les sentiments qu'une institution vicieuse avait créés, quand cette institution elle-même a disparu? Les regrets du passé entretiennent les méfiances, et rendent tout rapprochement impossible. Oubliez donc un peu que vous étiez hier des maîtres, si vous voulez qu'on oublie qu'on a été esclave !

Une nouvelle société surgit aux colonies, elle mettra en relief toute une génération d'hommes qui n'étaient connus jusqu'ici que par leur misère, leur dégradation, leur esclavage. Les obstacles qu'on suscite à cette œuvre, ou les subterfuges qu'on invente pour l'entraver, n'arrêteront pas sa marche; ils serviront seulement à désigner à l'opinion publique ceux qui par des motifs égoïstes et des préjugés ridicules, auront tenté de s'opposer à ses progrès.

FIN.

